



Assemblée générale

Distr. générale
1^{er} avril 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session

Points 139 et 140 de la liste préliminaire*

Projet de budget-programme pour 2023

Planification des programmes

Projet de budget-programme pour 2023

Titre V

Coopération régionale pour le développement

Chapitre 19

Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique

Programme 16

Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique

Table des matières

	<i>Page</i>
Avant-propos	4
A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021**	5
Orientations générales	5
Programme de travail	20
Sous-programme 1, Politique macroéconomique, réduction de la pauvreté et financement du développement.	20
Sous-programme 2, Commerce, investissement et innovation.	25
Sous-programme 3, Transports.	32
Sous-programme 4, Environnement et développement	38

* A/77/50.

** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution 72/266 A, la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution des programmes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.



Sous-programme 5, Technologies numériques, et réduction et gestion des risques de catastrophe	45
Sous-programme 6, Développement social.	51
Sous-programme 7, Statistiques	58
Sous-programme 8, Activités sous-régionales de développement	64
Composante 1, Activités sous-régionales de développement dans le Pacifique.	64
Composante 2, Activités sous-régionales de développement en Asie de l'Est et du Nord-Est.	70
Composante 3, Activités sous-régionales de développement en Asie du Nord et en Asie centrale	76
Composante 4, Activités sous-régionales de développement en Asie du Sud et du Sud-Ouest	81
Composante 5, Activités sous-régionales de développement en Asie du Sud-Est.	87
Sous-programme 9, Énergie.	93
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023***	100
Vue d'ensemble.	100
Organes directeurs.	108
Direction exécutive et administration	112
Programme de travail	115
Sous-programme 1, Politique macroéconomique, réduction de la pauvreté et financement du développement	115
Sous-programme 2, Commerce, investissement et innovation	117
Sous-programme 3, Transport	118
Sous-programme 4, Environnement et développement	120
Sous-programme 5, Technologies numériques, et réduction et gestion des risques de catastrophe	121
Sous-programme 6, Développement social.	123
Sous-programme 7, Statistiques	124
Sous-programme 8, Activités sous-régionales de développement	126
Composante 1, Activités sous-régionales de développement dans le Pacifique.	126
Composante 2, Activités sous-régionales de développement en Asie de l'Est et du Nord-Est.	127
Composante 3, Activités sous-régionales de développement en Asie du Nord et en Asie centrale	129

*** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Composante 4, Activités sous-régionales de développement en Asie du Sud et du Sud-Ouest	130
Composante 5, Activités sous-régionales de développement en Asie du Sud-Est	132
Sous-programme 9, Énergie	133
Appui au programme	134
Annexes	
I. Organigramme et répartition des postes pour 2023	139
II. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes consultatifs et les organes de contrôle	142
III. Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes	143

Avant-propos

Étant donné l'ampleur des répercussions socioéconomiques de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), un relèvement généralisé est désormais essentiel pour renouveler les progrès et rattraper le temps perdu, afin d'atteindre les objectifs de développement durable d'ici à la fin de la décennie.

Face aux inégalités et aux incertitudes observées dans le cadre du relèvement, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) adoptera une démarche intégrée visant à protéger la planète, à assurer la prospérité et à ne laisser personne de côté. Cette stratégie permettra aux pays de remédier aux faiblesses structurelles et de renforcer la résilience de manière durable. Le multilatéralisme reposant sur le consensus et la coopération régionale sera la clé de notre programme commun pour faire progresser le développement durable en Asie et dans le Pacifique.

L'amélioration de la gestion des connaissances et de l'utilisation des données aidera à mieux comprendre où en est la région, comment nous en sommes arrivés là et ce qui pourrait se passer ensuite, ce qui permettra d'élaborer un plus large éventail de politiques, fondées sur les faits, afin de relever les défis les plus difficiles et de transformer la région.

Tout en encourageant la mise en commun des expériences nationales et des meilleures pratiques, nous continuerons d'accorder la priorité aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement et, au sein des pays, aux personnes les plus vulnérables.

Nous avons toutes et tous un rôle à jouer dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, dans le cadre de nos partenariats avec le système des Nations Unies pour le développement et les organisations régionales et sous-régionales, ainsi qu'avec le secteur privé et la société civile.

Alors qu'elle célèbre son soixante-quinzième anniversaire, la CESAP envisage avec intérêt les 25 prochaines années et restera à l'avant-garde du changement en Asie et dans le Pacifique.

La Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale
pour l'Asie et le Pacifique
(Signé) Armida Salsiah **Alisjahbana**

A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 19.1 En tant que plateforme intergouvernementale régionale des Nations Unies, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) aide ses membres et membres associés à trouver des solutions en matière de développement durable. Son mandat découle des priorités arrêtées dans les résolutions et décisions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, notamment la résolution 37 (IV) du Conseil, en application de laquelle elle a été créée, et la résolution 1895 (LVII) du Conseil, par laquelle son mandat a été modifié pour inclure la dimension sociale du développement intégré.
- 19.2 Dans le cadre de ses trois grands domaines d'activité, à savoir la recherche et l'analyse, la recherche d'un consensus et l'établissement de normes dans le cadre intergouvernemental, et le renforcement des capacités, la Commission appuie la mise en œuvre intégrée du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Elle est guidée pour ce faire par les résolutions de l'Assemblée générale, notamment la résolution 74/4, dans laquelle l'Assemblée a fait sienne la déclaration politique adoptée par le forum politique de haut niveau pour le développement durable intitulée « Préparatifs pour une décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable : déclaration politique issue du Sommet sur les objectifs de développement durable ». La Feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique, que la Commission a approuvée dans sa résolution 73/9, est le cadre de référence au niveau régional.
- 19.3 Les travaux de la Commission sont également fondés sur ses résolutions 76/2 et 77/1, par lesquelles la Commission a réaffirmé qu'il importait de coopérer à l'échelon international et régional pour renforcer la résilience des États membres face aux effets socioéconomiques des pandémies, y compris les questions liées à la santé. La conformité de l'appareil de conférence de la Commission avec les priorités au titre des programmes accroît encore l'efficacité et l'efficacités de ses travaux.

Stratégie et facteurs externes pour 2023

- 19.4 Fondée sur l'intégration équilibrée des piliers économique, social et environnemental du développement durable, la stratégie du programme pour 2023 vise à assurer un relèvement de la pandémie qui permette d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030. Alignée sur le thème de la soixante-dix-huitième session de la Commission, « Un programme commun pour faire progresser le développement durable en Asie et dans le Pacifique », l'approche définit les modalités de la coopération régionale nécessaire à son avancement.
- 19.5 La stratégie globale du programme de la Commission repose sur l'approche intégrée de ses neuf sous-programmes, qui comprend des recherches, des analyses et des outils adaptés à chaque sous-région. Grâce à ces sous-programmes, la Commission répond aux besoins et aux demandes de ses États membres, notamment ceux qui sont en situation particulière, à savoir les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.
- 19.6 En 2023, la CESAP s'emploiera à relever les défis structurels et à élaborer des solutions pour les États membres et en collaboration avec eux afin de remplacer les mesures d'atténuation à court terme par le renforcement de la résilience et de la durabilité, la réduction de la pauvreté et des inégalités et l'investissement dans le bien-être des personnes, en particulier celles qui sont en situation de vulnérabilité, notamment les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les migrants et les personnes handicapées. Consciente des synergies qui existent entre la Déclaration et le Programme d'action de Beijing et le Programme 2030, la Commission continuera de faciliter le dialogue en matière d'élaboration de politiques à l'échelle régionale afin de poursuivre l'application des résultats de

l'examen après 25 ans de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing de manière à promouvoir l'égalité des genre et l'avancement économique des femmes. Elle soutiendra les efforts visant à intégrer une protection sociale inclusive et tenant compte des questions de genre et de la dimension de soins dans les programmes de développement nationaux grâce au Plan d'action pour le renforcement de la coopération régionale en matière de protection sociale en Asie et dans le Pacifique, approuvé par les États membres à sa soixante-dix-septième session. Il s'agira par extension d'appuyer les mesures prises par les États membres en faveur de la coopération régionale, notamment pour promouvoir des systèmes de soins de santé équitables.

- 19.7 Conformément aux objectifs de développement durable qui seront examinés lors du forum politique de haut niveau de 2023, la Commission étudiera les possibilités d'harmoniser les efforts de relèvement des États membres avec les stratégies d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à leurs effets et de promouvoir des stratégies de développement à faible émission de gaz à effet de serre afin d'aider les pays à respecter les engagements en matière de climat qu'ils ont pris dans le cadre de l'Accord de Paris. Elle travaillera également avec ses États membres en vue de définir les modalités d'une transition énergétique ordonnée qui conduise les économies vers la réduction à zéro des émissions et permette l'accès universel à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable, et d'améliorer la gestion des risques de catastrophes.
- 19.8 Pour aider les États membres à mettre en œuvre les décisions adoptées à la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à la seizième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion de Parties au Protocole de Kyoto et à la troisième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris, la CESAP encouragera l'intégration du concept d'adaptation dans la planification locale, nationale et régionale et fixera des objectifs d'atténuation encore plus ambitieux s'appuyant sur les contributions déterminées au niveau national.
- 19.9 À l'appui du Programme d'action d'Addis-Abeba, la CESAP analysera la politique macroéconomique et le financement du développement, notamment en vue d'élargir la marge de manœuvre budgétaire des États membres grâce à l'établissement de cadres de financement nationaux intégrés. Elle prévoit de faciliter la mise en commun des meilleures pratiques et des enseignements tirés s'agissant de l'élaboration de solutions qui permettent d'aligner les dépenses publiques avec les objectifs de développement durable et d'explorer des instruments de financement numériques innovants et durables, en plus d'encourager les gouvernements à envisager de nouvelles mesures d'allègement de la dette et à accélérer les efforts de lutte contre la fraude fiscale par l'intermédiaire de la coopération régionale et internationale.
- 19.10 La Commission appuiera la mise en œuvre du nouveau Programme d'action régional pour le développement du transport durable en Asie et dans le Pacifique (2022-2026) adopté lors de la quatrième Conférence ministérielle sur les transports, notamment en élaborant des projets de renforcement des capacités pour améliorer la connectivité des transports régionaux et interrégionaux, en accélérant les mesures transformatrices dans le domaine des transports pour la réalisation des objectifs de développement durable, en résolvant les questions environnementales soulevées dans les chaînes d'approvisionnement internationales et en mettant en place des systèmes de transport numériques et intelligents. Elle encouragera la coopération entre les États membres et coordonnera leurs efforts en vue d'améliorer les infrastructures de transport et de lever les contraintes dans ce domaine afin de mettre en place un système de transport ininterrompu et durable dans la région Asie-Pacifique.
- 19.11 En 2023, la CESAP se consacrera également à la facilitation et à la numérisation du commerce, notamment avec la mise en œuvre de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique. S'appuyant sur les enseignements tirés de l'expérience selon lesquels l'état de préparation au numérique, la connectivité universelle à haut débit et les capacités numériques ont joué un rôle déterminant s'agissant de suivre l'évolution de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et d'y faire face efficacement, la CESAP continuera de chercher des solutions pour réduire la fracture numérique entre les pays et à l'intérieur des pays, en mettant l'accent sur les pays en situation particulière ainsi que sur les communautés rurales.

- 19.12 Les données et les statistiques restent des outils essentiels pour favoriser la mise en œuvre du Programme 2030. La CESAP renforcera donc son soutien à l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable aux niveaux régional, sous-régional et national. Elle s'attachera avant tout à aider ses membres et membres associés à mettre en œuvre la Déclaration ministérielle sur la construction d'un avenir plus résilient grâce à un enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil inclusifs, dans laquelle est souligné le rôle crucial que joue l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil pour permettre aux gouvernements et aux autorités de se préparer et de faire face à des crises telles que la pandémie de COVID-19, en portant une attention particulière aux personnes les plus vulnérables. À la lumière des travaux de la Commission de statistique, elle aidera aussi les États membres à mettre en œuvre des statistiques complémentaires relatives au produit intérieur brut (PIB) pouvant mesurer une croissance et une prospérité inclusives et durables. En 2023, la CESAP continuera d'appliquer des méthodes innovantes en matière d'analyse et de gestion des données en intégrant la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données par tout le monde, partout, dans ses activités de recherche et d'analyse, d'établissement de normes intergouvernementales et de développement des capacités, ainsi que dans ses opérations, afin d'exploiter pleinement le potentiel de la Commission en matière de données et d'analyse dans la mise en œuvre de ses mandats.
- 19.13 Étant la principale instance intergouvernementale d'Asie et du Pacifique, la CESAP continuera de promouvoir l'élaboration de politiques novatrices en faveur d'un développement régional intégré, partagé et durable et la recherche d'un consensus sur des normes et accords permettant de relever les défis communs. Elle favorisera également le dialogue et la coopération au niveau régional, en mettant l'accent sur les questions transfrontalières, notamment dans le cadre du troisième Forum Asie-Pacifique de l'énergie et de la septième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique.
- 19.14 En collaboration avec un large éventail de partenaires, dont les États membres, les entités du système des Nations Unies pour le développement, d'autres organisations internationales et régionales, le secteur privé et la société civile, la CESAP organisera en 2023 le dixième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, qui favorisera la participation de multiples parties prenantes aux fins du suivi et de l'examen à l'échelle régionale de la mise en œuvre du Programme 2030. Les activités prévues comprennent un rapport annuel exposant les progrès accomplis sur la voie des objectifs de développement durable, ainsi que des recommandations générales visant à accélérer les progrès et à renforcer les capacités dans le domaine des examens nationaux volontaires, notamment grâce à une meilleure exploitation des données et des statistiques et à la mobilisation des parties prenantes.
- 19.15 Étant donné que plus de la moitié de ses États membres appartiennent au groupe des pays en situation particulière, la CESAP intègre la mise en œuvre des divers programmes d'action en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement dans tous ses sous-programmes afin d'aider ces pays à atteindre les objectifs et cibles pertinents. En sa qualité de membre de l'équipe spéciale interinstitutions pour le reclassement et une transition sans heurt, elle soutient également les États membres qui sont en passe d'être retirés de la liste des pays les moins avancés, 5 des 11 pays les moins avancés que compte la région devant sortir de cette catégorie d'ici à 2026.
- 19.16 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre aux besoins des États Membres, la Commission tire parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie. Il s'agit notamment de son modèle hybride d'exécution du programme, qui s'est révélé un outil précieux, dans les circonstances actuelles, pour permettre une participation plus large des membres de la Commission et produire les résultats prévus. La CESAP a intégré les répercussions de la pandémie dans toutes ses activités intergouvernementales, d'analyse et de coopération technique et prévoit de concentrer ses efforts sur l'élaboration de solutions résilientes à l'appui du développement durable de la région.
- 19.17 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, la CESAP collaborera avec les organisations régionales et sous-régionales ainsi qu'avec les partenaires de développement pour mettre en œuvre son programme de manière stratégique, notamment au moyen de la coopération Sud-Sud, de la coopération triangulaire, des partenariats

régionaux et de la collaboration active avec d'autres organisations et entités, au besoin. Chaque composante du sous-programme 8 vise à renforcer la coopération, en particulier avec les organisations sous-régionales chargées des questions transfrontalières. En 2023, la Commission étendra aussi sa collaboration avec les banques régionales de développement et le secteur privé.

- 19.18 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, la CESAP travaille avec diverses entités du système des Nations Unies pour le développement aux niveaux mondial, régional et national, à l'appui de la réforme du Secrétaire général dans le domaine du développement. Son expertise multisectorielle lui permet de contribuer aux produits qui seront utilisés dans tout le système des Nations Unies, ainsi qu'aux bilans communs de pays et aux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, et ses bureaux sous-régionaux servent de point de contact principal pour les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies. Conjointement avec le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Bureau de la coordination des activités de développement pour la région de l'Asie et du Pacifique, la CESAP assure des services de secrétariat pour la plateforme de collaboration régionale entièrement établie, et ses divisions organiques collaborent pour soutenir les coalitions thématiques. Avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la CESAP codirige la coalition thématique sur l'atténuation des changements climatiques et la pollution atmosphérique, où les services spécialisés qu'elle offre, qui visent à appuyer la réalisation accélérée des objectifs de développement durable 7 et 13 et la mise en œuvre de l'Accord de Paris, sont particulièrement utiles. En outre, le centre Asie-Pacifique de gestion des connaissances, codirigé par la CESAP et le Bureau de la coordination des activités de développement, sert de plateforme principale pour la mise en commun des compétences techniques, la présentation de travaux analytiques et la fourniture d'une réponse rapide aux besoins des pays, ainsi que des équipes de pays des Nations Unies, afin d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030.
- 19.19 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2023 :
- a) Les gouvernements maintiennent et renforcent leur attachement à la Commission en tant que principale instance intergouvernementale de la région permettant de mobiliser la coopération régionale afin de relever les défis transfrontières et communs, tels que le relèvement après la pandémie ;
 - b) Les États et les autres parties prenantes continuent de collaborer avec la Commission pour mener les activités relatives au programme proposées et disposent des capacités et des ressources nécessaires ;
 - c) Des fonds extrabudgétaires pour la coopération technique continuent d'être disponibles.
- 19.20 Dans la mesure du possible, le plan-programme pour 2023 continue d'intégrer des stratégies innovantes d'exécution des mandats, compte tenu de l'évolution des conditions opérationnelles due à la pandémie de COVID-19. Il est cependant supposé que les conditions opérationnelles se sont améliorées et que les activités prescrites pourront être menées à bien selon les modalités en vigueur par le passé. Toute modification apportée aux produits prévus sera conforme aux objectifs, aux stratégies et aux mandats et il en sera rendu compte dans la partie consacrée à l'exécution du programme.
- 19.21 La Commission prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Par exemple, l'égalité des genres est un domaine thématique des sous-programmes 6 et 7. Dans le plan-programme 2023, les sous-programmes 2 et 6, ainsi que la composante 5 du sous-programme 8, prévoient explicitement des résultats en matière d'égalité des genres et d'avancement économique des femmes, et ces questions sont aussi mentionnées dans les stratégies relatives aux sous-programmes 4 et 9 et aux composantes 1 à 4 du sous-programme 8. L'obtention de résultats concernant les objectifs de développement durable relatifs à l'égalité des genres et la prise en compte des questions de genre dans le programme seront guidées par la politique d'égalité des genres de la Commission et par un plan de mise en œuvre (2019-2023).

- 19.22 Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap et à la politique de la CESAP en la matière, le sous-programme 6 prévoit des interventions propres au handicap afin de protéger les personnes handicapées et de leur donner des moyens d'action et, à terme, de bâtir des sociétés qui tiennent compte de la question du handicap. La Commission apportera également son soutien aux États membres pour qu'ils mettent au point un programme de développement tenant compte de la question du handicap à la lumière des résultats de la réunion intergouvernementale de haut niveau de 2022 sur l'examen final de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022), conformément à la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

Exécution du programme en 2021

Conséquences de la pandémie

- 19.23 La pandémie de COVID-19, qui s'est poursuivie en 2021, a eu des répercussions sur l'exécution des activités prescrites, bien que la Commission ait adopté de nouvelles méthodes de travail dès le début de la crise pour continuer à fournir des produits et des services axés sur les connaissances à ses États membres et à leur offrir des forums propices aux échanges de vues et à l'obtention de consensus. La pandémie a entravé la réalisation des objectifs prévus pour le résultat 2 du sous-programme 5 et entraîné des retards dans la mise en œuvre des activités prévues au titre du résultat 1 de la composante 3 du sous-programme 8 et du résultat 1 du sous-programme 9. Dans le même temps, le passage aux modalités virtuelles a atténué les conséquences de la pandémie sur l'exécution des activités, avec la création de nouvelles possibilités d'échanges plus fréquents, bien qu'abrégés, avec les parties prenantes, et l'augmentation des activités de renforcement des capacités proposées en ligne. En outre, la Commission a aidé les États membres à faire face aux problèmes d'ordre socioéconomique liés à la pandémie en se fondant sur ses objectifs d'ensemble et sur le cadre qu'elle a établi à ce sujet, comme indiqué dans les descriptifs des résultats des sous-programmes 1 et 5 à 7.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 19.24 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

61/16	Renforcement du Conseil économique et social	69/283	Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)
66/288	L'avenir que nous voulons	69/288	Examen global de l'appui apporté par le système des Nations Unies aux petits États insulaires en développement
67/10	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique eurasienn	69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)
69/15	Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa)	70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030
69/137	Programme d'action en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024	70/170	Vers la pleine réalisation de l'objectif d'une Organisation des Nations Unies accessible et inclusive pour les personnes handicapées
69/142	Réaliser, pour 2015 et au-delà, les objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement arrêtés au niveau international pour les personnes handicapées	70/192	Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement
69/277	Déclaration politique sur le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales	71/312	L'océan, notre avenir : appel à l'action

Titre V **Coopération régionale pour le développement**

71/321	Renforcer la participation des représentants des peuples autochtones et de leurs institutions aux réunions des organes compétents de l'Organisation des Nations Unies portant sur des questions qui les concernent	74/307	Une riposte unie face aux menaces sanitaires mondiales : lutter contre la COVID-19
72/279	Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	75/15	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est
73/133	Sortie de pays de la catégorie des pays les moins avancés	75/16	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la coopération islamique
73/254	Vers des partenariats mondiaux : démarche fondée sur des principes pour le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et tous les partenaires intéressés	75/90	La situation en Afghanistan
74/3	Déclaration politique issue de la réunion de haut niveau chargée d'examiner les progrès accomplis pour répondre aux besoins prioritaires des petits États insulaires en développement grâce à la mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement	75/154	Développement sans exclusion pour et avec les personnes handicapées
74/4	Déclaration politique issue du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale	75/175	Droits humains et extrême pauvreté
74/15	Déclaration politique sur l'examen de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024	75/233	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
74/216	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable	75/268	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de Shanghai pour la coopération
74/228	Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance	75/269	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
74/235	Participation des femmes au développement	75/288	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique
74/238	Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	75/290 A	Examen de l'application de la résolution 72/305 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social
74/253	Améliorer l'accès des personnes handicapées aux conférences et réunions du système des Nations Unies	75/290 B	Examen de l'application de la résolution 67/290 de l'Assemblée générale sur la structure et les modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable et de sa résolution 70/299 sur le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial
74/270	Solidarité mondiale dans la lutte contre la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19)	76/72	Conseil économique et social
74/297	Progrès accomplis dans l'application de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	76/136	Forum politique de haut niveau pour le développement durable
74/306	Action globale et coordonnée face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)	75/324	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique
		76/148	Les océans et le droit de la mer
		76/154	Promouvoir l'intégration sociale par l'inclusion sociale
		76/163	Droits des peuples autochtones
		76/200	Mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et du Protocole facultatif s'y rapportant : participation
			Le droit au développement
			Les technologies agricoles au service du développement durable

76/202	Promouvoir des modes de consommation et de production durables pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en faisant fond sur Action 21	76/216	Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
76/203	Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement	76/217	Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral
76/211	Lutte contre les tempêtes de sable et de poussière	76/218	Activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027)
76/213	Science, technologie et innovation au service du développement durable	76/219	Éliminer la pauvreté en milieu rural en vue de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030
		76/221	Coopération Sud-Sud
		76/222	Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition

Résolutions du Conseil économique et social

37 (IV)	Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	2019/6	Lutter contre les inégalités et les obstacles à l'inclusion sociale au moyen des politiques budgétaires et salariales et des politiques de protection sociale
1895 (LVII)	Changement de nom de la « Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient » en « Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique »	2019/27	Appui aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies
1998/46	Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes	2020/5	Renforcement de la coordination des programmes statistiques dans le système des Nations Unies
2013/19	Conclusion des travaux de la Commission du développement durable	2020/23	Progrès accomplis dans l'application de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
2014/11	Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement	2021/7	Prise en compte de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies
2015/30	Restructurer l'appareil de conférence de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique pour l'adapter aux évolutions du programme de développement pour l'après-2015	2021/11	Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa vingt-troisième session
2016/11	S'engager à mettre pleinement en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique		
2018/5	Stratégies d'élimination de la pauvreté visant à parvenir à un développement durable pour tous		

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

66/1	Déclaration d'Incheon	68/8	Améliorer la coordination au sein du système des Nations Unies et la coopération avec les organisations régionales pour la promotion du développement régional
66/9	Mise en œuvre régionale pleine et effective du Programme d'action de Beijing et ses prolongements mondiaux et régionaux dans la région de l'Asie et du Pacifique	68/9	Mandat du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission
66/15	Renforcement de la fonction d'évaluation du secrétariat de la Commission		
67/14	Coopération entre la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et les autres organismes des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales qui desservent l'Asie et le Pacifique		

Titre V **Coopération régionale pour le développement**

69/3	Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique : Déclaration de Bangkok sur le programme de développement pour l'après-2015 des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement de l'Asie et du Pacifique	73/5 73/9	Renforcer le soutien de la région Asie-Pacifique à la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 Feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique
70/1	Mise en œuvre de la Déclaration de Bangkok sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique	74/1	Faciliter la transition sans heurt des pays les moins avancés de l'Asie et du Pacifique vers un reclassement durable hors de leur catégorie
70/10	Application de la Déclaration de Bangkok de la région Asie-Pacifique sur le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015	74/6 74/10	Améliorer les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique Application de la Déclaration ministérielle sur le renforcement de la coopération et de l'intégration économiques régionales à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique
71/2	Mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 en Asie et dans le Pacifique	75/1	Mise en œuvre des résultats de l'Examen régional eurasiatique à mi-parcours du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024
71/3	Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024	75/2	Prendre l'engagement de resserrer les liens en ce qui concerne le suivi et l'examen, aux plans national, régional et mondial, de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique
71/4	Mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa)	75/3	Promouvoir les partenariats dans les régions et entre elles pour parvenir au développement durable en Asie et dans le Pacifique
72/6	S'engager à mettre pleinement en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique	75/4	Renforcement de la coopération régionale pour lutter contre les problèmes de pollution atmosphérique en Asie et dans le Pacifique
72/8	Favoriser la coopération et les partenariats régionaux pour relever le défi du changement climatique dans la région Asie-Pacifique	76/1	Renforcer la coopération pour promouvoir la conservation et l'utilisation durable des océans, des mers et de leurs ressources aux fins du développement durable en Asie et dans le Pacifique
72/9	Coopération régionale pour promouvoir la conservation et l'exploitation durable des océans, des mers et des ressources marines aux fins du développement durable en Asie et dans le Pacifique	76/2	Faire face aux conséquences socioéconomiques des pandémies et des crises en Asie et dans le Pacifique grâce à la coopération régionale
73/1	Alignement de l'appareil de conférence de la Commission sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030	77/1	Reconstruire en mieux après une crise grâce à la coopération régionale en Asie et dans le Pacifique
73/2	Renforcement du mécanisme régional pour la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024		
73/3	Promouvoir la connectivité intégrée et ininterrompue pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique		

Sous-programme 1
Politique macroéconomique, réduction de la pauvreté et financement du développement

Résolutions de l'Assemblée générale

76/192	Système financier international et développement	76/195	Amélioration de l'accès aux services financiers pour le développement durable
76/193	Soutenabilité de la dette extérieure et développement		

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

E/CN.11/63	Travaux de documentation statistique et économique	71/5	Application des résultats de la Consultation Asie-Pacifique de haut niveau sur le financement du développement
68/10	Renforcer l'intégration économique régionale en Asie et dans le Pacifique		

Sous-programme 2
Commerce, investissement et innovation

Résolutions de l'Assemblée générale

75/211	L'entrepreneuriat au service du développement durable	76/190	Commerce international et développement
--------	---	--------	---

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

70/5	Renforcement de la coopération régionale et des capacités nécessaires pour amplifier la contribution du commerce et de l'investissement au développement durable	72/4	Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique
70/6	Application de la décision de la Réunion intergouvernementale ad hoc sur un arrangement régional pour la facilitation du commerce transfrontière sans papier	72/12	Exploiter la science, la technologie et l'innovation pour un développement inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique
72/3	Statuts du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie	75/8	Promouvoir la science, la technologie et l'innovation aux fins de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique

Sous-programme 3
Transport

Résolutions de l'Assemblée générale

69/213	Le rôle des couloirs de transport et de transit en matière de coopération internationale et de développement durable	72/212	Renforcer les liens entre tous les modes de transport pour atteindre les objectifs de développement durable
70/197	Vers une coopération de tous les acteurs du secteur des transports pour la promotion de couloirs de transit multimodal durables	74/299	Amélioration de la sécurité routière mondiale
		75/308	Portée, modalités, format et organisation de la réunion de haut niveau sur l'amélioration de la sécurité routière dans le monde

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

70/7	Mise en œuvre de la Déclaration de Suva sur l'amélioration des transports maritimes et des services connexes dans le Pacifique	71/7	Adoption du Cadre de coopération régional pour la facilitation des transports ferroviaires internationaux
71/6	La connectivité des transports maritimes pour le développement durable	71/8	Renforcement de la connectivité intrarégionale et interrégionale en Asie et dans le Pacifique

Titre V Coopération régionale pour le développement

72/5	Renforcer la coopération régionale en matière de connectivité des transports pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique	74/2	Promotion du Cadre régional pour la planification, la conception, l'établissement et l'exploitation des ports secs d'importance internationale
73/4	Mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique	74/3	Améliorer la sécurité routière en Asie et dans le Pacifique pour des systèmes de transport durables

**Sous-programme 4
Environnement et développement***Résolutions de l'Assemblée générale*

71/222	Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)	75/212	Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)
71/256	Nouveau Programme pour les villes		
74/212	Journée internationale de l'air pur pour des ciels bleus	75/220 76/207	Harmonie avec la nature Application de la Convention sur la diversité biologique et contribution au développement durable

Résolution du Conseil économique et social

2017/24 Établissements humains

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

70/11	Mettre en œuvre les résultats du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable	72/2	Statuts du Centre pour la mécanisation agricole durable
70/12	Renforcer les efforts en faveur des établissements humains et du développement urbain durable pour la région de l'Asie-Pacifique	74/4	Mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2017)
71/9	Renforcer la coopération pour la gestion durable des ressources en eau en Asie et dans le Pacifique		

**Sous-programme 5
Technologies numériques, et réduction et gestion des risques de catastrophe***Résolutions de l'Assemblée générale*

70/125	Document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information	76/128	Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement
74/82	Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace	76/189	Les technologies de l'information et des communications au service du développement durable
75/124	Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement	76/204	Réduction des risques de catastrophe

Résolutions du Conseil économique et social

2015/14	Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies	2015/31	Création du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes
---------	--	---------	---

2016/27	Renforcement des arrangements institutionnels sur la gestion de l'information géospatiale	2021/28	Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information
2018/14	Cadre stratégique sur l'information et les services géospatiaux en cas de catastrophe		

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

71/12	Renforcer les mécanismes régionaux pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) en Asie et dans le Pacifique	75/5	Mise en œuvre de la Déclaration d'Oulan-Bator adoptée par la Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe (2018)
72/7	Coopération régionale pour la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière en Asie et dans le Pacifique	75/6	Mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur les applications des techniques spatiales au service du développement durable en Asie et dans le Pacifique et du Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable (2018-2030)
72/10	Examen régional de la mise en œuvre des grandes orientations arrêtées lors du Sommet mondial sur la société de l'information		
72/11	Améliorer les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique pour réaliser les objectifs de développement convenus à l'échelon international	75/7	Promouvoir la mise en œuvre de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information au moyen de la coopération régionale
73/7	Renforcement de la coopération régionale en faveur de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) en Asie et dans le Pacifique		

**Sous-programme 6
Développement social**

Résolutions de l'Assemblée générale

49/128	Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement	75/156	Améliorer la riposte rapide à l'échelle nationale et internationale face à l'impact de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) sur les femmes et les filles
65/234	Suite donnée à la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014	75/157	Les femmes et les filles et la riposte à la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19)
65/312	Document final de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la jeunesse : dialogue et compréhension mutuelle	75/161	Intensification de l'action menée pour prévenir et éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles
68/4	Déclaration du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement	75/226 76/134	Migrations internationales et développement Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
69/147	Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles	76/135	Rôle des coopératives dans le développement social
73/195	Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières	76/138	Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement
73/326	Forme et organisation des forums d'examen des migrations internationales	76/139	Préparation et célébration du trentième anniversaire de l'Année internationale de la famille
74/121	Politiques et programmes mobilisant les jeunes		
74/126 ; 76/140	Amélioration du sort des femmes et des filles en milieu rural		
75/131	Décennie des Nations Unies pour le vieillissement en bonne santé (2021-2030)		

Titre V Coopération régionale pour le développement

76/142	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale	76/146 76/168	Les filles Promotion effective de la Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques
--------	--	------------------	--

Résolutions du Conseil économique et social

2016/25	Organisation des travaux et méthodes de travail futures de la Commission de la population et du développement	2018/8	Organisation des travaux et méthodes de travail futures de la Commission de la condition de la femme
2017/12	Promotion des droits des personnes handicapées et renforcement de la prise en compte systématique de la question du handicap dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030	2020/8 2021/8	Modalités du quatrième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement Organisation des travaux et méthodes de travail futures de la Commission du développement social
2018/6	Troisième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement		

Résolutions et décisions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

66/12	Sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique	Décision 70/22	Rapport de la Sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique
67/5	Application intégrale et efficace du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement dans la région Asie-Pacifique	71/13	Application de la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes
67/6	Améliorer l'accessibilité pour les personnes handicapées à la CESAP	74/7	Vers un développement durable tenant compte de la question du handicap : mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Beijing pour accélérer la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon
67/8	Renforcement des systèmes de protection sociale en Asie et dans le Pacifique		
67/9	Examen régional Asie-Pacifique des progrès accomplis dans la réalisation de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et de la Déclaration politique sur le VIH/sida	74/11	Renforcement de la coopération régionale pour lutter contre l'inégalité sous toutes ses formes en Asie et dans le Pacifique
68/6	Préparatifs de la région Asie-Pacifique pour la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014	Décision 74/26 Décision 75/7	Rapport de la Réunion intergouvernementale Asie-Pacifique sur le troisième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement Rapport sur l'Examen à mi-parcours de la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement comprenant le résumé du Président
68/7	Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022)		
69/13	Mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022) et de la Stratégie d'Incheon pour faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique	Décision 76/8	Cadre d'indicateurs Asie-Pacifique pour le suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et des engagements pris dans la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement
69/14	Mise en œuvre de la Déclaration de Bangkok sur l'examen de l'application du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement en Asie et dans le Pacifique	Décision 77/6	Rapport sur l'Examen régional Asie-Pacifique de la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières
70/14	Renforcer la participation des jeunes au développement durable en Asie et dans le Pacifique		

**Sous-programme 7
Statistiques***Résolutions de l'Assemblée générale*

68/261	Principes fondamentaux de la statistique officielle	71/313	Travaux de la Commission de statistique sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030
--------	---	--------	--

Résolutions du Conseil économique et social

2006/6	Renforcement des capacités statistiques	2013/21	Principes fondamentaux de la statistique officielle
2011/15	Révision des Statuts de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique	2017/7	Travaux de la Commission de statistique sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

246 (XLII)	Services statistiques en Asie et dans le Pacifique	69/15	Mise en œuvre des résultats de la Réunion de haut niveau sur l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique
65/2	Coopération technique régionale et renforcement des capacités pour le développement statistique en Asie et dans le Pacifique	69/16	Un ensemble de statistiques démographiques et sociales de base pour orienter le développement des capacités nationales en Asie et dans le Pacifique
67/10	Un ensemble de statistiques économiques de base pour guider l'amélioration des statistiques économiques fondamentales en Asie et dans le Pacifique	71/14	Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement et des statistiques de l'état civil, 2015-2024
67/11	Renforcer les capacités statistiques en Asie et dans le Pacifique	74/8	Accélérer la mise en œuvre du Cadre d'action régional sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique
67/12	Amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique	75/9	Mise en œuvre de la Déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté »

**Sous-programme 8
Activités sous-régionales de développement***Résolutions de l'Assemblée générale*

63/260	Activités touchant au développement	72/283	Renforcer la coopération régionale et internationale pour assurer la paix, la stabilité et le développement durable dans la région de l'Asie centrale
--------	-------------------------------------	--------	---

Résolution de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

244 (XLI)	Activités de la Commission dans le Pacifique
-----------	--

**Sous-programme 9
Énergie***Résolutions de l'Assemblée générale*

65/151	Année internationale de l'énergie durable pour tous	76/210	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
67/215	Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables		

Résolution du Conseil économique et social

2011/14 Promouvoir la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

64/3	Promouvoir les énergies renouvelables pour la sécurité énergétique et le développement durable en Asie et dans le Pacifique	68/11 70/9 ; 74/9	La connectivité pour la sécurité énergétique Mise en œuvre des résultats du Forum Asie-Pacifique de l'énergie
67/2	Promouvoir la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique	73/8	Renforcer la coopération régionale en faveur du développement de l'énergie durable en Asie et dans le Pacifique

Produits

19.25 On trouvera dans le tableau 19.1 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 19.1

Produits de portée générale retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	11	11	11
1. Rapports destinés à la Commission	1	5	5	5
2. Rapports destinés au Forum Asie-Pacifique pour le développement durable	1	6	6	6
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	34	35	35	35
Réunions ou séances :				
3. Commission	10	7	10	10
4. Forum Asie-Pacifique pour le développement durable	6	8	6	8
5. Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission	6	6	6	6
6. Groupes d'experts chargés des questions relatives aux pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement	9	4	3	3
7. Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
8. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	2	2	2
9. Cinquième Commission	1	2	2	2
10. Plateforme de collaboration régionale	–	6	6	4

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	3	1	2
11. Projets portant sur des questions touchant au développement durable des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement	1	3	1	2
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	7	–	6	5
12. Ateliers sous-régionaux portant sur les priorités des programmes d'action en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement	4	–	3	3
13. Consultations fondées sur le rapport sur le développement des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers (<i>Asia-Pacific Countries with Special Needs Development Report</i>)	3	–	3	2
Publications (nombre de publications)	3	3	5	5
14. Étude thématique de la CESAP	1	1	1	1
15. Rapport sur le développement des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers (<i>Asia-Pacific Countries with Special Needs Development Report</i>)	1	1	1	1
16. Publications sur la mise en œuvre du Programme 2030	1	1	1	1
17. Journal du développement durable en Asie et dans le Pacifique (<i>Asia-Pacific Sustainable Development Journal</i>)	–	–	2	2
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	4	6	4	4
18. Documents portant sur des questions intéressant les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement d'Asie et du Pacifique	4	6	4	4
C. Activités de fond				
Bases de données et supports numériques : portail de données du Partenariat Asie-Pacifique pour les objectifs de développement durable ; Service d'assistance à la réalisation des objectifs de développement durable accessible aux représentants de gouvernements et aux experts techniques ; plateformes de connaissances visant à aider les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement d'Asie et du Pacifique à mettre en œuvre les programmes d'action correspondants.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : célébration des journées internationales des Nations Unies, y compris la Journée des Nations Unies ; programmes d'information organisés sur demande à destination du grand public, y compris des organisations universitaires, pour quelque 300 participants.				
Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse et éditoriaux sur les travaux et les activités de la CESAP ; conférences de presse, communiqués de presse et entretiens avec la presse au sujet de publications ou de manifestations importantes.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : contenus promotionnels multimédias, y compris des vidéos et du matériel pédagogique au sujet de publications ou de manifestations importantes ; articles de blog publiés sur le site Web et contenu pour les médias sociaux de la CESAP.				

Activités d'évaluation

- 19.26 L'évaluation du Programme d'action régional pour la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique, phase I (2017-2021) a orienté l'établissement du projet de plan-programme pour 2023.
- 19.27 Les résultats et les enseignements de l'évaluation comprenaient des recommandations de domaines d'amélioration et d'activités prioritaires, compte tenu des besoins des États Membres au regard du

Programme 2030 et du contexte créé par la pandémie de COVID-19. Les résultats ont aussi été utilisés pour définir le champ d'application et les modalités d'exécution du nouveau Programme d'action régional pour le développement du transport durable en Asie et dans le Pacifique (2022-2026), adopté lors de la quatrième session de la Conférence ministérielle sur les transports tenue en décembre 2021, ce qui ressort de la stratégie et des produits du sous-programme 3.

- 19.28 Il est prévu de procéder aux évaluations ci-après en 2023 :
- a) Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur le sous-programme « Politique macroéconomique, réduction de la pauvreté et financement du développement » ;
 - b) Évaluation du sous-programme « Énergie » ;
 - c) Évaluation du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie.

Programme de travail

Sous-programme 1

Politique macroéconomique, réduction de la pauvreté et financement du développement

Objectif

- 19.29 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer la capacité des États membres de parvenir à un développement économique stable, partagé et durable en Asie et dans le Pacifique.

Stratégie

- 19.30 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme favorisera un modèle de développement plus équilibré et multidimensionnel qui ne soit pas uniquement axé sur la croissance économique, et aidera les États membres à transformer leurs économies d'une manière qui soit compatible avec les ambitions du Programme 2030, en concourant notamment à la réalisation des objectifs de développement durable n° 1, 8 à 10, 12 et 17. Plus précisément, le sous-programme :
- a) aidera les États membres à étudier les possibilités d'adopter et d'institutionnaliser des stratégies et politiques de développement économique et de les financer au moyen d'actions de conseil technique et de renforcement des capacités, ainsi que par le partage du savoir et la recherche du consensus entre les pays ;
 - b) facilitera les débats de politique générale, les échanges d'idées et d'expériences et la recherche du consensus entre les États membres sur les politiques économiques et les questions de financement dans le cadre du Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement de la Commission, y compris le Groupe consultatif sur les stratégies de financement pour la réalisation des objectifs de développement durable ;
 - c) renforcera la diffusion des supports de recherche et de connaissances du sous-programme, dont l'Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique, la série sur le financement du développement en Asie et dans le Pacifique et des documents d'orientation, dans le cadre de dialogues sur les politiques et d'une coopération plus étroite entre les organes gouvernementaux, les groupes de réflexion et les équipes de pays des Nations Unies, l'objectif étant de mieux prendre en compte les travaux de recherche et de renforcement des capacités menés par le sous-programme ;
 - d) fournira des apports substantiels aux processus déployés dans le monde et dans tout le système des Nations Unies, aux équipes spéciales et aux publications coordonnées par le Département des affaires économiques et sociales, ainsi qu'aux initiatives de l'ensemble du système des

Nations Unies, en particulier celles ayant trait aux questions de financement du développement et, en fonction des besoins, aux plan-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

- 19.31 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Le développement fondé sur l'analyse des faits de stratégies et de politiques économiques à même de renforcer la résilience économique, le développement sans exclusion et la durabilité environnementale ;
 - b) Le renforcement de la capacité des États membres, en particulier des pays les moins avancés, de mobiliser des ressources financières pour les allouer au développement durable en intégrant systématiquement l'aspect financier aux actions entreprises dans ce domaine ;
 - c) L'amélioration de la capacité des États membres d'utiliser des leviers économiques et financiers pour favoriser la transformation de leurs économies en voies de développement résilientes, sans exclusion et durables.

Exécution du programme en 2021

Faire fond sur les marchés financiers et l'émission d'obligations en vue de financer le développement durable

- 19.32 Un marché financier et obligataire dynamique, dense et liquide est essentiel pour disposer d'une marge de manœuvre budgétaire qui permettra d'investir dans le développement durable. Alors que les pays développés et plusieurs pays en développement utilisent cette possibilité, la plupart des pays les moins avancés de l'Asie et du Pacifique n'ont que très rarement recours, voire jamais, à ce moyen de financement.
- 19.33 Le sous-programme a permis d'appuyer le développement des marchés intérieurs de capitaux et de favoriser le recours à l'émission d'obligations aux fins du financement du développement durable par ses publications de recherche et ses actions de renforcement des capacités. En particulier, le Bhoutan a reçu une aide importante pour trouver les moyens de mieux tirer parti de l'émission d'obligations ; ainsi, un appui a été apporté au Gouvernement bhoutanais afin que soit mise en place une équipe spéciale interministérielle chargée de superviser le processus, des conseils ont été prodigués concernant le cadre juridique appelé à régir les émissions d'obligations garanties et une action de renforcement des capacités a visé les responsables et décideurs politiques du pays, notamment sous forme de voyages d'étude organisés dans d'autres États membres afin de s'inspirer de leurs expériences, dans le cadre des échanges Sud-Sud.
- 19.34 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.2).

Tableau 19.2
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)
–	Le Bhoutan procède avec succès à sa toute première émission d'obligations garanties, qui vise à appuyer le relèvement économique du pays après la pandémie de COVID-19	Le Bhoutan procède avec succès à une autre émission d'obligations garanties dont l'échéance, plus longue, est de 10 ans, et il met en place les institutions et les capacités qui seront chargées à l'avenir des émissions d'obligations garanties

Résultats escomptés pour 2023

Résultat 1 : les pays d'Asie-Pacifique prennent des mesures pour transformer leurs économies dans le sens d'un développement durable

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 19.35 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à l'adoption de mesures par cinq États membres (Bangladesh, Kirghizistan, Mongolie, Pakistan et Samoa), lesquels se sont appuyés sur des supports de connaissances établis au titre du sous-programme, mesures qui étaient destinées à transformer leurs économies en les rendant plus résilientes, ouvertes et durables, ce qui a permis d'atteindre la cible visée.
- 19.36 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.3).

Tableau 19.3
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Les États membres comprennent mieux les besoins de financement et les stratégies à mettre en œuvre à cet égard, comme en témoigne le fait que 94 % des participants se déclarent capables d'élaborer et d'appliquer des politiques concernant le Programme 2030 et le financement du développement	Cinq États membres commencent à élaborer des politiques économiques et à déployer des stratégies de financement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030, en s'appuyant sur des supports de connaissance établis dans le cadre du sous-programme	Cinq États membres (Bangladesh, Kirghizistan, Mongolie, Pakistan et Samoa) adoptent des mesures visant à transformer leurs économies pour les rendre plus résilientes, ouvertes et durables	Trois États membres prennent des mesures pour transformer leurs économies de manière à concrétiser les ambitions du Programme 2030, en s'appuyant sur les supports de connaissance établis dans le cadre du sous-programme	Trois États membres prennent des mesures pour transformer leurs économies de manière à concrétiser les ambitions du Programme 2030

Résultat 2 : les États membres renforcent leur capacité de concevoir des politiques et des stratégies pour des économies résilientes

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 19.37 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à la décision prise par les États membres de créer le Groupe consultatif sur les stratégies de financement pour la réalisation des objectifs de développement durable, ainsi qu'à leur demande, formulée à la troisième session du Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement, d'une aide renouvelée aux fins du relèvement économique après la pandémie, de l'atténuation de la pauvreté et de la transformation visant à rendre leurs économies plus résilientes, ouvertes et durables. La cible fixée a été atteinte, à savoir créer un consensus entre les États membres quant aux stratégies et politiques visant à rendre leurs économies plus résilientes.
- 19.38 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.4).

Tableau 19.4
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
–	–	Les États membres décident de créer le Groupe consultatif sur les stratégies de financement pour la réalisation des objectifs de développement durable et demandent une aide renouvelée aux fins du relèvement économique après la pandémie, de l'atténuation de la pauvreté et de la transformation visant à rendre leurs économies plus résilientes, ouvertes et durables	Trois États membres mettent en œuvre des stratégies et des initiatives nationales en faveur d'économies plus résilientes, dont, entre autres, des mesures budgétaires et financières	Trois États membres prennent des mesures pour mettre en œuvre des stratégies et des initiatives nationales propres à rendre leurs économies plus résilientes

Résultat 3 : le financement du développement durable est renforcé, la priorité étant donnée aux moyens novateurs et émergents dans la région Asie-Pacifique

Projet de plan-programme pour 2023

- 19.39 Le financement du développement durable s'est imposé depuis 2017 comme une orientation principale du sous-programme, dont les travaux ont couvert une série de questions connexes, à savoir les finances publiques et la mobilisation des ressources ; le développement des marchés financiers et le financement numérique ; l'inclusion financière et le financement des microentreprises et petites et moyennes entreprises ; le financement de l'action climatique et les modes de financement novateurs du développement durable ; le financement des infrastructures, ainsi que la coopération régionale et mondiale sur des questions multilatérales telles que la coopération en matière fiscale et l'allègement de la dette.

Enseignements tirés et changements prévus

- 19.40 Les enseignements tirés sont les suivants : il est possible de mettre à profit dans d'autres contextes la démarche qui a consisté à aider au plus près le Bhoutan à émettre des obligations garanties, notamment en lui fournissant des conseils techniques relatifs à la législation et des directives concernant la conception des politiques et leur mise en œuvre. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on favorisera et entretiendra des relations de travail étroites et directes avec les ministères au sujet des moyens novateurs de financer le développement durable, tels que les obligations thématiques et les instruments d'échange de dettes contre des mesures d'adaptation aux changements climatiques, ainsi que des nouveaux modèles d'activité et des services financiers à l'ère numérique. Il sera également tiré parti de la participation du sous-programme aux processus mondiaux de financement du développement, en collaboration avec plusieurs entités du système des Nations Unies, en particulier les bureaux des coordonnateurs(trices) résident(e)s et des équipes de pays des Nations Unies, le PNUD et le Département des affaires économiques et sociales,

Titre V Coopération régionale pour le développement

et en partenariat avec des groupes tels que le Partenariat pour l'action en faveur d'une économie verte et Green Fiscal Policy Network (réseau des politiques budgétaires vertes), l'objectif étant d'accroître la synergie entre les travaux menés dans le cadre du sous-programme et les initiatives existant à l'échelle du système des Nations Unies et élargir la diffusion de ces travaux et des supports de connaissances produits par le sous-programme.

19.41 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.5).

Tableau 19.5
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Les décideurs des États membres comprennent mieux leurs besoins financiers et les stratégies à mettre en place à cet égard en vue de progresser effectivement dans la réalisation des objectifs de développement durable	Sept États membres (Bangladesh, Brunéi Darussalam, Chine, Indonésie, Kazakhstan, Samoa et Sri Lanka) prennent de nouvelles initiatives visant à élaborer et mettre en œuvre des stratégies afin de combler les déficits de financement et de favoriser ainsi la mise en œuvre du Programme 2030	Trois États membres (Bangladesh, Cambodge et Vanuatu) lancent de nouvelles initiatives ou réformes visant à consolider le financement et la mobilisation et l'allocation de ressources au profit du développement durable	Trois États membres lancent de nouvelles initiatives ou réformes visant à consolider le financement et la mobilisation et l'allocation de ressources au profit du développement durable	Trois États membres lancent de nouvelles initiatives ou réformes visant à consolider le financement et la mobilisation et l'allocation de ressources au profit du développement durable

Produits

19.42 On trouvera dans le tableau 19.6 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 19.6
Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	4	6	1	4
1. Rapports destinés à la Commission	1	1	1	1
2. Rapports destinés au Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement	3	5	–	3
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	14	18	8	11
3. Réunions du Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement	6	6	–	6
4. Dialogues régionaux et nationaux sur les questions relatives au financement du développement	4	4	–	1

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
5. Réunions de groupes d'experts sur le financement du développement	–	2	4	–
6. Réunions de groupes d'experts sur la publication intitulée <i>Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique</i>	4	6	4	4
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	2	1	1
7. Projets portant sur certaines questions relatives aux politiques économiques et au financement du développement	1	2	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	6	6	6	4
8. Débats de politique générale fondés sur les travaux de recherche figurant dans l' <i>Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique</i> et dans la série de publications sur le financement du développement en Asie et dans le Pacifique	6	6	6	4
Publications (nombre de publications)	4	4	1	2
9. <i>Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique</i>	1	1	1	1
10. Série <i>Financement du développement</i>	1	1	–	1
11. <i>Journal du développement durable en Asie et dans le Pacifique</i> (Asia-Pacific Sustainable Development Journal)	2	2	–	–
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	14	20	10	10
12. Supports de connaissances sur des questions économiques et sur les politiques économiques adaptées à la situation de chaque pays	8	8	4	4
13. Série de documents de travail sur la politique macroéconomique, la réduction de la pauvreté et le financement du développement	2	7	2	2
14. Notes d'orientation sur la politique macroéconomique, la réduction de la pauvreté et le financement du développement	4	5	4	4
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : manifestation parallèle sur le financement du développement au Conseil économique et social ; conseils techniques à tous les États membres sur le financement du développement et les politiques macroéconomiques ; notes consultatives techniques et supports de présentation sur les politiques macroéconomiques, la réduction de la pauvreté et le financement du développement.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : supports d'information sur l'Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique.				
Relations extérieures et relations avec les médias : entretiens avec la presse au sujet de publications ou de manifestations importantes ; communiqués de presse et articles d'opinion sur les politiques macroéconomiques, la réduction de la pauvreté et le financement du développement.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : pages Web sur les évaluations économiques et le développement durable et sur le financement du développement.				

Sous-programme 2 Commerce, investissement et innovation

Objectif

- 19.43 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer la capacité des États membres de mettre en œuvre des politiques et des programmes qui exploitent plus efficacement le potentiel du commerce, de l'investissement, de l'innovation, de la technologie et du développement des

entreprises aux fins du développement durable et de l'intégration régionale en Asie et dans le Pacifique.

Stratégie

- 19.44 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'emploiera dans le cadre du sous-programme à :
- a) Aider les États membres à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et des mesures propres à faciliter le commerce, l'investissement et l'innovation, et à réduire les obstacles inutiles dans ces domaines au bénéfice du développement durable, l'accent devant être mis sur les besoins des pays les moins avancés sans littoral ;
 - b) Renforcer les capacités des États membres en coopération avec les partenaires mondiaux et régionaux tels que la Banque asiatique de développement (BAsD), la CNUCED et l'Organisation mondiale du commerce, afin de négocier et d'appliquer des accords commerciaux et des accords d'investissement, et d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des mesures de facilitation du commerce et de l'investissement, notamment par l'adoption de systèmes de commerce sans papier ;
 - c) Renforcer les capacités en étroite coopération avec le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie, en organisant des ateliers, des activités de formation et en offrant des conseils sur les politiques à suivre ; développer des supports de connaissances sur les investissements étrangers directs à caractère durable, l'innovation, la coopération en matière de technologie et les transferts de technologies, les technologies émergentes et d'avant-garde, l'entreprise responsable et inclusive, l'entreprise sociale, l'impact des investissements et de la finance novatrice sur l'entrepreneuriat des femmes ; aider les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 3, 5 à 9, 13 et 17.
 - d) Aider les États membres, les microentreprises et petites et moyennes entreprises dans les domaines de la facilitation du commerce et de la dématérialisation commerciale, dont le commerce sans papier et le commerce sans contact, afin de maintenir les courants d'échange, en particulier pour ce qui est des biens essentiels soumis aux vulnérabilités commerciales liées à la COVID-19 ;
 - e) Aider les États membres à élaborer des politiques favorables aux investissements étrangers directs durables, au financement des infrastructures et aux microentreprises et petites et moyennes entreprises, en donnant la priorité à la mobilisation du secteur privé par le Réseau des entreprises durables de la CESAP et au développement d'outils financiers numériques à caractère novateur pour permettre aux entrepreneuses d'être moins en butte aux vulnérabilités en temps de crise ;
 - f) Soutenir les plateformes régionales de coopération et élargir les réseaux d'experts du commerce, de l'investissement, des technologies et de l'innovation et de l'entreprise durable, notamment au moyen de partenariats public-privé, l'objectif étant la diffusion des connaissances et l'apprentissage par les pairs.
- 19.45 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) La réduction des coûts commerciaux et un renforcement de la participation et de la compétitivité des entreprises, notamment des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, dans le commerce international ;
 - b) L'adoption de règles et de procédures plus efficaces pour régir le commerce, ce qui débouchera sur de meilleurs résultats commerciaux, conformes aux objectifs de développement durable ;
 - c) L'adoption de politiques et de programmes visant à améliorer les résultats des activités commerciales et d'investissement en termes d'inclusion et de durabilité, dont le financement d'infrastructures durables et les partenariats public-privé ;

- d) La prise en compte de l'inclusivité et de la durabilité dans les politiques relatives à la technologie et à l'innovation dans la région ;
- e) L'augmentation de la résilience des chaînes d'approvisionnement en permettant la continuité des activités commerciales et en recourant aux technologies et à l'innovation, ce qui atténuera l'impact de la COVID-19 et des futures pandémies, ainsi que des autres catastrophes.

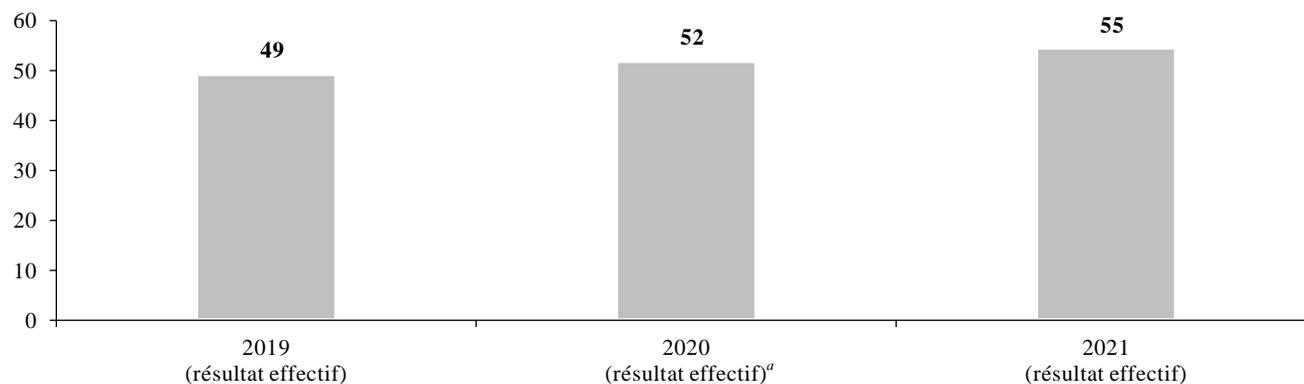
Exécution du programme en 2021

Prendre des mesures visant à améliorer la facilitation du commerce durable et ouvert

- 19.46 La facilitation du commerce vise à réduire les tracasseries administratives et les obstacles inutiles liés à la participation au commerce international et à faire en sorte qu'il soit plus simple pour toutes les parties prenantes de mener des activités commerciales et d'en tirer profit. Afin de rendre le commerce plus durable et ouvert, les mesures de facilitation peuvent viser certains groupes et secteurs qui ont des besoins spéciaux, tels que les microentreprises et petites et moyennes entreprises, les commerçantes et le secteur agricole. Il faut également tenir compte de l'impact de la facilitation du commerce sur l'environnement. Depuis 2017, la facilitation du commerce durable et ouvert a été activement stimulée dans le cadre des travaux du sous-programme par des activités de recherche et de renforcement des capacités. En 2021, un apprentissage en ligne a été lancé pour accroître l'efficacité des portails d'information commerciale et le troisième cours régional en ligne proposé par le sous-programme sur la facilitation du commerce et le développement durable a été organisé en coopération avec l'Institut international pour le commerce et le développement en Thaïlande, la CNUCED et le Centre du commerce international. Un petit ouvrage introductif recensant les bénéfices environnementaux de la facilitation du commerce a également été publié en tant qu'élément du *Asia-Pacific Trade and Investment Report* (rapport sur le commerce et l'investissement dans la région Asie-Pacifique) de 2021 prônant l'accélération du commerce et de l'investissement climatiquement rationnels, qui est produit en partenariat avec la CNUCED et le PNUE. C'est également sous l'égide du sous-programme qu'a été menée en 2021 l'enquête mondiale des Nations Unies sur la facilitation du commerce numérique et durable, en collaboration avec d'autres commissions régionales du système des Nations Unies, et qu'ont été produits des rapports régionaux et sous-régionaux en collaboration avec la BASD, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et d'autres organisations sous-régionales, afin d'aider les pays à appréhender les lacunes subsistant dans la mise en œuvre des mesures de facilitation du commerce durable.
- 19.47 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 19.I).

Figure 19.I
Mesure des résultats : taux de mise en œuvre des mesures de facilitation du commerce durable en Asie et dans le Pacifique (par an)

(Pourcentage)



^a Les données issues de l'enquête mondiale des Nations Unies sur la facilitation du commerce numérique et durable étant disponibles tous les deux ans, celles de 2020 sont estimées en calculant la moyenne des données de 2019 et de 2021.

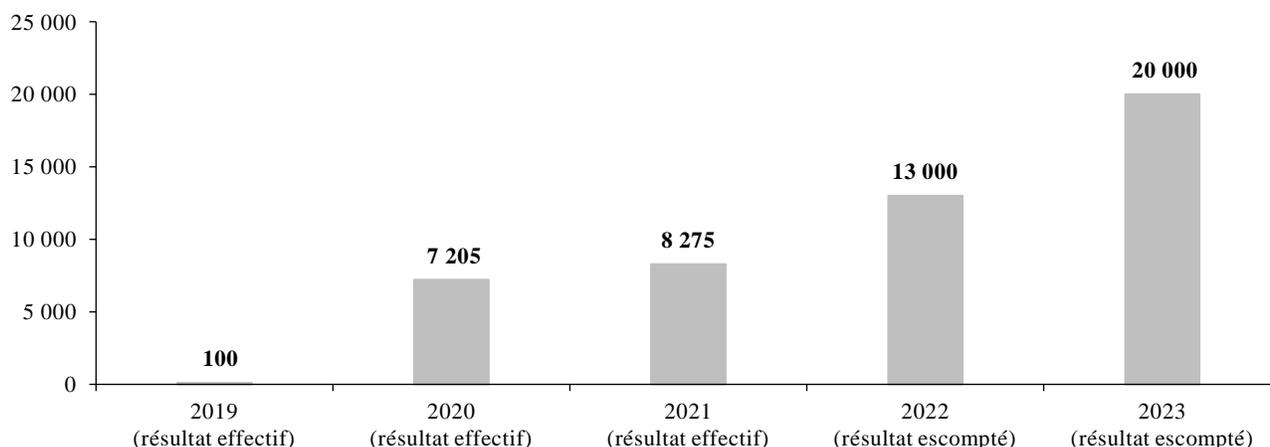
Résultats escomptés pour 2023

Résultat 1 : tirer parti des technologies novatrices pour améliorer l'accès des femmes aux services financiers

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 19.48 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à donner accès à des services financiers à 8 275 entrepreneuses grâce à l'appui de la CESAP, un chiffre qui est supérieur à la cible prévue, soit 5 940.
- 19.49 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 19.II).

Figure 19.II
Mesure des résultats : nombre d'entrepreneuses ayant accès à des services financiers grâce au soutien de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (résultat cumulé)



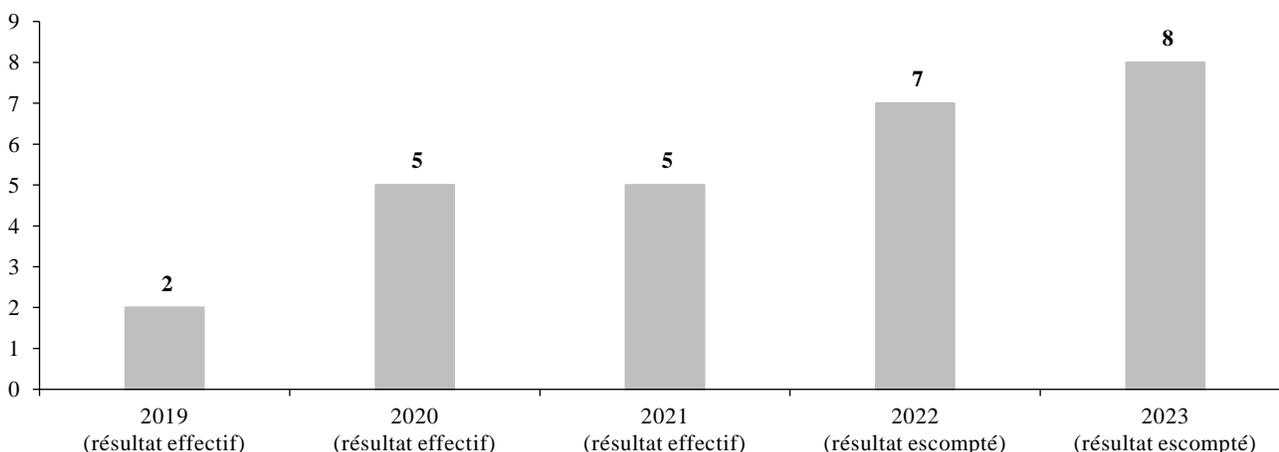
Résultat 2 : rendre les processus commerciaux plus efficaces, plus transparents et plus sûrs grâce au commerce sans papier et sans contact

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 19.50 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que cinq pays (Azerbaïdjan, Bangladesh, Chine, Philippines et République islamique d’Iran) ratifient l’Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique, ce qui n’a pas permis d’atteindre la cible fixée, soit six pays, plusieurs pays ayant accusé du retard dans l’accomplissement des formalités requises au niveau national pour adhérer à l’accord.
- 19.51 Les progrès concernant l’objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 19.III).

Figure 19.III

Mesure des résultats : nombre de pays ayant adhéré à l’Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique ou l’ayant ratifié (résultat cumulé)



Résultat 3 : renforcement de l’engagement du secteur privé à l’appui des objectifs de développement durable en Asie et dans le Pacifique

Projet de plan-programme pour 2023

- 19.52 La coopération active et la participation du secteur privé sont essentielles pour atteindre les objectifs de développement durable. Il faut que le secteur privé se mobilise pour trouver le financement nécessaire à la réalisation du Programme 2030, pour développer l’investissement et pour pourvoir à l’innovation et aux technologies. À cette fin, le secteur privé a coopéré aux travaux du sous-programme dans le cadre du Réseau des entreprises durables de la CESAP, qui est composé de représentants d’entreprises menant leurs activités dans une série de secteurs industriels de la région. Le Réseau, qui œuvre activement par l’action de ses équipes spéciales en faveur d’un développement partagé, résilient et durable, contribue à la réalisation du Programme 2030. Il est également le coorganisateur du Forum Asie-Pacifique des entreprises, une manifestation régionale de dialogue et de réseautage à laquelle participent les entreprises engagées en faveur du développement durable à travers l’Asie et le Pacifique. Afin de stimuler l’investissement dans les projets conformes aux objectifs de développement durable, il a également aidé à tirer parti du financement du secteur privé destiné au développement d’infrastructures résilientes et durables en utilisant le Réseau d’échanges Asie-Pacifique sur le financement des infrastructures au moyen de partenariats public-privé.

Enseignements tirés et changements prévus

- 19.53 Les enseignements tirés sont les suivants : il faut développer la participation du secteur privé au développement durable et à l’action climatique et consolider les capacités et les connaissances des

entreprises dans ces domaines, plus particulièrement les microentreprises et petites et moyennes entreprises, ainsi que celles dirigées par des femmes. En outre, il y a une possibilité de rallier le monde des affaires à la cause prônant l'objectif de zéro émission nette. Compte tenu de ces enseignements, il est prévu que le Réseau des entreprises durables de la CESAP collabore aux travaux du sous-programme pour élaborer un « accord vert » à l'intention des entreprises de la région Asie-Pacifique et que l'adoption de la déclaration par les membres du Réseau soit facilitée lors du Forum Asie-Pacifique des entreprises en 2022. Des consultations sur la mise en œuvre de l'accord vert seront organisées dans le cadre des réunions que doit tenir le Réseau aux deuxième et quatrième trimestres de 2023.

19.54 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.7).

Tableau 19.7
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
–	Le secteur privé soutient l'idée d'un accord vert Asie-Pacifique destiné aux entreprises de la région	Le secteur privé élabore un projet d'accord vert Asie-Pacifique destiné aux entreprises, qu'il appuie pleinement	Un certain nombre d'organisations du secteur privé adoptent un accord vert Asie-Pacifique destiné aux entreprises	Un nombre croissant d'organisations du secteur privé s'engagent à appuyer l'accord vert Asie-Pacifique destiné aux entreprises et signent une déclaration ad hoc

Produits

19.55 On trouvera dans le tableau 19.8 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 19.8
Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	18	12	16	18
1. Rapports destinés à la Commission	1	–	2	1
2. Rapports destinés au Comité du commerce et de l'investissement	6	3	–	6
3. Rapports destinés au Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation	–	–	3	–
4. Rapports destinés au Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie	3	3	3	3
5. Documents destinés au Comité permanent de l'Accord commercial Asie-Pacifique	4	–	4	4
6. Documents destinés au Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier, au Conseil pour le commerce sans papier et au Comité permanent	4	6	4	4

Catégorie et sous-catégorie	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	30	15	33	34
Réunions ou séances :				
7. Comité du commerce et de l'investissement	6	3	–	6
8. Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation	–	–	3	–
9. Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie	4	3	4	4
10. Comité permanent de l'Accord commercial Asie-Pacifique	8	–	8	8
11. Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier, Conseil pour le commerce sans papier et Comité permanent	4	2	6	4
12. Groupe d'experts sur le commerce, l'investissement et l'innovation	4	3	8	8
13. Réseau des entreprises durables de la CESAP	2	2	2	2
14. Groupe de travail sur le commerce relevant du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale	2	2	2	2
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	4	10	4	6
15. Projets portant sur l'entrepreneuriat des femmes : volet sur le financement innovant	1	1	1	1
16. Projets portant sur la politique commerciale et la facilitation du commerce	1	3	1	1
17. Projets portant sur l'investissement, les entreprises et l'innovation	1	2	1	1
18. Projets portant sur les nouvelles technologies et les technologies émergentes	1	4	1	3
Publications (nombre de publications)	3	3	2	3
19. <i>Rapport Asie-Pacifique sur le commerce et l'investissement</i> (Asia-Pacific Trade and Investment Report)	1	1	–	1
20. <i>Études en matière de commerce, d'investissement et d'innovation</i>	2	2	1	2
21. <i>Science, technologie et innovation en Asie et dans le Pacifique</i> (Science, Technology and Innovation in Asia and the Pacific)	–	–	1	–
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	11	11	9	11
22. Documents de travail sur le commerce, l'investissement et l'innovation	2	2	2	2
23. Notes d'orientation sur le commerce, l'investissement et l'innovation	4	4	3	4
24. Rapports sur la facilitation du commerce et la mise en œuvre des principes du commerce sans papier	1	1	–	1
25. Publication de veille technologique en Asie et dans le Pacifique (Asia-Pacific Tech Monitor)	4	4	4	4
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services consultatifs en matière de commerce, d'investissement et d'innovation, coopération et transfert technologique, et technologies émergentes et d'avant-garde ; réseaux de savoirs régionaux reliant des chercheurs, des décideurs et des praticiens dans les domaines du commerce, de l'investissement et de l'innovation, notamment le Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation sur le commerce et le Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce et le transport sans papier en Asie-Pacifique ; appui consultatif aux équipes spéciales du Réseau des entreprises durables de la CESAP et au groupe de travail sur l'innovation et la technologie au service du développement durable relevant du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale.				

Bases de données et supports numériques : cours en ligne et bases de données sur le commerce, l'investissement et l'innovation (accès régional et mondial) ; base de données exhaustive sur les coûts du commerce ; base de données sur les accords relatifs au commerce et à l'investissement dans la région Asie-Pacifique ; indicateurs de résultats commerciaux relatifs aux mesures non tarifaires ; outil d'information et d'aide à la négociation commerciale en ligne.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : programmes d'information, fiches par pays, supports multimédias et exposés sur le commerce, l'investissement et l'innovation.

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse et articles d'opinion sur le commerce, l'investissement et l'innovation ; entretiens avec la presse au sujet de publications ou de manifestations importantes.

Plateformes numériques et contenus multimédias : site Web du Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation sur le commerce et pages Web sur la technologie et l'innovation, les entreprises et l'investissement, la facilitation du commerce et le commerce numérique, les politiques et l'intégration commerciales, le financement des infrastructures et les partenariats public-privé.

Sous-programme 3 **Transports**

Objectif

- 19.56 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer, de façon durable, la connectivité des transports, la logistique et la mobilité dans la région Asie-Pacifique.

Stratégie

- 19.57 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'emploiera dans le cadre du sous-programme à :
- a) Assurer le secrétariat de l'Accord intergouvernemental sur le Réseau routier asiatique, de l'Accord intergouvernemental sur le Réseau ferroviaire transasiatique et de l'Accord intergouvernemental sur les ports secs, et de fournir une expertise technique aux délibérations intergouvernementales des groupes de travail concernés, notamment en ce qui concerne les questions de connectivité intéressant particulièrement les pays en développement sans littoral ;
 - b) Fournir une assistance technique et mener les travaux de recherche et d'analyse connexes sur les transports terrestres et maritimes, compte dûment tenu des besoins spécifiques des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, en donnant la priorité à l'harmonisation des normes, réglementations et pratiques opérationnelles en matière de transport et à la promotion de dispositions opérationnelles efficaces et de cadres juridiques harmonisés pour le transport intermodal, et faciliter systématiquement le dialogue régional et, le cas échéant, interrégional, aux fins du développement de la connectivité à ces deux niveaux ;
 - c) Faciliter le partage des bonnes pratiques concernant l'utilisation des nouvelles technologies et des technologies émergentes, et appuyer la mise en place à large échelle de systèmes de transports intelligents dans le cadre d'une feuille de route régionale, et faire œuvre de sensibilisation en développant les activités de renforcement des capacités et les supports de connaissances ;
 - d) Entreprendre des actions de promotion et de renforcement des capacités en faveur du transport urbain durable et de faibles émissions de gaz à effet de serre et en matière de logistique, en soutenant et en facilitant une transition accélérée vers la mobilité électrique, des transports propres et économiques sur le plan énergétique et des chaînes d'approvisionnement écologiques, et en appliquant l'indice de transport urbain créé par la CESAP ;

- e) Fournir une assistance technique en matière de sécurité routière, de transports bénéficiant à tous et de mobilité, dans le cadre d'un plan régional d'action pour la sécurité routière et de directives régionales relatives à l'accessibilité, l'objectif étant de contribuer à la réduction de la pauvreté et des inégalités et de favoriser les transports bénéficiant à tous pour les personnes en situation de vulnérabilité, dont les femmes, les personnes âgées et les personnes handicapées ;
- f) Collaborer, pour toutes les activités susmentionnées, avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies concernés, notamment l'Organisation maritime internationale, les autres commissions et organisations régionales de l'ONU et les banques régionales de développement, notamment la Banque islamique de développement ; avec des organisations internationales, régionales et sous-régionales, notamment l'Organisation de coopération économique, la Fédération internationale des ouvriers du transport, l'Organisation pour la coopération des chemins de fer, l'Organisation de Shanghai pour la coopération et l'Union économique eurasiatique ; avec des instituts de recherche, des associations et d'autres organisations de la société civile. Ces flux d'activités aideront les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 3, 7, 9, 11 à 13 et 17.

19.58 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Le renforcement des mesures et des initiatives visant à développer une infrastructure de transport plus durable et résiliente dans les réseaux de transport régionaux (réseau routier asiatique, réseau ferroviaire transasiatique et ports secs) et les ports maritimes, afin de contribuer à des opérations de transport de marchandises et de passagers qui soient abordables, sûres, accessibles et respectueuses de l'environnement ;
- b) Le renforcement des mesures et des initiatives visant à améliorer la connectivité des transports terrestres et maritimes régionaux et interrégionaux, afin de préserver les liaisons de transport régionales et de favoriser la coopération régionale à l'appui du commerce interrégional et intrarégional et de la connectivité interpersonnelle, ce qui contribuera à la réalisation du Programme 2030 ;
- c) L'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives de transport et de mobilité durables dans les pays membres, y compris la planification et le développement de systèmes de transports en commun en zone urbaine et l'élaboration de mesures visant à promouvoir l'utilisation accrue de modes de transport à faibles émissions de gaz à effet de serre et de stratégies de mobilité intelligente, ainsi que de mesures destinées à améliorer la sécurité des transports et à promouvoir des transports bénéficiant à tous dans la région.

Exécution du programme en 2021

Renforcer l'interface science-politique dans le secteur des transports

19.59 La région Asie-Pacifique progresse plus lentement que prévu vers la réalisation des objectifs de développement durable relatifs aux transports. L'une des difficultés réside dans l'absence de mécanisme propre à aider au développement de politiques fondées sur l'analyse des faits dans le secteur des transports, s'agissant en particulier d'approches globales et intégrées en vue de la réalisation des objectifs 3, 7, 9 et 11 à 13. Un mécanisme, dont la création a été facilitée dans le cadre du sous-programme, permet d'élaborer de manière collaborative et d'échanger des supports de connaissances et des pratiques novatrices, ainsi que de favoriser la diffusion d'informations et de données dans le secteur des transports. Une centaine d'instituts de recherche sur les transports ont été évalués par le sous-programme dans toute la région ; ils ont ensuite fait l'objet d'un classement selon le type de recherches effectuées et les champs d'expertise couverts, ainsi que les types de formations proposées (universitaires, professionnelles ou relevant de l'apprentissage technique). Un projet de recommandation, élaboré sur la base de ces données, recense les moyens d'établir, de mettre en service et de faire fonctionner le mécanisme de recherche, qui se réfère à des exemples et des bonnes pratiques. Une étude détaillée sur un programme de formation au développement du transport

durable à l'intention des professionnels du secteur a en outre été réalisée. En septembre 2021, des responsables du secteur des transports de 25 pays membres de la CESAP ont débattu des conclusions de ces recherches dans le cadre d'une conférence régionale organisée par la Commission, en étroite consultation avec les instituts de recherche spécialisés de toute la région. Ils ont confirmé qu'il fallait se doter d'un réseau pour l'éducation et la recherche en matière de transports, ont approuvé la proposition relative à la conception dudit réseau et ont admis que le programme de formation recommandé contribuerait à combler le manque de connaissances existant au niveau régional en matière de transport durable.

19.60 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.9).

Tableau 19.9
Mesure des résultats

<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat effectif)</i>
Dans le cadre de leur évaluation de la mise en œuvre du Programme d'action régional pour la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique, les États membres, à la lumière des expériences du passé, mettent en évidence le besoin de nouer des partenariats efficaces avec divers secteurs, dont les milieux universitaires, en vue de la mise en œuvre du programme d'action régional destiné à la réalisation des objectifs de développement durable relatifs aux transports	Les États membres et les instituts de recherche sur les transports s'engagent à élaborer une proposition tendant à remédier aux insuffisances de l'interface science-politique dans le secteur considéré	Les ministres des transports de la région Asie-Pacifique approuvent la création d'un réseau pour l'éducation et la recherche en matière de transports dans la déclaration ministérielle adoptée à la quatrième Conférence ministérielle sur les transports

Résultats escomptés pour 2023

Résultat 1 : réviser les priorités de la région en faveur d'une connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 19.61 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à l'adoption du Programme d'action régional pour le développement du transport durable en Asie et dans le Pacifique (2022-2026) par les États membres de la CESAP, à la quatrième conférence ministérielle sur les transports, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 19.62 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.10).

Tableau 19.10
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Les pays continuent de définir les principales activités propres à accélérer la mise en œuvre du Programme d'action régional pour la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique	Les pays participent à l'évaluation de la mise en œuvre de la première phase du Programme d'action régional et entament des discussions sur les domaines à ajouter ou à renforcer dans la deuxième phase	Les États membres de la CESAP adoptent le Programme d'action régional pour le développement du transport durable en Asie et dans le Pacifique (2022-2026) à la quatrième Conférence ministérielle sur les transports	Les pays entament la mise en œuvre de la deuxième phase du Programme d'action régional et d'autres cadres et outils adoptés à la quatrième session de la Conférence ministérielle sur les transports	Conformément au thème du programme d'action régional, à savoir la transition numérique des transports, les pays atteignent un consensus en ce qui concerne la feuille de route régionale pour des systèmes de transports intelligents dans la région Asie-Pacifique

Résultat 2 : accélérer les mesures transformatrices dans le domaine des transports aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 19.63 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à l'adoption de sept domaines d'activité prioritaires, dont trois nouveaux, en vue d'accélérer l'évolution effective vers la durabilité et d'assurer le relèvement après la pandémie de COVID-19, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 19.64 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.11).

Tableau 19.11
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Les États membres de la CESAP continuent d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des mesures relatives aux transports dans les domaines d'activité prioritaires, comme indiqué dans le Programme d'action régional pour la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique, phase I (2017-2021)	Les États membres de la CESAP font progresser les discussions sur les domaines prioritaires qui permettraient d'équilibrer les dimensions économique, sociale et environnementale du transport et de soutenir la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable d'ici à 2030	Les États membres de la CESAP adoptent sept domaines d'activité prioritaires pour les transports régionaux, dont trois nouveaux, en vue d'accélérer l'évolution effective vers la durabilité et d'assurer le relèvement après la pandémie de COVID-19	Huit États membres adoptent de nouvelles politiques et mesures qui favorisent encore davantage l'efficacité et la résilience des chaînes d'approvisionnement, les dimensions environnementales des systèmes de transport et l'amélioration de la sécurité des transports, afin d'accélérer les	Huit États membres adoptent de nouvelles politiques et mesures qui favorisent encore davantage l'efficacité et la résilience des chaînes d'approvisionnement, les dimensions environnementales des systèmes de transport et l'amélioration de la sécurité des transports, afin d'accélérer les réalisations des cibles

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
			progrès vers la réalisation des cibles associées aux objectifs de développement durable relatives aux transports	associées aux objectifs de développement durable relatives aux transports

Résultat 3 : tirer parti du réseau de transports régional pour prendre en considération la dimension environnementale du développement des transports et des chaînes d’approvisionnement internationales

Projet de plan-programme pour 2023

- 19.65 Les transports sont responsables d’environ 23 % des émissions de CO₂ liées à l’énergie qui entretiennent le réchauffement de la planète. Durant les 50 dernières années, les émissions causées par les transports ont augmenté plus rapidement que celles de tout autre secteur, et il est prévu que la demande de transports continue de se développer au cours des décennies à venir. Les émissions de CO₂ causées par l’activité de transport pourraient augmenter de 60 % d’ici à 2050.
- 19.66 Les travaux menés dans le cadre du sous-programme ont permis de contribuer au développement du réseau de transports terrestres régional de l’Asie et du Pacifique dans le cadre des accords intergouvernementaux ad hoc et sous l’action des trois groupes de travail chargés respectivement du Réseau routier asiatique, du Réseau ferroviaire transasiatique et des ports secs. Ils ont également permis d’introduire et de faciliter l’élargissement des débats pour y inclure les aspects opérationnels du transport international. À sa sixième session, le Comité des transports a recommandé l’adoption d’une approche plus globale visant à donner plus d’importance aux dimensions environnementale et sociale du développement et de l’exploitation des transports.

Enseignements tirés et changements prévus

- 19.67 Les enseignements tirés sont les suivants : les plateformes intergouvernementales, conçues à l’origine pour étudier la question de la connectivité des infrastructures peuvent également servir à élargir la coopération régionale en matière de connectivité, afin d’appuyer les initiatives nationales, sous-régionales et régionales qui traitent de la dimension environnementale du développement et de l’exploitation des transports. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on utilisera les réunions tenues régulièrement par les groupes de travail pour promouvoir les mesures propres à améliorer la durabilité environnementale du transport de marchandises. En favorisant les échanges concernant les initiatives sous-régionales prises à ce sujet et en renforçant les capacités de manière adaptée, il est prévu de faciliter les activités régionales portant sur la dimension environnementale du développement et de l’exploitation des transports.
- 19.68 Les progrès concernant l’objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.12).

Tableau 19.12
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Les pays utilisent le Groupe de travail sur le Réseau routier asiatique, le Groupe de travail sur le Réseau ferroviaire transasiatique et le Groupe de travail sur les ports secs pour examiner les questions relatives à la connectivité des transports régionaux	Les États membres de la CESAP encouragent l'adoption d'une approche globale visant à donner plus d'importance aux dimensions environnementale et sociale du développement et de l'exploitation des transports	Les pays utilisent les groupes de travail pour réfléchir à une approche régionale propre à améliorer la durabilité du transport de marchandises, faisant de la dimension environnementale du développement des transports l'une de leurs priorités	Les pays consolident les connaissances et les capacités nécessaires à la conduite des activités qui traitent de la dimension environnementale et de l'exploitation des transports dans le réseau des transports terrestres et les chaînes d'approvisionnement de la région	Les pays institutionnalisent un programme visant à prendre en compte la dimension environnementale du développement et de l'exploitation des transports, et mettent en œuvre des projets et des décisions dans l'ensemble du réseau de transports terrestres régional et des chaînes d'approvisionnement

Produits

19.69 On trouvera dans le tableau 19.13 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 19.13
Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	5	5	4	1
Rapports destinés à :				
1. La Commission	–	–	1	1
2. Le Comité des transports	–	–	3	–
3. La Conférence ministérielle sur les transports	5	5	–	–
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	30	36	22	28
4. Réunions du Comité des transports	–	–	6	–
5. Réunions de la Conférence ministérielle sur les transports	10	8	–	–
6. Réunions consacrées au Réseau routier asiatique	4	4	–	4
7. Réunions consacrées au Réseau ferroviaire transasiatique	4	4	–	4
8. Réunions consacrées aux ports secs	4	4	–	4
9. Réunions du Groupe de travail sur le transport durable, les opérations de transit et l'interconnexion des réseaux de transport relevant du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale	4	2	4	4

Titre V Coopération régionale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
10. Réunions de groupe d'experts sur la connectivité des transports et la logistique	4	14	8	8
11. Réunions de groupes d'experts sur la mobilité	–	–	4	4
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	8	21	8	10
12. Connectivité des transports et logistique	4	9	4	3
13. Mobilité	4	12	4	7
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	–	–	–	1
14. Connectivité des transports et logistique	–	–	–	1
Publications (nombre de publications)	2	2	2	2
15. Développement des transports en Asie et dans le Pacifique	1	1	–	1
16. Connectivité des transports, logistique et mobilité	1	1	2	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	3	3	3	3
17. Connectivité des transports et logistique	2	2	2	2
18. Mobilité	1	1	1	1
C. Activités de fond				
Bases de données et supports numériques : base de données du Réseau routier asiatique, Réseau ferroviaire transasiatique et réseau des ports secs.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : supports sur la sécurité routière accessibles à l'échelle régionale et mondiale.				
Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse, blogs et articles d'opinion sur le Réseau routier asiatique, les transports écologiquement viables, le Réseau ferroviaire transasiatique, les ports secs et le transport intermodal, la connexion aux chaînes d'approvisionnement mondiales, les transports urbains et les transports sûrs et bénéficiant à tous ; entretiens avec la presse au sujet de publications ou de manifestations importantes.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : pages Web sur le Réseau routier asiatique, les transports écologiquement viables, le Réseau ferroviaire transasiatique, les ports secs et le transport intermodal, la connexion aux chaînes d'approvisionnement mondiales et les systèmes de transport sûrs et bénéficiant à tous.				

Sous-programme 4 Environnement et développement

Objectif

- 19.70 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de réduire les effets néfastes de la croissance sur le milieu naturel et d'améliorer le bien-être des populations dans les zones urbaines et rurales en renforçant la capacité des États membres d'intensifier l'action climatique et l'utilisation durable des ressources, de réaliser un développement urbain durable et d'éliminer la pollution et les déchets.

Stratégie

- 19.71 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme :
- aidera les États membres à élaborer des politiques et plans d'action climatique ambitieux et conformes à l'Accord de Paris et aux décisions adoptées à la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements

climatiques, à la seizième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto et à la troisième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris, ainsi qu'à d'autres décisions thématiques issues de ces sessions, et à mettre en application ces politiques et plans aux niveaux régional, national, infranational et local ;

- b) rassemblera des données factuelles sur l'état et l'évolution de l'environnement commun de l'Asie et du Pacifique, notamment d'un point de vue urbain, et offrira un appui technique pour faciliter l'élaboration de politiques intégrées visant à protéger l'environnement commun, à éliminer la pollution et à renforcer la gestion des ressources naturelles, notamment par la mobilisation de diverses parties prenantes et l'établissement de partenariats multipartites, tout en tenant compte de la participation des femmes aux processus décisionnels et des effets sanitaires des problèmes environnementaux, l'accent étant mis sur les pays en situation particulière ;
- c) renforcera la capacité des autorités municipales de renforcer les mécanismes de planification urbaine, offrira un appui technique et des avis pour faciliter l'adoption de stratégies de renforcement de la résilience urbaine, l'application de technologies intelligentes et le financement des infrastructures urbaines, et fera mieux connaître les solutions urbaines durables, notamment les questions relatives à la protection de l'environnement, à la consommation des ressources, aux besoins en infrastructures, à la pollution atmosphérique, aux changements climatiques et à la réduction des risques de catastrophe ;
- d) renforcera la coopération régionale pour éliminer la pollution et les déchets, notamment en coordonnant les activités régionales relatives à la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable, en mettant en place une plateforme de dialogue multipartite à l'occasion de la Journée Asie-Pacifique de l'océan et en promouvant l'application des conventions internationales et le lancement d'initiatives à l'échelle régionale, le cas échéant.

19.72 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) renforcement des initiatives visant à lutter contre les changements climatiques et à accélérer la mise en œuvre de l'Accord de Paris dans les pays d'Asie et du Pacifique ;
- b) édification de communautés plus durables et résilientes et réduction des effets néfastes de l'urbanisation ;
- c) élaboration de scénarios, de politiques et de plans permettant de faire face au risque que fait peser la pollution atmosphérique dans la région ;
- d) intensification de l'action menée pour protéger l'environnement et renforcer la conservation et la gestion durable des ressources naturelles, de la biodiversité et des écosystèmes, notamment des océans ;
- e) inclusion par les États membres de la protection de l'environnement parmi les éléments essentiels de leurs politiques de développement pour des économies plus durables et plus résilientes.

Exécution du programme en 2021

Renforcement de la viabilité des systèmes alimentaires par la mise en corrélation de la réduction de la pauvreté, du développement agricole et des solutions de mécanisation intelligentes face aux changements climatiques

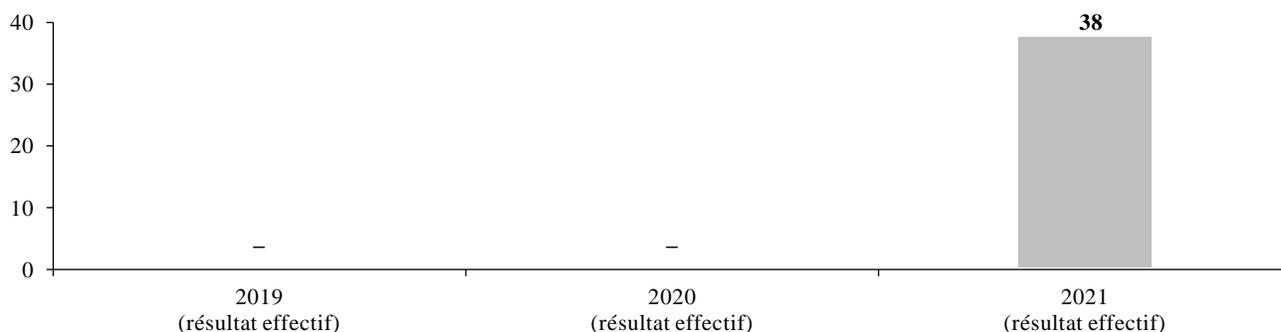
19.73 Le système alimentaire joue un rôle déterminant dans la dégradation de l'environnement. La production alimentaire génère d'énormes quantités de gaz à effet de serre qui réchauffent la planète et est responsable de 37 % des émissions. La menace posée par les changements climatiques, l'appauvrissement de la biodiversité, les crises de l'eau et les catastrophes naturelles aggrave la

vulnérabilité des collectivités rurales et compromet les moyens de subsistance, ce qui accroît l'insécurité alimentaire. Par l'intermédiaire du Centre pour la mécanisation agricole durable, le sous-programme a soutenu les activités visant à transformer les systèmes alimentaires, notamment en mettant en corrélation les objectifs de développement durable n^{os} 1 et 2 pour réduire la pauvreté par un développement agricole durable, des solutions de mécanisation intelligentes face aux changements climatiques, la réduction des pertes et du gaspillage de nourriture et le renforcement des systèmes alimentaires dans le contexte de la lutte contre la COVID-19.

- 19.74 En septembre 2021, le Secrétaire général a convoqué le premier Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, événement participatif visant à lancer de nouvelles initiatives pour faire progresser la réalisation des 17 objectifs de développement durable. Avant le Sommet, dans le cadre du sous-programme, on a organisé une consultation régionale pour recueillir les points de vue des parties prenantes d'Asie et du Pacifique et on a établi, en collaboration avec les autres commissions régionales, une note de synthèse et une vidéo. On a également coordonné la participation des États membres, des entités des Nations Unies, des milieux scientifiques et d'autres parties prenantes, et organisé un dialogue au niveau régional pour cerner les mesures qui devraient être prises en priorité pour transformer les systèmes alimentaires en Asie et dans le Pacifique. Quatre « dialogues indépendants » ont aussi été organisés conjointement : deux au niveau national ; un au niveau sous-régional à l'intention des pays d'Asie centrale ; un au niveau régional en marge de la soixante-dix-septième session de la Commission.
- 19.75 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 19.IV).

Figure 19.IV

Mesure des résultats : nombre d'engagements en faveur de la durabilité des systèmes alimentaires, qui ont été pris par les pays d'Asie et du Pacifique au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires



Résultats escomptés pour 2023

Résultat 1 : des contributions déterminées au niveau national plus ambitieuses pour respecter les engagements pris au titre de l'Accord de Paris

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 19.76 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a aidé 40 pays d'Asie et du Pacifique à actualiser leurs contributions déterminées au niveau national. Six pays se sont montrés plus ambitieux, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir qu'au moins deux pays rendent leurs contributions plus ambitieuses avec l'aide de la Commission.
- 19.77 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.14).

Table 19.14
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Pour contribuer au Sommet Action Climat 2019, un ensemble de voies a été dégagé à l'issue de la Semaine Asie-Pacifique du climat de 2019, à savoir : la transition énergétique ; la transition industrielle ; la résilience et l'adaptation ; les solutions fondées sur la nature ; les transports ; les infrastructures, les villes et l'action locale ; un niveau d'ambition plus élevé ; un développement à faible intensité de carbone et résilient face aux changements climatiques ; l'accès au financement	La Mongolie et le Myanmar ont procédé à un examen efficace de leurs contributions déterminées au niveau national et la Mongolie a mis à jour sa contribution	40 pays d'Asie et du Pacifique ont actualisé leurs contributions déterminées au niveau national et 6 d'entre eux ont rendu les leurs plus ambitieuses	Deux autres pays actualisent et révisent leurs plans pour rendre plus ambitieuses leurs contributions déterminées au niveau national	Cinq autres pays membres accélèrent leur action climatique, notamment en révisant et en mettant en œuvre leurs contributions déterminées au niveau national

Résultat 2 : les États membres renforcent la coopération régionale en matière de gestion des ressources naturelles, adoptent des modes de développement urbain durable et mettent en place des initiatives en faveur du climat et des mesures d'atténuation des effets de la pollution atmosphérique

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 19.78 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a aidé les États membres à examiner le mandat du groupe d'experts techniques sur l'environnement et le développement, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir un groupe d'experts techniques sur l'environnement et le développement en état de fonctionner, ce qui est dû au fait que les modalités de travail du groupe, notamment sa composition et son plan de travail, faisaient encore l'objet de négociations. Ces éléments seront présentés au Comité de l'environnement et du développement à sa septième session en 2022, pour approbation.
- 19.79 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.15).

Tableau 19.15
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Les États membres ont recensé des voies de transformations régionales lors de la Semaine Asie-Pacifique du climat de 2019, dont les conclusions ont éclairé le Sommet de 2019 sur l'action climatique	Le Comité de l'environnement et du développement a décidé de créer un groupe d'experts techniques sur l'environnement et le développement afin de renforcer les échanges régionaux et de mobiliser des compétences techniques en vue d'accélérer l'action en faveur de l'environnement et du développement durable	Les États membres ont examiné le mandat du groupe d'experts techniques sur l'environnement et le développement	Les États membres disposent d'un meilleur accès aux compétences techniques et aux activités de renforcement des capacités propres à accélérer l'action en faveur de l'environnement et du développement durable, et ce, grâce à la coordination de fond assurée par le groupe d'experts techniques sur l'environnement et le développement	Les États membres prennent des engagements volontaires et adoptent des politiques nationales et locales pour lutter contre la pollution atmosphérique

Résultat 3 : intensification de l'action climatique

Projet de plan-programme pour 2023

- 19.80 Dans le cadre du sous-programme, on a collaboré avec les États membres pour réviser les contributions déterminées au niveau national de manière à les rendre plus ambitieuses et conformes à l'Accord de Paris et pour intégrer les questions de genre dans les politiques, stratégies et cadres nationaux et locaux, en milieu urbain comme en milieu rural.

Enseignements tirés et changements prévus

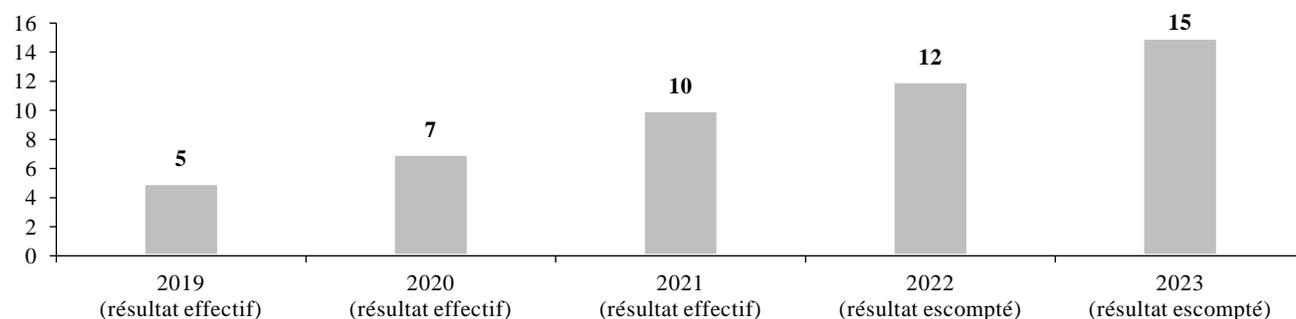
- 19.81 Les enseignements tirés sont les suivants : il faut changer les modalités d'appui aux États membres, lesquelles doivent viser non plus à fournir des analyses et des supports de connaissances pour renforcer la capacité d'appréciation des dirigeants mais à prêter un appui technique pour renforcer la mise en œuvre des objectifs fixés en matière d'action climatique. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on s'emploiera à renforcer la capacité des dirigeants d'intensifier l'action climatique et la lutte contre la pollution en mettant à leur disposition des outils et des méthodes (par exemple, des instruments pour la réduction et la maîtrise des gaz à effet de serre, des moyens de renforcer la cohérence politique et institutionnelle, des partenariats). En outre, on communiquera périodiquement, à l'échelle régionale, des informations sur les contributions déterminées au niveau national et on veillera à ce que celles-ci soient mises en œuvre par l'application de mesures concrètes dans les secteurs importants comme l'urbanisation, la gestion des déchets, les océans et l'agriculture. Des activités seront menées dans le cadre du sous-programme pour renforcer la collaboration régionale en faveur de l'environnement commun, notamment par la coordination au niveau régional des mesures prises pour lutter contre la pollution atmosphérique. Il est prévu d'étendre et de renforcer les partenariats avec les institutions compétentes, notamment l'Agence allemande de coopération internationale et l'organisation Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Asie et du Pacifique, afin d'améliorer la portée locale du sous-programme. Pour compléter ces efforts, des supports de renforcement des connaissances et des capacités seront mis à disposition

afin d'aider à l'élaboration de stratégies qui fassent intervenir des solutions à faible émission de gaz à effet de serre et de croissance durable.

19.82 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 19.V).

Figure 19.V

Mesure des résultats : nombre de pays d'Asie et du Pacifique qui élaborent des plans locaux d'action climatique et de lutte contre la pollution atmosphérique et des stratégies de relèvement et de développement à long terme, à faible émission de carbone et de gaz à effet de serre (résultat cumulé)



Produits

19.83 On trouvera dans le tableau 19.16 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 19.16

Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	2	1
1. Rapport destiné à la Commission	1	1	1	1
2. Rapport destiné au Comité de l'environnement et du développement	–	–	1	–
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	21	13	24	25
3. Réunions du Comité de l'environnement et du développement	–	–	5	–
4. Réunions du Conseil d'administration du Centre pour la mécanisation agricole durable	2	2	2	2
5. Réunions du Réseau Asie-Pacifique pour la mise à l'essai de machines agricoles	5	5	5	5
6. Réunions de groupes d'experts pour la mise en œuvre des programmes convenus à l'échelon international en matière d'environnement et de développement	2	1	2	2
7. Réunions de groupes d'experts sur les villes durables et résilientes dans la région Asie-Pacifique	8	4	8	8
8. Réunions de l'Initiative de Séoul pour une croissance verte	4	1	2	2
9. Réunions du Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation	–	–	–	6

Titre V Coopération régionale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	9	15	5	6
10. Projets sur la gestion durable des ressources naturelles	1	5	1	1
11. Projets sur le développement urbain durable	3	3	1	1
12. Projets sur la mécanisation agricole durable	1	2	1	2
13. Projets sur la croissance économique durable	1	2	1	1
14. Projets visant à aider les pays de la région Asie-Pacifique à remplir les engagements pris au titre de l'Accord de Paris	3	3	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	11	5	13	11
15. Atelier sur la gestion intégrée des résidus de paille	1	1	1	1
16. Ateliers sur le renforcement des ressources humaines pour la mécanisation agricole durable	2	1	1	1
17. Forum régional sur la mécanisation agricole durable en Asie et dans le Pacifique	–	–	1	1
18. Ateliers sur la promotion de la mécanisation agricole durable par la coopération Sud-Sud	2	1	1	1
19. Journée Asie-Pacifique de l'océan	1	1	1	1
20. Semaine Asie-Pacifique du climat	5	1	5	5
21. Journée internationale de l'air pur pour des ciels bleus	–	–	1	1
22. Ateliers de formation des hauts dirigeants sur l'environnement et le développement	–	–	2	–
Publications (nombre de publications)	2	2	1	2
23. Publication sur l'environnement et le développement	1	1	1	1
24. Publication sur les progrès de l'urbanisation durable dans la région Asie-Pacifique	1	1	–	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	5	8	4	4
25. Documents sur l'environnement et le développement	3	6	1	1
26. Documents sur les machines agricoles	2	2	3	3

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services consultatifs fournis aux groupes de travail sur l'environnement et le développement, notamment la coalition thématique sur l'atténuation des changements climatiques ; services consultatifs fournis aux équipes spéciales et aux initiatives régionales des Nations Unies sur l'eau et le développement urbain durable ; services consultatifs fournis aux équipes spéciales du Réseau des entreprises durables de la CESAP ; services consultatifs fournis au groupe de travail sur l'eau, l'énergie et l'environnement relevant du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale.

Bases de données et supports numériques : cours d'apprentissage en ligne sur l'environnement et la mise en œuvre du Programme 2030 (accès régional et mondial).

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : supports d'information sur la mécanisation de l'agriculture ; journées internationales des Nations Unies (Journée internationale de l'air pur pour des ciels bleus, Journée mondiale des villes, Journée mondiale de l'environnement et Journée mondiale de l'habitat), et manifestations spéciales sur le développement urbain durable et sur l'environnement et le développement.

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse et éditoriaux sur la réduction des effets néfastes de la croissance sur le milieu naturel et l'amélioration du bien-être humain en milieu urbain et rural ; entretiens avec la presse au sujet de publications ou de manifestations importantes.

Plateformes numériques et contenus multimédias : pages Web du sous-programme portant sur la préservation des ressources naturelles, la mécanisation agricole durable, les villes pour un avenir durable et la croissance durable.

Sous-programme 5 Technologies numériques, et réduction et gestion des risques de catastrophe

Objectif

- 19.84 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer les technologies numériques, les applications des techniques spatiales et la réduction et la gestion des risques de catastrophe aux fins du développement résilient et durable en Asie et dans le Pacifique par la coopération régionale et la mise en commun des meilleures pratiques.

Stratégie

- 19.85 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme aidera les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 1, 4, 5, 9 à 11, 13 à 15 et 17 en élaborant des normes concernant la connectivité numérique inclusive, le partage des données géospatiales et le renforcement de la résilience face aux catastrophes et, à cette fin, s'appuiera sur des travaux d'analyse des politiques et de recherche fondée sur des données factuelles. Plus précisément, le sous-programme :
- renforcera les capacités des pays ayant des besoins particuliers dans les domaines susmentionnés, au moyen des mécanismes de coopération régionale qui favorisent la coopération technique Sud-Sud et Nord-Sud complétés par les programmes du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement et du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes ;
 - promouvra le dialogue et la coopération en matière d'élaboration de politiques à l'échelle régionale en tenant des réunions de groupes d'experts sur les problèmes transfrontières que posent la connectivité et les risques de catastrophe, notamment ceux liés aux grands défis écologiques comme les changements climatiques ;
 - promouvra les activités de résilience visant à reconstruire en mieux¹ dans le cadre de l'initiative Autoroute Asie-Pacifique de l'information. Dans ce contexte, le sous-programme réalisera des études diagnostiques sur la fracture numérique, évaluera les cadres généraux et réglementaires, effectuera une analyse des lacunes et formulera des recommandations, complétées par des activités de sensibilisation et de réseautage et des partenariats à l'appui du cadre convenu au niveau régional ;
 - conformément à la Déclaration ministérielle sur les applications des techniques spatiales au service du développement durable en Asie et dans le Pacifique et au Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable (2018-2030), aidera les États membres à tirer parti des dernières avancées en matière d'applications des techniques spatiales et de données géospatiales, facilitera un accès rapide et élargi aux données géospatiales de source spatiale, permettra la mise en commun des compétences et des ressources aux échelons régional et sous-régional, favorisera la mise en

¹ À l'appui de la priorité 4 du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes (2015-2030) : renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour « reconstruire en mieux » durant la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction.

commun des connaissances et des bonnes pratiques et créera des effets de synergie avec d'autres initiatives régionales ;

- e) amplifiera les effets de la coopération régionale en assurant l'exécution des activités du Réseau Asie-Pacifique pour la résilience aux catastrophes et du Fonds d'affectation spéciale multidonateur de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans l'océan Indien et dans les pays d'Asie du Sud-Est, qu'il complètera par une meilleure gestion des informations sur les catastrophes grâce aux services fournis par le Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes ;
- f) renforcera l'adaptabilité des capacités humaines et institutionnelles en fournissant une assistance visant à faire progresser la transformation numérique, à favoriser l'utilisation d'applications innovantes de données géospatiales et à apporter des solutions ciblées aux besoins particuliers des pays qui sont fortement exposés aux risques de catastrophe.

19.86 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) amélioration de la connexion Internet à haut débit et de la connectivité transfrontière à large bande des infrastructures ;
- b) renforcement de la gestion du trafic Internet dans les pays les moins bien reliés de la région ;
- c) amélioration de la cyber-résilience et interopérabilité transfrontière des réseaux informatiques contribuant à la réduction des risques de catastrophe ;
- d) un haut débit plus fiable, plus résistant et plus abordable pour tous ;
- e) anticipation des risques de catastrophe et mise au point de solutions de préparation bénéficiant à tous les niveaux de la société, grâce à un meilleur partage et une meilleure interopérabilité des données géospatiales entre les pays et à l'amélioration des systèmes d'alerte rapide, en particulier pour les catastrophes à évolution lente dans les pays en développement exposés à des risques élevés et dotés de faibles moyens ;
- f) amélioration des applications de l'information géospatiale visant à accélérer le suivi et la mise en œuvre des objectifs de développement durable grâce aux innovations numériques.

Exécution du programme en 2021

Sensibilisation accrue à l'importance de la cohérence des politiques pour la gestion des risques en cascade liés aux aléas naturels et aux agents biologiques

19.87 Des millions de personnes dans la région Asie-Pacifique sont exposées au risque posé par la fréquence et l'intensité accrues des aléas naturels, que ce soient des nuées de criquets pèlerins, des séismes ou des cyclones. La pandémie de COVID-19 a montré comment, à l'ère de la mondialisation croissante, ces aléas pourraient provoquer un effondrement systémique mondial et créer des risques qui sont souvent reliés entre eux, l'un déclenchant l'autre dans un enchaînement de désastres. Les problèmes suscités par les changements climatiques, conjugués à la crise socioéconomique entraînée par la pandémie, ont transformé encore davantage « le paysage des risques », depuis les steppes d'Asie centrale aux petits États insulaires en développement du Pacifique. Dans le cadre du sous-programme, une série de sessions thématiques ont été organisées pendant la troisième Semaine de la résilience face aux catastrophes de la CESAP pour appeler l'attention sur les divers moyens de renforcer la résilience systémique afin de faire face aux risques multiples, et diverses parties prenantes y ont été invitées pour examiner les risques en cascade liés aux aléas naturels et aux agents biologiques. Plusieurs documents de travail traitant de la simultanéité de la pandémie de COVID-19 et des phénomènes climatiques extrêmes ont été publiés. Les conclusions de ces documents ont été mises en avant dans le rapport de 2021 sur les catastrophes en Asie et dans le Pacifique, intitulé *Asia-Pacific Disaster Report 2021*, qui appelait l'attention sur l'importance que revêtait la réduction des risques de catastrophe selon une approche systémique et présentait des solutions stratégiques visant

à faire face aux risques en cascade. Pour examiner ces multiples problèmes, on a également organisé, dans le cadre du sous-programme, une série de réunions en ligne, notamment une réunion spéciale de haut niveau sur la résilience face aux catastrophes et aux changements climatiques en Asie du Sud dans le cadre du quatrième forum d'Asie du Sud sur les objectifs de développement durable.

- 19.88 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.17).

Tableau 19.17
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)
–	Les membres et membres associés ont acquis des connaissances sur les liens entre risques naturels et agents biologiques, et demandé à la CESAP de développer la coopération régionale sur les risques en cascade incluant les aléas naturels et les agents biologiques	Les membres et membres associés ont décidé, à la septième session du Comité de la réduction des risques de catastrophe, de s'attaquer aux risques en cascade en appliquant les dispositions relatives à la santé du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)

Résultats escomptés pour 2023

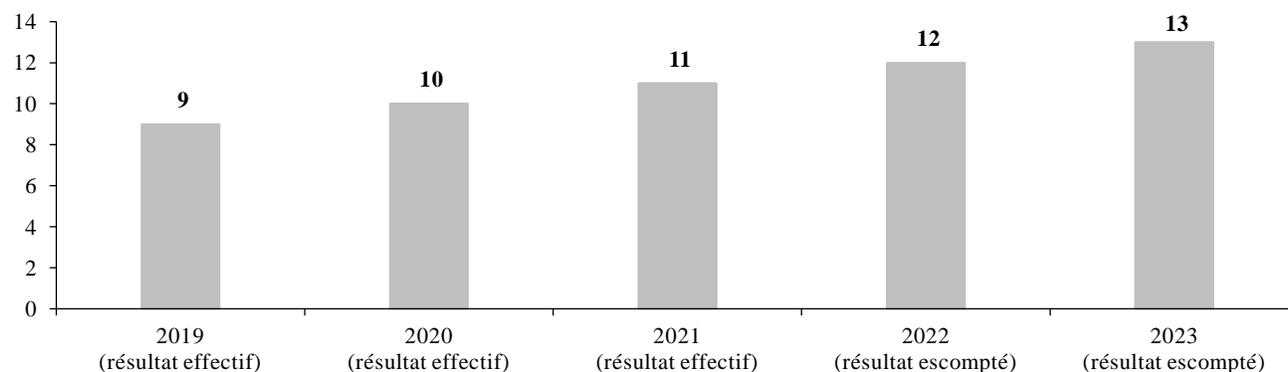
Résultat 1 : accélérer la coordination régionale en matière d'élaboration de politiques aux fins d'un développement tenant compte des risques et résilient face aux changements climatiques

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 19.89 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué au lancement d'une autre initiative de coopération régionale aux fins d'un développement tenant compte des risques et résilient face aux changements climatiques par l'établissement et la mise en service d'un portail sur les risques et la résilience (<https://rrp.unescap.org/>) géré par le Réseau Asie-Pacifique pour la résilience aux catastrophes, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée, à savoir 11 initiatives visant à améliorer la résilience face aux catastrophes.
- 19.90 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 19.VI).

Figure 19.VI

Mesure des résultats : nombre d'initiatives visant à renforcer la résilience face aux catastrophes (résultat cumulé)



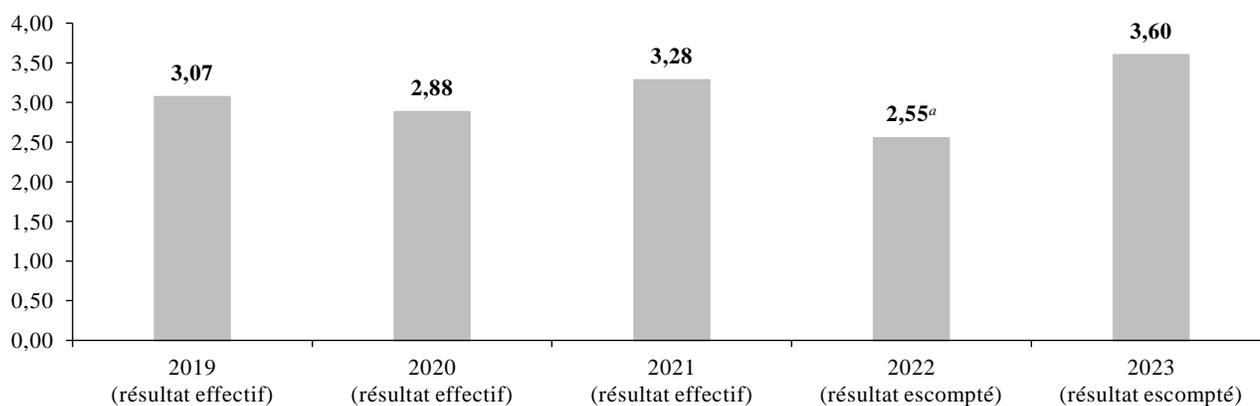
Résultat 2 : réduire les écarts de développement en accélérant l'accès à une connectivité numérique abordable et résiliente

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 19.91 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à porter à 3,28 % la part des dépenses mensuelles relatives aux abonnements à large bande fixe et mobile dans le revenu national brut par habitant dans la région Asie-Pacifique, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir 2,55 %. En raison du prolongement de la pandémie et d'une utilisation exceptionnellement forte d'Internet, cette tendance devrait se poursuivre en 2022 et 2023.
- 19.92 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 19.VII).

Figure 19.VII

Mesure des résultats : dépenses mensuelles relatives aux abonnements à large bande fixe et mobile en pourcentage du revenu national brut par habitant dans la région Asie-Pacifique



^a Selon les dernières statistiques publiées par l'Union internationale des télécommunications dans son rapport de 2021 sur le panier des prix des technologies numériques, les dépenses mensuelles relatives aux abonnements à large bande fixe et mobile devraient représenter pour l'année 2022 non pas 2,55 % mais 3,60 % du revenu national brut par habitant (voir www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Dashboards/Pages/IPB.aspx).

Résultat 3 : accroître l'utilisation des données géospatiales pour accélérer le suivi et la réalisation des objectifs de développement durable

Projet de plan-programme pour 2023

19.93 Les données et informations d'origine spatiale jouent un rôle essentiel dans la prise de décisions fondées sur des éléments factuels pour une gestion rationnelle de l'environnement, des biens et des collectivités. Une quarantaine des cibles de développement durable reposent sur la géolocalisation et les observations de la Terre. Les données géospatiales peuvent contribuer à une bonne intendance globale, en permettant d'assurer un appui plus rapide, plus précis et plus fiable pour éclairer les décisions, suivre les progrès accomplis et évaluer l'incidence des interventions. Le sous-programme a facilité au niveau régional les échanges de savoir-faire spécialisé, de connaissances, d'outils et de données d'origine spatiale pour aider les États membres à suivre les progrès faits au regard des cibles de développement durable.

Enseignements tirés et changements prévus

19.94 Les enseignements tirés sont les suivants : il est nécessaire de bien intégrer les ressources en données du sous-programme, notamment les données sectorielles et géospatiales, afin d'améliorer l'utilité de l'information géospatiale pour la prise de décisions. Faute de politiques en la matière et de systèmes interopérables, beaucoup de pays continuent de manquer d'infrastructures et de données fiables pour prendre des décisions fondées sur des éléments factuels. Compte tenu de ces enseignements, on prévoit dans le cadre du sous-programme d'aider les membres et membres associés de la CESAP, en collaboration avec la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales, le Bureau des affaires spatiales et le Programme opérationnel pour les applications satellitaires de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, à élaborer des lignes directrices relatives à l'intégration des données géospatiales qui visent à convertir des mégadonnées géoréférencées concernant la Terre en données se rapportant aux objectifs de développement durable pour faciliter la prise de décisions aux niveaux local et national. Le sous-programme offrira également un appui technique aux bénéficiaires en construisant un système d'intégration de l'information géospatiale pour certains indicateurs de suivi des objectifs de développement durable, qui réponde à leurs besoins, et renforcera la capacité des dirigeants d'exploiter efficacement l'information géospatiale intégrée.

19.95 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.18).

Tableau 19.18
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
–	Les membres et membres associés ont demandé de l'aide pour renforcer leur capacité d'établir un modèle de données commun et des méthodes	Les membres et membres associés ont eu accès à des formations et des outils pour mieux exploiter les données géospatiales	Au moins deux pays mettent en place des mesures ou des projets visant à intégrer les données géospatiales et sectorielles aux fins du suivi et de la réalisation des objectifs de développement durable	Deux autres pays mettent en place des mesures ou des projets visant à intégrer les données géospatiales et sectorielles aux fins du suivi et de la réalisation des objectifs de développement durable

Produits

19.96 On trouvera dans le tableau 19.19 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 19.19

Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	5	6	7	4
Rapports destinés à des entités :				
1. Commission	3	3	1	2
2. Comité de la réduction des risques de catastrophe	2	3	–	2
3. Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation	–	–	4	–
4. Quatrième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique	–	–	2	–
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	34	26	32	28
Réunions ou séances :				
5. Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation	–	–	3	–
6. Comité de la réduction des risques de catastrophe	6	6	–	6
7. Quatrième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique	–	–	2	–
8. Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement	4	1	2	1
9. Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes	4	2	1	1
10. Groupe de travail sur l'innovation et la technologie au service du développement durable relevant du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale	4	4	4	4
11. Groupe d'experts Organisation météorologique mondiale (OMM)/ CESAP des cyclones tropicaux	4	3	4	4
12. Comité consultatif intergouvernemental pour le programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable	4	4	4	4
13. Comité CESAP/OMM des typhons	4	3	4	4
14. Groupes d'experts sur les applications des techniques spatiales	–	–	4	–
15. Groupes d'experts sur l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information	–	–	4	–
16. Groupes d'experts sur la réduction des risques de catastrophe	4	3	–	4
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	6	13	6	8
17. Gestion de l'information sur les catastrophes	1	1	1	1
18. Réduction des risques de catastrophe	2	2	2	1
19. Promotion de la connectivité numérique	2	3	2	2
20. Applications des techniques spatiales	1	7	1	4

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	14	22	10	14
21. Technologies numériques	14	22	10	14
Publications (nombre de publications)	1	1	4	3
22. Gestion des risques de catastrophe	1	1	2	1
23. Pratiques géospatiales au service du développement durable en Asie du Sud-Est	–	–	1	1
24. Transformation numérique au service du développement durable	–	–	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	8	8	6	5
25. Gestion de l'information sur les catastrophes	–	–	2	2
26. Réduction des risques de catastrophe	–	–	1	–
27. Technologies numériques	6	6	2	2
28. Résilience des infrastructures	1	1	–	–
29. Applications de l'information géospatiale	1	1	1	1

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services consultatifs assurés aux groupes de travail sur la réduction des risques de catastrophe et la résilience, notamment la coalition thématique sur le renforcement de la résilience ; services consultatifs assurés aux équipes spéciales du Réseau des entreprises durables de la CESAP ; services consultatifs assurés aux comités et organisations chargés des questions liées à la réduction des risques de catastrophe, aux applications des techniques spatiales et aux technologies numériques.

Bases de données et supports numériques : portail régional de l'information sur les catastrophes ; lignes directrices sur les applications des techniques spatiales (accès régional et mondial) ; lignes directrices pour l'établissement et la gestion des bases de données sur les catastrophes et de l'infrastructure des données spatiales.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : notes d'information sur le développement numérique destinées aux hauts responsables des ministères et organismes publics dont l'activité a trait au numérique ; brochures sur la gestion de l'information sur les catastrophes.

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse et éditoriaux sur les technologies numériques, les applications des techniques spatiales et la réduction et la gestion des risques de catastrophe pour un développement durable et résilient en Asie et dans le Pacifique ; entretiens avec la presse au sujet de publications ou de manifestations importantes.

Plateformes numériques et contenus multimédias : contenus du Campus virtuel du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement, et activités visant à promouvoir la présence en ligne du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes ; pages Web consacrées à l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information, au renforcement de la résilience face aux catastrophes, à la cyber-résilience, à la coopération régionale en matière de réduction des risques de catastrophe, à la surveillance des épisodes de sécheresse depuis l'espace, à la prise en compte des informations géospatiales aux fins du renforcement de la résilience et aux systèmes d'information spatiale et géospatiale pour la gestion des catastrophes ; site Web du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes.

**Sous-programme 6
Développement social**

Objectif

- 19.97 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de créer des sociétés inclusives et équitables qui assurent la protection, donnent des moyens d'action et ne laissent personne de côté en Asie et dans le Pacifique, l'accent étant mis sur la population et le développement, la protection sociale, le handicap et l'égalité des genres et l'avancement des femmes.

Stratégie

- 19.98 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme rassemblera les gouvernements sur des questions cruciales liées au développement social dans la région et appuiera ces processus intergouvernementaux en fournissant des analyses et en tirant parti des atouts complémentaires que sont le pouvoir de mobilisation à l'échelle régionale de la CESAP et la capacité des organismes, fonds et programmes des Nations Unies de favoriser la mise en œuvre à l'échelle nationale en vue de faire progresser la réalisation des objectifs de développement durable. Plus précisément, le sous-programme :
- a) aidera les gouvernements à poursuivre la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement et du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières en améliorant la base de données factuelles sur les questions touchant la population et le développement, en mettant l'accent sur le vieillissement, les migrations et la dynamique des populations, la réduction de la pauvreté et la nécessité de ne laisser personne de côté ;
 - b) facilitera le suivi de la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement grâce au cadre qui a été approuvé à la sixième session du Comité du développement social ;
 - c) aidera les États membres à identifier les groupes de population qui risquent le plus d'être laissés pour compte, grâce à la méthode visant à ce que personne ne soit laissé de côté, à des rapports analytiques et au renforcement des capacités ;
 - d) conformément au Plan d'action pour le renforcement de la coopération régionale en matière de protection sociale en Asie et dans le Pacifique, rendra compte des progrès réalisés au niveau national et des enseignements tirés en matière d'extension de la couverture de la protection sociale dans des rapports d'activité périodiques ; élaborera une plateforme régionale pour permettre aux États membres de mettre en commun les bonnes pratiques ; fournira aux gouvernements des outils et des produits d'analyse novateurs et organisera des stages de formation à leur intention, pour aider les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 1, 3, 5, 8, 10 et 17 ;
 - e) mènera des travaux de recherche et d'analyse et appuiera le renforcement des capacités des États membres en vue de l'édification de sociétés faisant place aux personnes handicapées, en s'appuyant sur la Convention relative aux droits des personnes handicapées et la Stratégie d'Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique, et aider les autres sous-programmes à prendre en compte la question du handicap. Le travail effectué aidera les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 1, 4, 8, 10, 11 and 17 ;
 - f) continuera d'assurer le suivi des résultats de l'examen après 25 ans de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing dans la région Asie-Pacifique, en aidant les gouvernements à accélérer la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action ;
 - g) offrira une assistance technique pour l'élaboration de politiques dans le contexte de l'avancement économique et de l'entrepreneuriat des femmes et aider les autres sous-programmes à intégrer la dimension de genre ;
 - h) offrira des supports de connaissances, des séminaires et des conseils techniques pour aider à combler les lacunes du cadre juridique régissant les microentreprises et les petites et moyennes entreprises et à concevoir des stratégies et des dispositions axées sur les entreprises dirigées par des femmes qui aideraient ces entreprises à se relever des chocs causés par la COVID-19. Toutes les activités susmentionnées seront menées en collaboration étroite avec les partenaires concernés, notamment le Fonds des Nations Unies pour la population, l'Organisation

internationale du Travail (OIT) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes).

- 19.99 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) des cadres régionaux de développement social seront mis en place ;
 - b) des politiques et des programmes réactifs seront élaborés dans le domaine de la dynamique des populations et du développement social ;
 - c) les compétences et les connaissances des pays seront renforcées, de sorte qu'ils puissent concevoir et mettre en œuvre des politiques de protection sociale inclusives ;
 - d) un appui sera apporté aux fins de l'élaboration de politiques et de stratégies nationales visant à promouvoir l'égalité des genres et l'avancement des femmes, notamment de politiques et de programmes d'investissement et de développement des entreprises qui soient réactifs ;
 - e) les politiques et programmes nationaux visant à favoriser un développement incluant le handicap seront améliorés ;
 - f) les États membres concevront et appliqueront des stratégies de relèvement de la COVID-19 qui font une place aux personnes les plus vulnérables.

Exécution du programme en 2021

Renforcement des cadres politiques visant à s'attaquer au problème des soins non rémunérés et à promouvoir l'avancement des femmes dans la région Asie-Pacifique

- 19.100 La pandémie de COVID-19 a exacerbé les risques et les facteurs de vulnérabilité pour les femmes et les filles dans l'ensemble de la région et annulé des décennies d'acquis arrachés de haute lutte. Pour faire face à la crise des soins, qui est l'un des nouveaux problèmes entravant l'avancement des femmes, on a, dans le cadre du sous-programme, examiné les conditions socioéconomiques, politiques, législatives et institutionnelles dans chaque pays membre de l'ASEAN pour cerner les bons exemples de mesures prises à titre d'urgence pour s'attaquer à la question des soins et des travaux ménagers non rémunérés assumés par les femmes. En collaboration avec le Comité pour la promotion de la femme de l'ASEAN, on a élaboré des recommandations clefs visant à pallier le déficit actuel de politiques tenant compte des questions de genre et des soins ; le rapport correspondant a été lancé à la quatrième Réunion ministérielle de l'ASEAN sur les femmes. Une assistance technique a en outre été fournie au Cambodge et aux Philippines pour l'élaboration de plans d'action nationaux visant à réduire le fardeau des soins non rémunérés pour les femmes.
- 19.101 Dans le cadre de l'initiative de promotion de l'entrepreneuriat féminin du sous-programme, une collaboration a été établie avec les organismes travaillant avec des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et les réseaux de femmes pour concevoir et mener des interventions en faveur des entrepreneuses et s'attaquer aux difficultés posées par la pandémie. En collaboration avec le Ministère vietnamien du plan et de l'investissement, on a évalué l'incidence des lois et décrets relatifs aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises sur l'entrepreneuriat féminin et mis en place des portails Web intégrés pour remédier aux inégalités d'accès entre femmes et hommes à l'information et aux services. En collaboration avec la composante 5 du sous-programme 8, le sous-programme a également renforcé les relations de partenariat avec le Comité de coordination de l'ASEAN pour les microentreprises et les petites et moyennes entreprises pour élaborer une collection complète d'instruments visant à aider les États membres de l'ASEAN à adopter des mesures en faveur des entreprises dirigées par des femmes.
- 19.102 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.20).

Tableau 19.20
Mesure des résultats

<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat effectif)</i>
–	Il n’existait pas au niveau régional de cadre général sur les soins non rémunérés ; des mesures étaient prises ponctuellement par les États membres pour s’attaquer à la question des soins non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> • L’ASEAN a adopté un cadre général sur l’économie des services à la personne • Deux États membres (Cambodge et Philippines) se sont attelés à l’élaboration de plans d’action nationaux visant à appliquer le cadre • Le Viet Nam a révisé ses lois et décrets sur les microentreprises et les petites et moyennes entreprises pour renforcer l’entrepreneuriat féminin

Résultats escomptés pour 2023

Résultat 1 : élaboration et mise en œuvre d’un mécanisme de renforcement de la coopération régionale en matière de protection sociale en Asie et dans le Pacifique

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 19.103 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a aidé un État membre (Mongolie) à procéder à un examen de ses régimes de protection sociale, à l’aide de l’outil de modélisation de la CESAP, ce qui a permis d’atteindre la cible fixée.
- 19.104 Les progrès concernant l’objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.21).

Tableau 19.21
Mesure des résultats

<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat effectif)</i>	<i>2022 (résultat escompté)</i>	<i>2023 (résultat escompté)</i>
19 pays d’Asie et du Pacifique ont désigné officiellement des représentants pour siéger au sein d’un groupe d’experts chargé d’élaborer un projet de mécanisme régional sur la protection sociale	Le Plan d’action pour le renforcement de la coopération régionale en matière de protection sociale en Asie et dans le Pacifique a été adopté par les pays de la région Asie-Pacifique lors de la sixième session du Comité du développement social	Un État membre (Mongolie) a procédé à un examen de ses régimes de protection sociale, à l’aide de l’outil de modélisation de la CESAP	Grâce à une plateforme régionale, les États membres participent à des activités d’apprentissage par les pairs et mettent en commun les bonnes pratiques afin de renforcer la coopération régionale en matière de protection sociale	Cinq États membres de la CESAP, dont un pays ayant des besoins particuliers, rendent compte des progrès accomplis dans l’application du Plan d’action pour le renforcement de la coopération régionale en matière de protection sociale en Asie et dans le Pacifique

Résultat 2 : mise à disposition de données et d'orientations en vue de l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes concernant le vieillissement de la population, qui soient conformes au Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et au Programme de développement durable à l'horizon 2030

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 19.105 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a aidé cinq États membres en situation particulière de la CESAP (Bhoutan, Cambodge, Kirghizistan, Maldives et Mongolie) à procéder, par concertation et dans le cadre de réunions interministérielles, à un examen national de la disponibilité des données et de la mise en œuvre de politiques, en prévision du quatrième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement dans le contexte du Programme 2030, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 19.106 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.22).

Tableau 19.22
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Les États membres de la CESAP définissent des domaines prioritaires pour les politiques nationales relatives au vieillissement de la population, l'accent étant mis sur les données et le recensement des bonnes pratiques en matière de politiques démographiques	Les États membres de la CESAP contribuent à la cartographie des politiques relatives au vieillissement de la population et à la collecte de données permettant de suivre le vieillissement de la population	Cinq États membres en situation particulière de la CESAP (Bhoutan, Cambodge, Kirghizistan, Maldives et Mongolie) procèdent, par concertation et dans le cadre de réunions interministérielles, à un examen national des données et des politiques, en prévision du quatrième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement dans le contexte du Programme 2030	Les États membres de la CESAP approuvent les recommandations concernant les mesures à prendre aux niveaux régional et national, compte tenu du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et du Programme 2030, pour atténuer les effets économiques et sociaux du vieillissement de la population, en particulier sur les femmes âgées	Trois autres États membres de la CESAP traitent du vieillissement de la population et d'autres questions relatives à la population et au développement dans des cadres politiques et plans d'action

Résultat 3 : renforcement des politiques et programmes nationaux visant à promouvoir les droits et l'autonomisation des personnes handicapées, notamment des femmes handicapées

Projet de plan-programme pour 2023

- 19.107 La région Asie-Pacifique compte environ 690 millions de personnes handicapées, qui se heurtent à de nombreux problèmes entravant leur pleine participation à la vie de la société. Pour fournir un soutien opportun aux États membres de la CESAP afin qu'ils puissent protéger les personnes

handicapées et donner à celles-ci les moyens de se prendre en main pendant la pandémie de COVID-19, on a établi, dans le cadre du sous-programme, des orientations générales sur l'élaboration de mesures de riposte à la pandémie qui tiennent compte du handicap. En 2021, le sous-programme a également renforcé la capacité des pays et des organisations de personnes handicapées d'Asie et du Pacifique d'utiliser les audits d'accessibilité et les technologies numériques, d'élaborer des stratégies d'emploi et de passation de marchés publics qui tiennent compte de la question du handicap et d'améliorer les évaluations du handicap afin de renforcer les services de protection sociale pour les personnes handicapées.

Enseignements tirés et changements prévus

- 19.108 Les enseignements tirés sont les suivants : l'exclusion, la discrimination et les inégalités dont sont victimes les personnes handicapées se sont aggravées dans le contexte de la pandémie de COVID-19, comme l'ont montré les travaux de recherche et d'analyse menés dans le cadre du sous-programme. Compte tenu de ces enseignements, l'assistance technique fournie aux États membres sera axée sur l'application de programmes tenant compte du handicap qui intègrent les besoins divers des personnes ayant plusieurs handicaps, notamment dans les domaines de l'emploi et de l'accès aux technologies numériques, et qui répondent également aux besoins particuliers des femmes handicapées. Dans le cadre du sous-programme, une enquête régionale sera menée en 2022 pour passer en revue l'application de la Stratégie d'Incheon. Les conclusions de l'enquête permettront de déterminer les mesures supplémentaires qui doivent être prises pour renforcer l'autonomie des personnes handicapées dans la région.
- 19.109 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.23).

Tableau 19.23
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Les États membres de la CESAP recensent de nouveaux domaines d'action prioritaires pour soutenir et autonomiser les personnes handicapées	Trois États membres de la CESAP (Chine, Inde et République démocratique populaire lao) ont élaboré et mis en œuvre des politiques socialement inclusives fondées sur des données probantes afin de garantir que nul n'est laissé de côté, en particulier dans le contexte de la pandémie	Deux États membres de la CESAP ont élaboré et mis en œuvre, en faveur des personnes handicapées, des politiques socialement inclusives fondées sur des données probantes	Trois États membres de la CESAP adoptent et mettent en œuvre des politiques et programmes pour autonomiser les personnes handicapées	Trois autres États membres de la CESAP adoptent et mettent en œuvre des politiques et programmes pour autonomiser les personnes handicapées

Produits

- 19.110 On trouvera dans le tableau 19.24 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 19.24

Sous-programme 6 : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	3	4	7	4
Rapports destinés à des entités :				
1. Commission	3	2	1	1
2. Comité du développement social	–	–	2	–
3. Examen régional Asie-Pacifique de la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières	–	2	–	–
4. Quatrième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement	–	–	2	–
5. Examen final de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2013-2022)	–	–	2	–
6. Septième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique	–	–	–	3
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	18	20	32	20
7. Réunions du Comité du développement social	–	–	6	–
8. Examen régional Asie-Pacifique de la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières	–	5	–	–
9. Quatrième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement	–	–	6	–
10. Examen final de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2013-2022)	–	–	6	–
11. Réunions du Groupe de travail sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022)	4	3	–	–
12. Réunions du groupe de travail thématique sur le genre et les objectifs de développement durable relevant du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale	2	1	2	2
13. Septième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique	–	–	–	6
14. Réunions de groupes d'experts sur l'inclusion du handicap	4	4	4	4
15. Réunions de groupes d'experts sur les politiques sociales	4	3	4	4
16. Réunions de groupes d'experts sur la population	4	4	4	4
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	9	12	6	6
17. Égalité des genres	4	3	1	1
18. Population et développement	1	3	1	1
19. Inclusion du handicap	3	5	3	3
20. Inégalités	1	1	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	–	1	–	–
21. Égalité des genres, inclusion du handicap, population et inégalités	–	1	–	–
Publications (nombre de publications)	1	1	3	2
22. Inclusion du handicap	1	1	1	1
23. <i>Social Outlook for Asia and the Pacific</i> (perspectives sociales pour l'Asie et le Pacifique)	–	–	1	–

Titre V Coopération régionale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
24. Population et développement	–	–	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	11	11	11	11
25. Égalité des genres	1	1	1	1
26. Inclusion du handicap	1	1	1	1
27. Population	2	2	2	2
28. Inégalités	2	2	2	2
29. Fiches techniques sur la population	1	1	1	1
30. Développement social	4	4	4	4

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services consultatifs assurés aux groupes de travail chargés d'examiner les questions relatives au développement social, notamment la coalition thématique sur l'inclusion et l'autonomisation ; services consultatifs assurés aux équipes spéciales du Réseau des entreprises durables de la CESAP.

Bases de données et supports numériques : bases de données et ressources en ligne sur le développement social (accès régional et mondial).

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : journées internationales des Nations Unies, y compris manifestations spéciales sur l'égalité des genres, la population et l'inclusion du handicap.

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse et éditoriaux sur la population et le développement, la protection sociale, le handicap, et l'égalité des genres et l'avancement des femmes ; entretiens avec la presse au sujet de publications ou de manifestations importantes.

Plateformes numériques et contenus multimédias : pages Web sur les sociétés vieillissantes, le développement tenant compte de la question du handicap, l'égalité des genres et l'avancement des femmes, les inégalités et la nécessité de ne laisser personne de côté, les migrations internationales, la population et le développement, l'inclusion sociale, la protection sociale et l'autonomisation des jeunes.

Sous-programme 7 Statistiques

Objectif

- 19.111 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'améliorer la disponibilité, l'accessibilité et l'utilisation de données et de statistiques officielles de qualité à l'appui du développement durable en Asie et dans le Pacifique.

Stratégie

- 19.112 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme :
- proposera une assistance technique et des services de formation et de renforcement des capacités afin que les pays soient mieux à même de produire, de diffuser et de communiquer des produits et services statistiques, notamment des données et statistiques tenant compte des questions de genre et ventilées par sexe, l'accent étant mis sur les pays les plus distancés, comme les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement. Il s'agira en priorité de moderniser les systèmes statistiques nationaux et de donner aux organismes nationaux de statistique de la région les moyens de tirer parti des sources de données générées par les divers éléments des écosystèmes de données nationaux, y compris les données administratives et les mégadonnées que d'autres organismes gouvernementaux et le secteur

- privé produisent et qui leur sont propres. Cette activité sera menée conjointement par la Division de statistique de la CESAP et l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique ;
- b) fournira des produits et services statistiques, notamment la publication intitulée *Asia and the Pacific SDG Progress Report* (rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable dans la région de l'Asie et du Pacifique) et le Portail des objectifs de développement durable pour l'Asie et le Pacifique, qui facilitent l'accès aux statistiques officielles et données dans la région et permettent de faire le bilan des progrès qui y sont accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable ;
 - c) élaborera des supports de connaissances (études, documents de travail, notes d'orientation sur les statistiques et blogs) ou fournira un appui aux fins de leur production, l'objectif étant de faire mieux connaître les questions relatives aux statistiques officielles et de mettre en commun les connaissances et les données d'expérience dans ce domaine ;
 - d) promouvra la coopération et facilitera la recherche d'un consensus entre les États membres, les entités régionales et d'autres partenaires dont les activités ont trait aux données et aux statistiques dans le cadre d'initiatives propres à la région ou à un pays. Il s'agira notamment de promouvoir, en coopération avec les États membres et les partenaires de développement, la Déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté », sur laquelle s'appuiera l'amélioration des capacités statistiques en Asie et dans le Pacifique ;
 - e) élargira ses activités de manière à transformer les systèmes statistiques nationaux pour qu'ils puissent faire face aux chocs futurs similaires à la pandémie de COVID-19, notamment en utilisant des plateformes virtuelles pour offrir une assistance technique et des services de formation et de renforcement des capacités et promouvoir la coopération et la recherche du consensus.

19.113 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) la disponibilité, l'accessibilité et l'utilisation des données et statistiques officielles de qualité à l'appui du développement durable en Asie et dans le Pacifique seront améliorées ;
- b) les systèmes statistiques nationaux seront mieux à même d'évaluer l'application du Programme 2030.

Exécution du programme en 2021

Les systèmes statistiques nationaux utilisent de plus en plus les connaissances et les données d'expérience les plus récentes en matière de statistiques officielles pour fonctionner efficacement durant la pandémie

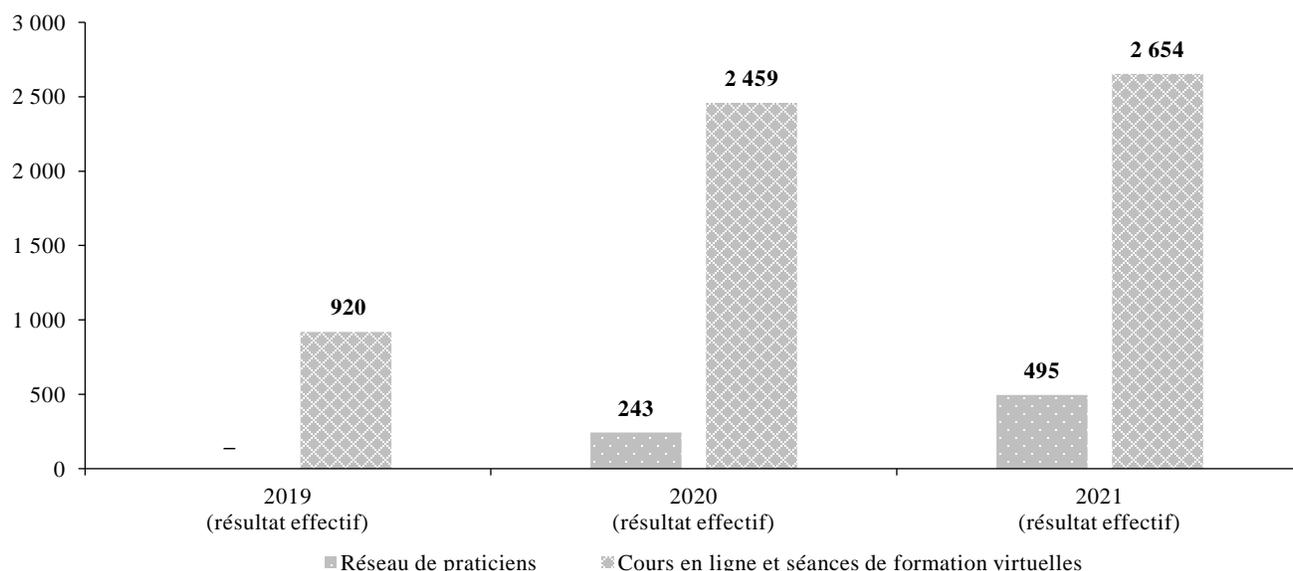
- 19.114 La pandémie de COVID-19 ayant, d'un côté, limité les événements en présentiel et, de l'autre, accru le besoin de données et de statistiques officielles fraîches, de qualité et ventilées, le sous-programme a développé davantage ses plateformes virtuelles pour améliorer l'accès aux connaissances et aux données d'expérience pour les entités chargées des statistiques officielles dans la région Asie-Pacifique. Ces plateformes comprennent les cafés de la statistique Asie-Pacifique (Asia-Pacific Stats Café), les réseaux de praticiens et les cours en ligne. La mise au point et l'utilisation de ces plateformes ont permis non seulement de poursuivre les activités de formation et les échanges de connaissances et de données d'expérience malgré les restrictions liées à la COVID-19, mais aussi d'atteindre un public beaucoup plus large.
- 19.115 Les cafés de la statistique ont été lancés en 2020 pour offrir un espace de discussion sur les besoins pressants des systèmes statistiques nationaux qui découlaient de la situation inédite provoquée par la pandémie de COVID-19. Ces rencontres ont depuis évolué pour couvrir d'autres sujets intéressants les statisticiens officiels, 24 ayant été organisées en 2021. Par ailleurs, dans le cadre du sous-programme, le réseautage des praticiens de l'intégration des données (Data Integration Communities

of Practice) a commencé à être organisé en 2020 pour permettre la collaboration et la mise en commun des connaissances et des données d'expérience en ligne. Encouragé par le Comité de statistique, en 2021, le sous-programme a étendu ces activités de réseautage à d'autres domaines d'intérêt, notamment les statistiques relatives aux catastrophes, les statistiques de l'environnement et les statistiques économiques. Par ailleurs, des cours d'apprentissage en ligne avaient été organisés auparavant, mais la pandémie a accéléré ces activités et le nombre de cours offerts en ligne a fortement augmenté, passant de 4 en 2019 à 14 en 2020 et à 31 en 2021.

19.116 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 19.VIII).

Figure 19.VIII

Mesure des résultats : nombre d'utilisateurs des plateformes virtuelles (résultat annuel)



Résultats escomptés pour 2023

Résultat 1 : les pays d'Asie et du Pacifique prennent des mesures pour transformer leurs systèmes statistiques : l'exemple du Bhoutan

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

19.117 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a aidé le Bhoutan à progresser davantage dans l'exécution des engagements pris dans la Déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté » et, à ce titre, à élaborer son premier rapport de pays sur les statistiques de l'état civil et la classification bhoutanaise type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.

19.118 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.25).

Tableau 19.25
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Le Gouvernement adopte la Déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté » à la soixante-quinzième session de la CESAP	Sept pays, y compris le Bhoutan, ont fait état d'un renforcement de leur système statistique, signe qu'ils avaient progressé dans l'exécution des engagements pris dans la Déclaration établi pour la septième session du Comité de statistique	Le Bhoutan a davantage progressé dans l'exécution des engagements pris dans la Déclaration en établissant son premier rapport de pays sur les statistiques de l'état civil et la classification bhoutanaise type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique	Le Comité de statistique examine le rapport de référence sur les progrès accomplis dans l'exécution des engagements pris dans la Déclaration et recommande des mesures à prendre en priorité pour transformer les systèmes statistiques nationaux	La région Asie-Pacifique voit augmenter sa performance moyenne au regard des indicateurs relatifs à l'infrastructure de données (Indicateurs de la performance de la performance statistique de la Banque mondiale)

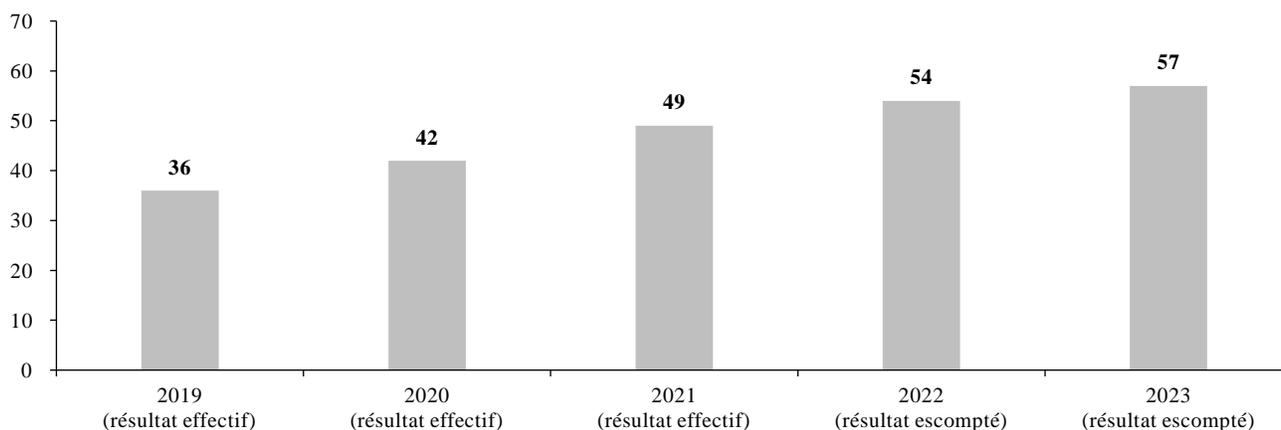
Résultat 2 : les systèmes statistiques nationaux de la région Asie-Pacifique sont mieux à même d'examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 19.119 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que, pour 49 % des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, on dispose de suffisamment de données concernant la région Asie-Pacifique, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 48 % des indicateurs.
- 19.120 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 19.IX).

Figure 19.IX
Mesure des résultats : indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable pour lesquels on dispose de suffisamment de données pour la région Asie-Pacifique

(En pourcentage)



Résultat 3 : les systèmes statistiques nationaux de la région Asie-Pacifique sont mieux à même de mesurer les progrès accomplis dans d'autres aspect du développement que la croissance économique

Projet de plan-programme pour 2023

19.121 Pour appliquer le Programme 2030 et améliorer la capacité de réagir rapidement face à la pandémie de COVID-19, il faut disposer d'un vaste éventail de données et de statistiques de qualité et actualisées afin de planifier, de suivre et d'analyser les trois dimensions du développement durable – économique, sociale et environnementale. Le sous-programme a aidé les systèmes statistiques nationaux de la région à mesurer les progrès accomplis en matière de développement au regard d'autres indicateurs que ceux relatifs à la croissance économique (notamment le PIB). Le travail effectué à ce titre a consisté notamment à offrir une assistance technique ainsi qu'à pousser plus avant les travaux normatifs sur la comptabilité économique et environnementale, la comptabilité écosystémique, la comptabilité de l'océan, la comptabilité nationale et les statistiques relatives aux catastrophes et aux changements climatiques.

Enseignements tirés et changements prévus

19.122 Les enseignements tirés sont les suivants : face au besoin croissant de statistiques relatives à l'environnement, aux catastrophes et aux changements climatiques, il faut se tenir au courant de l'évolution des systèmes statistiques nationaux dans la région Asie-Pacifique et, d'une manière générale, faciliter les échanges de connaissances et de données d'expérience entre praticiens de la région et aider à l'élaboration de cadres normatifs, d'outils et de manuels à l'échelle mondiale. Compte tenu de ces enseignements, le sous-programme continuera d'aider les pays à établir des statistiques permettant de mesurer les autres aspects de la croissance que la croissance économique, recensera les lacunes et utilisera davantage les moyens virtuels pour fournir des services de perfectionnement et d'assistance technique aux systèmes statistiques nationaux de la région dans les domaines pertinents, notamment la comptabilité économique et environnementale. La CESAP offrira également aux systèmes statistiques nationaux un appui dans le domaine de la comptabilité de l'océan et dans la révision du Système de comptabilité nationale qui est en cours.

19.123 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.26).

Tableau 19.26
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
10 pays ont fait état d'un renforcement de la capacité des systèmes statistiques nationaux de mesurer les progrès faits au regard d'autres indicateurs du développement que le PIB	<ul style="list-style-type: none"> Le Comité de statistique a noté avec satisfaction l'intensification des efforts de compilation des comptes environnementaux dans la région Huit pays ont fait état d'un renforcement de la capacité des systèmes statistiques nationaux de 	13 pays ont fait état d'un renforcement de la capacité des systèmes statistiques nationaux de mesurer les progrès faits au regard d'autres indicateurs du développement que le PIB	Un plus grand nombre de systèmes statistiques nationaux sont mieux à même de mesurer les progrès faits au regard d'autres indicateurs du développement que le PIB	Un plus grand nombre de systèmes statistiques nationaux sont mieux à même de mesurer les progrès faits au regard d'autres indicateurs du développement que le PIB

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
	mesurer les progrès faits au regard d'autres indicateurs du développement que le PIB			

Produits

19.124 On trouvera dans le tableau 19.27 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 19.27

Sous-programme 7 : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	2	2	1
Rapports destinés à des entités :				
1. Commission	1	1	1	1
2. Comité de statistique	–	–	1	–
3. Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique	–	1	–	–
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	15	29	33	23
Réunions ou séances :				
4. Comité de statistique	–	–	6	–
5. Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique	3	2	3	3
6. Groupes d'experts sur l'utilisation de sources de données complémentaires et non traditionnelles lors de l'établissement de statistiques officielles	6	4	6	6
7. Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique	6	2	6	6
8. Groupes d'experts sur le renforcement des systèmes statistiques nationaux en vue d'accroître la confiance dans l'information statistique officielle et d'en améliorer la qualité	–	–	6	–
9. Groupe de travail technique sur les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique	–	11	6	6
10. Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique	–	8	–	–
11. Groupe directeur régional sur les statistiques démographiques et sociales	–	2	–	2
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	5	7	5	4
12. Projets sur les statistiques	5	7	5	4

Catégorie et sous-catégorie	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	–	9	13	13
13. Séminaires sur les statistiques	–	9	13	13
Publications (nombre de publications)	1	1	1	1
14. <i>Asia and the Pacific SDG Progress Report</i> (rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable dans la région Asie-Pacifique)	1	1	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	2	5	2	2
15. Divers sujets relatifs aux statistiques officielles	2	5	2	2

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : appui consultatif aux réseaux sous-régionaux sur les statistiques sociales, économiques et environnementales officielles.

Bases de données et supports numériques : base de données statistiques de la CESAP (accès régional et mondial) ; base de données sur des supports de formation et autres ressources statistiques.

D. Activités de communication

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse et éditoriaux sur l'amélioration de l'accessibilité, de la disponibilité et de l'utilisation de données et de statistiques officielles de qualité à l'appui du développement durable en Asie et dans le Pacifique ; entretiens avec la presse au sujet de publications ou de manifestations importantes.

Plateformes numériques et contenus multimédias : contenus promotionnels multimédias et pages Web portant sur l'investissement et la participation des utilisateurs, le perfectionnement, l'assurance de la qualité et la confiance dans les statistiques, la modernisation des processus de production statistique et l'intégration des statistiques et des analyses.

Sous-programme 8 Activités sous-régionales de développement

Composante 1 Activités sous-régionales de développement dans le Pacifique

Objectif

- 19.125 L'objectif auquel la composante 1 du sous-programme contribue est d'approfondir la coopération et l'intégration régionales aux fins du développement durable, en accord avec les priorités sous-régionales du Pacifique, notamment par le renforcement de la résilience face aux changements climatiques, la gestion durable des océans et la réduction des inégalités.

Stratégie

- 19.126 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, la composante :
- a) Facilitera la tenue de dialogues sous-régionaux entre les États membres sur les défis stratégiques à relever pour renforcer la résilience face aux changements climatiques en collaboration avec les sous-programmes 4 et 6, d'autres entités des Nations Unies, la société civile et des organisations sous-régionales telles que le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique et la Communauté du Pacifique ;
 - b) Fournira, en collaboration avec le sous-programme 7, un appui au renforcement des capacités à l'échelon sous-régional et dans le pays concernant les comptes des océans à l'aide du Système de comptabilité économique et environnementale et en appliquant les normes de données définies dans le cadre du Partenariat mondial pour la comptabilité de l'océan ;

- c) Apportera, en coopération avec le sous-programme 6, une assistance technique aux États membres et suscitera des possibilités d'échange de connaissances entre ceux-ci et la société civile en vue d'établir des cadres d'indicateurs adaptés au contexte national et de promouvoir l'autonomisation économique des femmes, la protection sociale et l'élaboration de politiques relatives au handicap ;
- d) Fournira une assistance technique pour faire face aux conséquences socioéconomiques de la pandémie de COVID-19 et élaborera des mesures de relèvement adaptées, notamment au moyen de mécanismes nationaux de financement des objectifs de développement durable et d'une coopération régionale sur les questions transfrontières, en accord avec les résultats des évaluations menées ;
- e) Organisera des réunions annuelles et facilitera les dialogues sur le développement durable, notamment un forum sous-régional sur le développement durable, entre les responsables gouvernementaux, les membres de la société civile, les experts et les autres parties prenantes, ainsi que sur la mise en commun d'informations sur les activités de mise en œuvre au niveau sous-régional ;
- f) Renforcera la coordination et la collaboration entre les organisations intergouvernementales sous-régionales et les États membres pour une représentation effective des perspectives sous-régionales lors des consultations régionales et globales et fournira un soutien à la mise en œuvre des sous-programmes de la Commission portant sur les priorités de la sous-région ;
- g) S'inspirera des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), du Programme d'action de Doha pour les pays les moins avancés et de la Feuille de route du Pacifique pour les objectifs de développement durable afin de renforcer les partenariats et de coordonner l'action de la Commission avec le système des coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies, notamment en apportant une aide substantielle lors de l'établissement des bilans communs de pays et des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, en particulier en ce qui concerne les aspects transfrontaliers du développement durable, et contribuera aux programmes menés au niveau des pays en fournissant des perspectives sous-régionales et un accès aux réseaux régionaux et en facilitant la coopération Sud-Sud et triangulaire.

19.127 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Des réponses plus efficaces au niveau sous-régional en ce qui concerne la résilience au changement climatique axée sur l'être-humain ;
- b) L'amélioration de la disponibilité des données pour l'élaboration de politiques sur la gestion des océans fondées sur des données factuelles ;
- c) Le renforcement des capacités de suivi de la mise en œuvre du Programme 2030 tout en veillant à ne pas faire de laissés-pour-compte et à ce que les activités de développement réduisent les inégalités et bénéficient aux personnes en situation de vulnérabilité ;
- d) Le renforcement de la capacité des États membres à se relever de la pandémie grâce à des cadres nationaux de protection sociale et de financement du développement durable ;
- e) Une coopération régionale renforcée pour résoudre les problèmes transfrontaliers.

Exécution du programme en 2021

Renforcement de la capacité des petits États insulaires en développement du Pacifique à préparer et à réaliser des examens nationaux volontaires

19.128 Les examens nationaux volontaires ont pour but de dresser le bilan des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'identifier les lacunes à combler et les défis à relever dans la réalisation des Objectifs de développement durable. Les États

membres du Pacifique sont confrontés à des contraintes en termes de capacités pour entreprendre le travail considérable requis pour ces examens et les activités de suivi correspondantes. Soutenue par le Compte de l'ONU pour le développement, cette composante a facilité le partage des données d'expériences entre les États membres de la sous-région lors des forums annuels du Pacifique pour le développement durable, en mettant en évidence les principaux défis et les enseignements tirés par les pays qui avaient soumis leurs examens nationaux volontaires au forum politique de haut niveau pour le développement durable au cours des années précédentes. Depuis 2019, la composante a également fourni un appui technique en organisant des ateliers à l'intention des États membres pour les aider à préparer et à réaliser leurs examens nationaux volontaires, en mettant l'accent sur les thèmes de la planification et du suivi intégrés, y compris la mise au point d'indicateurs, ainsi que sur les mesures de suivi et le renforcement de la coopération multipartite. D'ici 2022, tous les États membres des îles du Pacifique auront procédé à au moins un examen national volontaire.

19.129 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.28).

Tableau 19.28

Mesure des résultats

<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultats effectifs)</i>
Deux États insulaires du Pacifique (Nauru et Tonga) ont procédé à des examens nationaux volontaires, lesquels portaient notamment sur la manière d'aborder la planification et le suivi intégrés en participation avec les parties prenantes, et les ont soumis au forum politique de haut niveau pour le développement durable	Trois États insulaires du Pacifique (les États fédérés de Micronésie, les Îles Salomon et Samoa) ont réalisé des examens nationaux volontaires, qui portaient entre autres sur la manière d'aborder la planification et le suivi intégrés en participation avec les parties prenantes, et les ont soumis au forum politique de haut niveau pour le développement durable	<ul style="list-style-type: none"> • Les Îles Marshall ont réalisé des examens nationaux volontaires, lesquels portaient notamment sur la manière d'aborder la planification et le suivi intégrés en participation avec les parties prenantes, et les ont soumis au forum politique de haut niveau pour le développement durable • Tuvalu a entrepris des travaux préparatoires et des consultations nationales pour achever et soumettre un examen national volontaire en 2022

Résultats escomptés pour 2023

Résultat 1 : les petits États insulaires en développement font progresser la coopération concernant les déplacements et les migrations liés aux changements climatiques

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

19.130 Le travail effectué par la composante a contribué à la création d'un groupe de travail conjoint sur les migrations, les déplacements et les réinstallations liés au changement climatique par neuf États membres, présidé par les Gouvernements de Fidji et de Tuvalu et à la mise au point et à l'approbation du mandat du groupe de travail conjoint et de son plan de travail en vue de l'établissement d'un projet de cadre régional. Cela a permis d'atteindre la cible fixée, à savoir que les gouvernements des États insulaires du Pacifique approfondissent la coopération concernant les migrations, les déplacements et les réinstallations liés aux changements climatiques et arrêtent des principes directeurs concernant les mesures législatives à prendre et la conduite à suivre à l'échelle nationale.

19.131 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.29).

Tableau 19.29
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Dans le plan d'action de la déclaration de Boe, la sécurité climatique et la sécurité humaine ^a sont considérées comme des priorités pour les pays insulaires du Pacifique	Les États Membres ont élaboré des options pour la mise en place d'un processus régional et d'un cadre sur les migrations, les déplacements et les réinstallations planifiées liés au changement climatique qui protège les droits et renforce la résilience des peuples du Pacifique	Neuf États membres ont créé un groupe de travail conjoint sur les migrations, les déplacements et les réinstallations liés au changement climatique, présidé par les Gouvernements de Fidji et des Tuvalu et ont approuvé son mandat et un plan de travail pour l'établissement d'un projet de cadre régional pour examen	Les gouvernements des pays insulaires du Pacifique ont approuvé et mis en œuvre un cadre sur les migrations, les déplacements et les réinstallations planifiées liés au changement climatique, qui protège les droits et renforce la résilience des peuples du Pacifique	Les gouvernements des pays insulaires du Pacifique examinent les progrès réalisés au niveau régional et s'efforcent de mieux assurer la mise en œuvre d'un cadre sur les migrations, les déplacements et les réinstallations planifiés liés au changement climatique, qui protège les droits et renforce la résilience des peuples du Pacifique

^a Le concept de « sécurité humaine » est défini conformément à la résolution 66/290 de l'Assemblée générale.

Résultat 2 : les petits États insulaires en développement du Pacifique renforcent les moyens dont ils disposent pour se relever à la suite de la pandémie de COVID-19 sur le plan socioéconomique

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 19.132 Le travail effectué par la composante a contribué à ce que deux États membres (Samoa et les Îles Cook) prennent des mesures de protection sociale pour faire face aux défis socioéconomiques dans le contexte des efforts de relèvement après la COVID-19, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 19.133 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.30).

Tableau 19.30
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
–	Les États membres du Pacifique s'engagent plus fermement à étendre et à renforcer les systèmes de protection sociale	Deux États membres (Samoa et les Îles Cook) ont mis en place des mesures de protection sociale pour faire face aux défis socioéconomiques dans le contexte des efforts de relèvement après la COVID-19	Élaboration par trois États membres de politiques et cadres nationaux nouveaux ou renforcés pour le financement de la protection sociale et du développement	Mise en œuvre par trois États membres des politiques, stratégies, systèmes et cadres de planification nationaux nouveaux et améliorés

Résultat 3 : les petits États insulaires en développement du Pacifique renforcent la coopération régionale pour aborder les questions transfrontalières et améliorer la résilience

Projet de plan-programme pour 2023

19.134 Les pays insulaires du Pacifique sont très vulnérables aux risques climatiques et de catastrophes, tandis que l'échelle et la dispersion géographique de leurs économies et les moyens limités dont ils disposent entravent leur capacité à faire face à ces vulnérabilités. Dans les résolutions adoptées par la CESAP, les États membres se sont dits conscients de la nécessité croissante de renforcer les partenariats et la collaboration aux niveaux régional et sous-régional afin de faire avancer les priorités en matière de renforcement de la résilience des petits États insulaires en développement du Pacifique. La COVID-19 ayant davantage mis en évidence l'importance de l'adaptation pour protéger la planète et préserver les moyens de subsistance des populations, le programme de travail de la composante portant sur la coopération régionale dans des domaines tels que le commerce respectueux du climat et la transition énergétique durable a été aligné sur les processus du Forum des îles du Pacifique et de la Communauté du Pacifique, ainsi que sur plusieurs initiatives nationales.

Enseignements tirés et changements prévus

19.135 L'enseignement tiré est le suivant : la composante doit mettre davantage l'accent sur l'adaptation pour répondre à l'attention croissante portée aux impacts socioéconomiques des changements climatiques et de la COVID-19, comme en témoignent les récentes demandes d'assistance des États membres et les nouveaux accords de partenariat avec les organisations intergouvernementales concernées. Compte-tenu de cet enseignement, la composante, en collaboration avec ses partenaires de développement régionaux et sous-régionaux, aidera les États membres à renforcer la connectivité à l'échelle sous-régionale tout en s'attaquant aux risques interdépendants en termes de santé, d'environnement et de catastrophes. Cette composante prévoit de renforcer encore la collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales et, le cas échéant, avec d'autres agences et programmes des Nations Unies. Elle prévoit d'intensifier son soutien au renforcement de la résilience et à la lutte contre les vulnérabilités dans des domaines transfrontaliers tels que les échanges intelligents face aux changements climatiques, la transition énergétique durable, les financements innovants et la coopération numérique, au moyen de recherches et d'analyses ciblées, d'activités multipays, de services consultatifs, d'ateliers régionaux et de dialogue et en coopération avec les sous-programmes 1 à 3, 5 et 9.

19.136 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.31).

Tableau 19.31

Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
–	–	Les pays insulaires du Pacifique ont envisagé d'élaborer une stratégie régionale pour répondre aux priorités régionales en matière de résilience face aux changements climatiques et aux risques de catastrophes et réduire les vulnérabilités	Au moins un pays formule une stratégie nationale visant à renforcer la résilience face aux changements climatiques et aux risques de catastrophes et à réduire les vulnérabilités, laquelle répond aux priorités régionales	Un autre pays prépare une stratégie nationale pour faire face aux changements climatiques et aux risques de catastrophes et réduire les vulnérabilités, laquelle répond aux priorités régionales

Produits

19.137 On trouvera dans le tableau 19.32 les produits retenus pour la composante.

Tableau 19.32

Composante 1 : produits pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	1	1
1. Rapport de la commission	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	4	4	8	8
2. Réunions de groupes d'experts sur les politiques et programmes envisageables afin de remédier aux problèmes naissants en matière de développement durable dans le Pacifique	–	–	4	4
3. Forum Asie-Pacifique pour le développement durable	4	4	4	4
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	2	4	3	2
4. Projets de renforcement des capacités concernant les priorités institutionnelles des programmes de la CESAP dans le Pacifique	1	2	–	1
5. Projets concernant le développement économique et social	1	2	3	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	–	–	–	2
6. Séminaires sur le développement durable et le renforcement de la résilience dans le Pacifique	–	–	–	2
Publications (nombre de publications)	1	1	1	–
7. Publication sur le développement durable dans le Pacifique	1	1	1	–
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	–	2	–	1
8. Activités sur la coopération régionale et le développement durable dans le Pacifique	–	2	–	1
C. Activités de fond				
Consultation, conseil et action en faveur de telle ou telle cause : conseils d'experts aux États membres de la sous-région sur la planification nationale et la cohérence des politiques, l'inclusion sociale et l'égalité, le renforcement de la résilience aux changements climatiques, la gestion durable des océans et la réduction des inégalités.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : bulletin d'information contenant des informations actualisées sur les objectifs de développement durable dans le Pacifique.				
Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse et éditoriaux sur la planification nationale et la cohérence des politiques, l'inclusion sociale et l'égalité, le renforcement de la résilience aux changements climatiques, la gestion durable des océans et la réduction des inégalités.				
Plateformes numériques et contenus multimédia : pages Web sur la planification nationale et la cohérence des politiques, l'inclusion sociale et l'égalité, l'action climatique et la gestion des ressources, la réduction des inégalités et l'examen final des Orientations de Samoa et du Programme 2030.				

Composante 2**Activités sous-régionales de développement en Asie de l'Est et du Nord-Est****Objectif**

- 19.138 L'objectif auquel la composante 2 du sous-programme contribue est d'approfondir la coopération et l'intégration régionales aux fins du développement durable, en accord avec les priorités sous-régionales de l'Asie de l'Est et du Nord-Est, notamment la connectivité durable, la durabilité environnementale et l'innovation au service de sociétés inclusives et résilientes.

Stratégie

- 19.139 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, la composante :
- a) Animera, en coopération avec les sous-programmes concernés, des dialogues multisectoriels entre les États membres sur la connectivité dans les secteurs du commerce, des transports, de l'énergie et du numérique dans le cadre de plateformes régionales et sous-régionales, dont le Forum des pays d'Asie du Nord-Est sur l'interconnexion électrique et la coopération ;
 - b) Appuiera la mise en œuvre d'une feuille de route pour une connectivité électrique durable afin d'accroître l'utilisation des sources d'énergie renouvelables en Asie du Nord-Est, en coopération avec le sous-programme 9 ;
 - c) Encouragera, en coopération avec le sous-programme 4, le partage des connaissances par des plateformes sous-régionales, notamment le Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement et le Partenariat de l'Asie du Nord-Est pour la pureté de l'air, pour ce qui est des technologies émergentes et de leur déploiement dans des secteurs prioritaires tels que les transports, l'industrie et le logement ;
 - d) Mettra au point des supports de connaissance et favorisera les échanges entre pairs sur les politiques et programmes inclusifs en matière de science, de technologie et d'innovation, en mettant l'accent sur les sociétés vieillissantes, la résilience aux catastrophes et l'égalité des sexes dans l'industrie technologique ;
 - e) Appuiera et renforcera les mécanismes intergouvernementaux relatifs à la connectivité durable, à la durabilité environnementale et à l'innovation afin de favoriser une reprise économique durable après la pandémie et des sociétés inclusives et résilientes en Asie de l'Est et du Nord-Est ;
 - f) Identifiera et s'emploiera à promouvoir des approches novatrices pour faciliter la connectivité transfrontalière, notamment le commerce et les transports transfrontaliers sans contact, afin de minimiser les risques de transmission de la COVID-19 et d'accroître l'efficacité opérationnelle ;
 - g) Renforcera les capacités des États membres dans les domaines d'intervention susmentionnés afin d'identifier les défis et les opportunités au niveau sous-régional et d'appliquer les meilleures pratiques, ce qui devrait contribuer avant tout à la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 3, 5, 7, 9 à 11, 13 à 15 et 17 ;
 - h) Organisera des réunions annuelles et facilitera des dialogues sur le développement durable, notamment un forum sous-régional sur le développement durable, entre les responsables gouvernementaux, les membres de la société civile, les experts et les autres parties prenantes, ainsi que la mise en commun d'informations sur les activités de mise en œuvre au niveau sous-régional ;
 - i) Renforcera la coordination et la collaboration entre les organisations intergouvernementales sous-régionales et les États membres pour une prise en compte effective des perspectives sous-

régionales lors des consultations régionales et globales et fournira un soutien à la mise en œuvre des sous-programmes de la Commission portant sur les priorités de la sous-région ;

- j) Coordonnera l'action de la Commission avec le système des coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies, notamment en apportant une aide substantielle lors de l'établissement des bilans communs de pays et des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, en particulier en ce qui concerne les aspects transfrontaliers du développement durable, et contribuera aux programmes menés au niveau des pays en fournissant des perspectives sous-régionales et un accès aux réseaux régionaux et en facilitant la coopération Sud-Sud et triangulaire.

19.140 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) La cohérence des politiques et l'intégration des initiatives relatives à la connectivité, notamment celles concernant la facilitation du commerce et des transports, seront assurées ;
- b) Des actions coordonnées seront menées entre les parties prenantes et les gouvernements pour lutter contre les défis environnementaux communs, notamment la pollution atmosphérique, et promouvoir de faibles émissions de gaz à effet de serre pendant les activités de développement ;
- c) La science, la technologie et l'innovation seront davantage mises à profit dans l'édification de sociétés inclusives et résilientes dans la sous-région et le partage des connaissances sera renforcé dans ces domaines ;
- d) L'élaboration et la mise en œuvre de politiques et stratégies qui concordent avec le Programme 2030, notamment dans le cadre des forums multipartites de l'Asie du Nord-Est pour les objectifs de développement durable, se feront de manière plus efficace ;
- e) Des solutions innovantes seront appliquées par les États membres pour renforcer la résilience et faciliter le relèvement après la pandémie de COVID-19 et d'autres menaces similaires ;
- f) Les gouvernements et les acteurs de la société civile, du secteur privé, de l'ONU et d'autres organisations internationales ainsi que les institutions financières adopteront une démarche concertée pour relever les défis qui se posent en matière de développement dans la sous-région.

Exécution du programme en 2021

Renforcement du partage des connaissances et de l'apprentissage par les pairs pour l'action climatique au niveau des villes

19.141 Les villes sont responsables de 70 % des émissions mondiales de CO₂ dues à la consommation d'énergie et jouent donc un rôle déterminant dans les efforts faits au niveau mondial pour lutter contre les changements climatiques. Alors que les gouvernements nationaux ont progressivement augmenté le montant de leurs engagements et renforcé leurs politiques au moyen de contributions déterminées au niveau national et de stratégies de développement à faible émission de carbone, de nombreuses villes d'Asie du Nord-Est ont lancé des politiques et des stratégies pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. L'apprentissage par les pairs sur la base des enseignements tirés des expériences réussies peut servir de moteur pour promouvoir une action climatique plus ambitieuse au niveau des villes.

19.142 Cette composante a encouragé le partage des connaissances et l'apprentissage par les pairs entre les États membres au moyen de la plateforme « Low Carbon City » d'Asie du Nord-Est, dans le cadre du Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement. Depuis le lancement de la plateforme en 2014, la composante a organisé des réunions d'experts et des ateliers de consultation au cours desquels les gouvernements, les villes et les parties prenantes ont présenté des initiatives en matière de bonnes pratiques et échangé des points de vue sur les progrès accomplis dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre en milieu urbain. La composante a également réalisé une étude comparative des politiques gouvernementales et a obtenu le soutien des États membres pour étendre la plateforme à d'autres villes qui pourraient bénéficier

d’initiatives d’échange entre pairs et de renforcement des capacités. À la demande des États membres, la composante a en outre organisé des sessions de formation et des ateliers de partage des connaissances sur l’utilisation de la science, de la technologie et de l’innovation pour élaborer des plans d’action pour la ville visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et a lancé le Forum international sur les villes à faible émission de carbone en 2021. Le Forum a réuni des représentants de collectivités locales, d’organisations internationales, de réseaux urbains régionaux, des experts et d’autres parties prenantes, notamment des acteurs des milieux universitaires et de la recherche afin de créer des synergies entre les différentes initiatives qui ont vu le jour dans la sous-région et d’atteindre les objectifs de réduction des émissions.

19.143 Les progrès concernant l’objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.33).

Tableau 19.33
Mesure des résultats

<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat effectif)</i>
Les États membres ont échangé des connaissances sur les initiatives et les développements en matière de faibles émissions de gaz à effet de serre dans les villes par l’intermédiaire de la Plateforme « Low Carbon City » de l’Asie du Nord-Est	Les États membres ont renforcé le soutien au partage des connaissances et des données d’expériences sur les faibles émissions de gaz à effet de serre en incluant des villes d’autres États membres dans la Plateforme	Les États membres ont intensifié l’apprentissage par les pairs dans le cadre d’ateliers de partage des connaissances et du premier Forum international sur les villes à faibles teneurs en carbone

Résultats escomptés pour 2023

Résultat 1 : renforcement de la coordination des activités de facilitation du commerce et des transports en Asie de l’Est et du Nord-Est

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

19.144 Le travail effectué dans le cadre de la composante a contribué à ce que les pays membres de l’Initiative du Grand Tumen conviennent de réaliser tous les ans une enquête afin d’évaluer les conséquences intérieures et transfrontalières des politiques en matière de commerce et de transport et de développer un système de partage d’informations regroupées dans une base de données, mais n’a pas permis d’atteindre la cible fixée par les États membres mettant en œuvre des initiatives tenant compte de la coordination des politiques sur la facilitation du commerce et du transport. La pandémie de COVID-19 a retardé l’approbation de l’enquête, qui sera désormais menée en 2022.

19.145 Les progrès concernant l’objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.34).

Tableau 19.34
Mesure des résultats

<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat effectif)</i>	<i>2022 (résultat escompté)</i>	<i>2023 (résultat escompté)</i>
Les États membres ont renforcé la sensibilisation à l’importance d’une approche intégrée	Les États membres renforcent leurs capacités pour faciliter la coordination entre	Accord conclu entre les pays membres de l’Initiative du Grand Tumen pour réaliser tous les ans une	Les États membres examinent et partagent avec les autres sous-régions de l’Asie et du	Les États membres intensifient leurs activités conjointes pour rendre opérationnelle la

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
des initiatives relatives à la facilitation du commerce et des transports, comme le montre le débat tenu entre les représentants des pays membres de l'Initiative du Grand-Tumen sur les liens entre la facilitation du commerce et des transports lors du Séminaire international sur la facilitation organisé conjointement par la CESAP et l'Initiative	les secteurs du commerce et des transports	enquête afin d'évaluer les conséquences intérieures et transfrontalières des politiques en matière de commerce et de transport et de développer un système de partage d'informations regroupées dans une base de données	Pacifique les bonnes pratiques établies dans le cadre des initiatives mises en œuvre pour promouvoir la coordination dans le domaine de la facilitation du commerce et des transports	coordination des politiques de facilitation du commerce et du transport le long des corridors de transport dans la sous-région

Résultat 2 : amélioration de la connectivité des réseaux électriques en Asie de l'Est et du Nord-Est

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

19.146 Le travail effectué dans le cadre de la composante a contribué à renforcer la connaissance et la compréhension des prescriptions techniques et réglementaires pour les interconnexions électriques utilisant des sources d'énergie renouvelables grâce à deux ateliers sur le développement durable de la connectivité électrique en Asie du Nord-Est. Il n'a pas permis aux États membres renforçant leurs capacités d'atteindre la cible fixée en ce qui concerne les prescriptions techniques, par exemple la mise en place d'interconnecteurs afin de promouvoir l'utilisation des sources d'énergie renouvelables, comme l'a montré une enquête. La cible n'a pas été atteinte en raison de retards involontaires qui ont entraîné le report au début de 2022 des activités de renforcement des capacités techniques prévues pour la mise en place d'interconnecteurs.

19.147 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.35).

Tableau 19.35
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultats escompté)	2023 (résultat escompté)
Les consultations entre les États membres sur la promotion du commerce régional d'électricité et des investissements dans les interconnexions électriques transfrontières en	Les États membres ont renforcé leur connaissance des stratégies pouvant être mises en œuvre pour améliorer la connectivité	Les États membres ont renforcé leur connaissance et leur compréhension des prescriptions techniques et réglementaires relatives aux interconnexions électriques utilisant	Lors d'un forum sous-régional de haut niveau, les États membres se déclarent favorables à la mise en œuvre d'une feuille de route pour l'Asie du Nord-Est sur la	L'un des six États membres lance la mise en œuvre de la feuille de route de l'Asie du Nord-Est sur la connectivité des réseaux électriques

Titre V Coopération régionale pour le développement

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultats escompté)	2023 (résultat escompté)
Asie du Nord-Est se sont poursuivies		des sources d'énergie renouvelables	connectivité des réseaux électriques	

Résultat 3 : renforcement de la coopération multilatérale et multipartite pour l'action climatique en Asie de l'Est et du Nord-Est

Projet de plan-programme pour 2023

19.148 Les États membres d'Asie de l'Est et du Nord-Est représentent conjointement plus d'un tiers des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Cette composante s'est efforcée de mobiliser la coopération sous-régionale en matière d'action climatique, notamment en apportant un soutien aux villes qui font partie du Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'accroître la connectivité du réseau électrique.

Enseignements tirés et changements prévus

19.149 Alors que la plupart des grands pays émetteurs visent à atteindre la neutralité en matière de gaz à effet de serre d'ici le milieu du siècle, l'enseignement tiré est que la coopération multilatérale et multipartite au niveau sous-régional pourrait favoriser la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Tenant compte de cet enseignement, la composante adoptera une approche plus intégrée pour aider le Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement à atteindre les objectifs de son plan stratégique. S'appuyant sur les résultats du premier Forum international sur les villes à faible teneur en carbone qui s'est tenu en 2021, cette composante créera une plateforme de partage des pratiques en matière de politiques nationales pour réduire à zéro les émissions nettes. Cette composante prévoit de poursuivre l'organisation de concertations sur les politiques avec les gouvernements et les parties prenantes, de réaliser des études conjointes et de proposer un renforcement des capacités dans les secteurs clés de l'action climatique, notamment en soutenant les objectifs et activités pertinents du plan stratégique du Programme sous-régional.

19.150 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.36).

Tableau 19.36
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Les États membres ont établi un lien entre les travaux du Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement sur la dégradation des terres et le changement climatique	Les États membres ont adopté le plan stratégique 2021-2025 du Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement pour une collaboration sous-régionale contenant cinq domaines prioritaires : la	Le premier Forum international sur les villes à faible teneur en carbone a réuni des représentants de gouvernements, d'organisations internationales, de réseaux de villes régionales, des milieux universitaires et des instituts de recherche pour faire	Les États membres et d'autres parties prenantes s'engagent collectivement dans la coopération sous-régionale en matière d'action climatique	L'évaluation à mi-parcours du plan stratégique 2021-2025 du Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement montre un renforcement de la collaboration sous-régionale dans le

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
	pollution atmosphérique, la diversité biologique et la conservation des sites naturels, les aires marines protégées, les villes à faible teneur en carbone et la désertification et la dégradation des terres	progresser la coopération multipartite en matière d'action climatique		domaine de l'action climatique

Produits

19.151 On trouvera dans le tableau 19.37 les produits retenus pour la composante.

Tableau 19.37

Composante 2 : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	1	1
1. Rapport de la commission	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	11	6	11	9
2. Réunions de groupes d'experts sur les politiques et programmes envisageables afin de remédier aux problèmes naissants en matière de développement durable en Asie de l'Est et du Nord-Est	4	4	4	2
3. Réunions de hauts fonctionnaires du Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement	3	–	3	3
4. Forum multipartite de l'Asie du Nord-Est sur les objectifs de développement durable	4	2	4	4
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	2	7	4	4
5. Projets de renforcement des capacités concernant les priorités institutionnelles des programmes de la CESAP en Asie de l'Est et du Nord-Est	1	6	3	3
6. Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement	1	1	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	–	1	–	2
7. Formation portant sur l'interconnexion des transports et des réseaux énergétiques	–	1	–	1
8. Formation portant sur la science, la technologie et l'innovation pour des villes résilientes à faible intensité de carbone et à faible taux	–	–	–	1

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
d'émission et sur les manifestations liées au Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement				
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	-	2	-	2
9. Documentation technique sur la technologie et les questions sociales	-	2	-	2
C. Activités de fond				
Consultation, conseil et plaidoyer : conseils d'experts aux États membres de la sous-région sur la connectivité durable, la durabilité environnementale et l'innovation pour des sociétés inclusives et résilientes.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : notes de synthèse, bulletins d'information, infographies et activités parallèles concernant des manifestations importantes en matière de connectivité durable, de durabilité environnementale et d'innovation pour des sociétés inclusives et résilientes.				
Relations extérieures et avec les médias : communiqués de presse et éditoriaux sur la connectivité durable, la durabilité environnementale et l'innovation pour des sociétés inclusives et résilientes et entretiens avec la presse au sujet de publications ou de manifestations importantes.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : page Web du Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement, page Web d'Asia Carbon Footprint Network et pages Web sur la durabilité environnementale, le renforcement de la connectivité intrarégionale et l'innovation pour des sociétés résilientes et inclusives.				

Composante 3

Activités sous-régionales de développement en Asie du Nord et en Asie centrale

Objectif

- 19.152 L'objectif auquel la composante 3 du sous-programme contribue est d'approfondir la coopération et l'intégration régionales aux fins du développement durable, en accord avec les priorités sous-régionales de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale, dont la connectivité durable, la transformation économique, l'inclusion sociale et la résilience, notamment grâce au suivi et à l'examen du Programme 2030.

Stratégie

- 19.153 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, la composante :
- a) Fournira des services de secrétariat aux sept groupes de travail thématiques du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale qu'il coordonnera afin de veiller à ce que les priorités émanant du Conseil d'administration et du Forum économique du Programme spécial concernant la facilitation du commerce, l'innovation et la technologie, les transports, l'énergie et la connectivité numérique, les outils de financement et d'investissement innovants et la durabilité environnementale soient intégrées dans leurs plans de travail et que les discussions tenues dans les groupes de travail contribuent aux délibérations du Conseil d'administration et du Forum économique ;
 - b) Réalisera des études analytiques et proposera des recommandations pour promouvoir une approche holistique de la transformation économique conformément au programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et à la feuille de route pour sa mise en œuvre accélérée, en aidant les États membres à progresser vers la réalisation de l'objectif de développement durable n° 8 ;

- c) Intégrera les dimensions sociales et environnementales dans le cadre d'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable en Asie du Nord et en Asie centrale, notamment en ce qui concerne les stratégies d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci, et fournira des orientations et une assistance technique pour aborder les questions d'égalité des sexes et d'autonomisation économique des femmes, aidant ainsi les États membres à progresser vers la réalisation des objectifs 5, 10 et 13 ;
- d) Organisera des réunions annuelles et facilitera des dialogues sur le développement durable, notamment un forum sous-régional sur le développement durable, entre les responsables gouvernementaux, les membres de la société civile, les experts et les autres parties prenantes, ainsi que la mise en commun d'informations sur les activités de mise en œuvre au niveau sous-régional. Le travail ainsi effectué aidera les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable, notamment l'objectif 17 ;
- e) Soutiendra les processus d'examen national volontaire à la demande des États membres et renforcera les capacités humaines et institutionnelles pour un relèvement axé sur la durabilité et la résilience après la pandémie de COVID-19, conformément au Programme 2030 ;
- f) Renforcera la coordination et la collaboration entre les organisations sous-régionales et les États membres pour une représentation effective des perspectives sous-régionales lors des consultations régionales et globales et fournira un appui à la mise en œuvre des sous-programmes de la Commission portant sur les priorités de la sous-région ;
- g) Coordonnera les réunions de la Commission avec le système des coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies, conformément au cadre de gestion et de responsabilité, et veillera à ce que les priorités sous-régionales, y compris celles émanant du Forum économique et du Conseil d'administration du Programme spécial, soient prises en compte dans leurs documents stratégiques.

19.154 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Les États membres s'approprient davantage les programmes visant à améliorer la facilitation du commerce et des transports ainsi que la connectivité énergétique et numérique, des solutions fondées sur des données probantes pour la mise en œuvre de ces programmes seront mises au point et la coopération régionale sera renforcée ;
- b) Des mesures seront adoptées en vue de la transformation économique de la sous-région ;
- c) La mise en commun des connaissances et la coopération entre les États membres seront intensifiées dans le cadre de la préparation des examens nationaux volontaires ;
- d) La connectivité numérique et la transformation numérique seront renforcées dans la sous-région comme moteur de la réalisation du Programme 2030 ;
- e) Les gouvernements et les acteurs de la société civile, du secteur privé, de l'ONU et d'autres organisations internationales ainsi que les institutions financières adopteront une démarche concertée pour relever les défis qui se posent en matière de développement dans la sous-région.

Exécution du programme en 2021

Appropriation et initiatives accrues de la part des pays participant au Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale en matière de coopération et d'intégration économiques sous-régionales

19.155 Le Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale, soutenu conjointement par la CESAP et la Commission économique pour l'Europe (CEE), est une plateforme qui rassemble les pays participants pour une coopération régionale dans des domaines tels que les transports, le commerce, la gestion de l'eau, l'énergie, la protection de l'environnement, l'innovation et la technologie, l'égalité des sexes et les objectifs de développement durable. La composante soutient

le programme spécial depuis sa création, en fournissant des services de secrétariat et en organisant ses forums économiques annuels et les sessions du conseil d'administration conjointement avec la CEE.

- 19.156 Les pays du Programme spécial subissent les effets des changements climatiques et de la pandémie de COVID-19 sur des aspects clés du développement économique et de la coopération, avec des conséquences préjudiciables pour le développement durable. Les restrictions et les fermetures de frontières liées à la pandémie ont gravement perturbé les chaînes d'approvisionnement et la mobilité des citoyens, tout en augmentant les coûts et les inégalités.
- 19.157 Le Forum économique de 2021 et la seizième session du Conseil d'administration du Programme spécial ont réaffirmé la nécessité de renforcer la coopération régionale en matière d'atténuation des changements climatiques et d'utilisation rationnelle des ressources en eau et en énergie, d'aligner le développement rapide du commerce, des transports et de la connectivité et de promouvoir le rôle plus large de l'innovation pour construire une économie durable, circulaire et inclusive après la pandémie.
- 19.158 Le Conseil d'administration a adopté la Déclaration de Tachkent et est convenu, entre autres, de mettre en place un secrétariat pour le Programme spécial, de créer un nouveau groupe de travail sur les investissements et la coopération technique financière et a examiné une proposition visant à créer un centre de solutions numériques au Kazakhstan pour renforcer davantage la collaboration sous-régionale.
- 19.159 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.38).

Tableau 19.38
Mesure des résultats

<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat effectif)</i>
–	Les États membres ont examiné un projet de note de cadrage sur la création et les modalités d'un secrétariat pour le Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale, sous les auspices des pays qui y participent	Les États membres ont décidé de créer un groupe d'experts chargé d'élaborer le mandat et les modalités d'un secrétariat pour le Programme spécial sous les auspices des pays qui y participent

Résultats escomptés pour 2023

Résultat 1 : intensifier l'action menée et trouver des solutions en vue de combler les lacunes dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie du Nord et en Asie centrale

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 19.160 Le travail effectué dans le cadre de la composante a permis que les États membres de la sous-région conviennent d'un ensemble de facteurs clés pouvant contribuer à l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable lors du Forum économique de 2021 du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 19.161 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.39).

Tableau 19.39
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Renforcement de la coopération régionale et de la mise en commun des connaissances aux fins du suivi et de l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, par exemple dans le cadre du programme de jumelage	Référence par l'Ouzbékistan et le Kazakhstan à une approche plus intégrée de la transformation économique dans leurs documents stratégiques nationaux	Les États membres de la sous-région sont convenus d'un ensemble de facteurs clés pouvant contribuer à l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable lors du Forum économique de 2021 du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale	Élaboration par deux États membres de nouvelles politiques ou mesures en vue d'aborder la réalisation des objectifs de développement durable de manière plus intégrée	Les décideurs politiques de deux États membres ont renforcé les compétences pour exploiter les outils et les connaissances de la CESAP afin d'aborder la réalisation des objectifs de développement durable de manière plus intégrée

Résultat 2 : renforcement de la connectivité durable à l'échelle sous-régionale

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 19.162 Le travail effectué dans le cadre de la composante a aidé deux États membres à prendre des mesures pour améliorer la connectivité sous-régionale. Le Kazakhstan a proposé la création d'un centre de solutions numériques en Asie centrale au Kazakhstan et l'Ouzbékistan a demandé à coopérer avec la CESAP pour créer un centre régional chargé de développer un réseau interdépendant de communications et de transports.
- 19.163 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.40).

Tableau 19.40
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
–	–	Deux États membres (Kazakhstan et Ouzbékistan) ont pris des mesures pour améliorer la connectivité sous-régionale	Deux politiques ou mesures visant à promouvoir les technologies numériques et à rendre la connectivité plus durable sont mises en place	Les décideurs de deux États membres améliorent leurs compétences et leurs connaissances pour promouvoir les technologies numériques et rendre la connectivité plus durable

Résultat 3 : coopération sous-régionale renforcée sur l'utilisation des nouvelles technologies pour améliorer la performance opérationnelle des chemins de fer

Projet de plan-programme pour 2023

19.164 Le transport ferroviaire est largement utilisé pour le transfert de marchandises en Asie du Nord et en Asie centrale. L'efficacité du transport ferroviaire transfrontalier de marchandises dépend de la fluidité du dédouanement et des formalités liées aux documents requis. La CESAP a joué un rôle historique dans la promotion de la coopération régionale en matière de connectivité dans la région Asie-Pacifique et a acquis une expertise pour conseiller les États membres sur la connectivité intra et interrégionale. Conformément à sa résolution 71/8, la CESAP a apporté son soutien à l'harmonisation des lois, règlements, normes et documents relatifs à la connectivité.

Enseignements tirés et changements prévus

19.165 L'enseignement tiré est le suivant : la composante doit suivre l'évolution rapide des technologies de l'information et des communications et de leur capacité à faciliter le transport ferroviaire afin de continuer à soutenir les services de contrôle aux frontières dans l'élaboration des politiques. Compte-tenu de cet enseignement, la composante identifiera les acteurs essentiels de la sous-région qui peuvent contribuer et aider à dresser un inventaire sous-régional des politiques orientées vers l'utilisation des nouvelles technologies et la transformation numérique. À l'appui du sous-programme 3, la composante facilitera l'organisation de réunions de groupes d'experts visant à identifier les lacunes en matière de ressources humaines et de capacités institutionnelles afin de contribuer à la conception d'un programme de renforcement des capacités adapté. Elle assurera en outre une fonction de liaison entre le sous-programme 3 et les coordinateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies, ainsi qu'avec les organisations régionales chargées des questions de transport, et la coordination avec tous les acteurs pour identifier des synergies afin de renforcer la coopération régionale en matière de connectivité.

19.166 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.41).

Tableau 19.41

Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
–	Des documents papier et des logiciels de dédouanement à faible niveau d'interopérabilité étaient utilisés pour faciliter les passages aux frontières	Les données disponibles sur les passages aux frontières indiquaient que les formalités de dédouanement et de documentation représentaient 39 % du temps de transit pour les transports transeursiens	Sensibilisation accrue des décideurs politiques aux nouvelles technologies permettant d'accroître l'efficacité du transport ferroviaire	Les décideurs politiques adoptent des recommandations sur le renforcement de la coopération régionale

Produits

19.167 On trouvera dans le tableau 19.42 les produits retenus pour la composante

Tableau 19.42

Composante 3 : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	1	1
1. Rapport de la commission	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	12	16	12	12
2. Réunions du Conseil d'administration du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale	1	2	1	1
3. Réunions du Forum économique du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale	3	4	3	3
4. Réunions de groupes d'experts sur les politiques et programmes envisageables afin de remédier aux problèmes naissants en matière de développement durable en Asie du Nord et en Asie centrale	4	4	4	4
5. Forum sous-régional sur les objectifs de développement durable en Asie du Nord et en Asie centrale	4	6	4	4
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	–	–	1	1
6. Projets sur la coopération et l'intégration régionales destinés aux pays en développement sans littoral et aux pays en développement de transit	–	–	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	1	1	1	1
7. Activités ou documents techniques sur la coopération et l'intégration régionales destinés aux pays en développement sans littoral et aux pays en développement de transit	1	1	1	1
C. Activités de fond				
Consultation, conseil et action en faveur de telle ou telle cause : actions auprès des États membres du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale sur les questions prioritaires régionales et sous-régionales, manifestations parallèles pour les États membres et les organisations régionales lors des sessions annuelles de la Commission.				
D. Activités de communication				
Relations extérieures et avec les médias : communiqués de presse et éditoriaux sur la connectivité durable, la transformation économique, l'inclusion sociale et la résilience, suivi et examen du Programme 2030 et entretiens avec la presse au sujet de publications ou de manifestations importantes.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : pages Web consacrées à la connectivité durable, la transformation économique, l'inclusion sociale et la résilience, au Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale et à l'examen de la mise en œuvre du Programme 2030.				

Composante 4

Activités sous-régionales de développement en Asie du Sud et du Sud-Ouest

Objectif

- 19.168 L'objectif auquel la composante 4 du sous-programme contribue est d'approfondir la coopération et l'intégration régionales aux fins du développement durable, en accord avec les priorités sous-régionales de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, notamment la connectivité durable, l'autonomisation économique des femmes et le reclassement à long terme des pays les moins avancés.

Stratégie

19.169 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, la composante :

- a) Préparera des documents analytiques en mettant l'accent sur le transport durable, la connectivité énergétique et la facilitation du commerce et des investissements et fournira un soutien au renforcement des capacités pour améliorer la connectivité transfrontalière entre les pays de la sous-région, y compris les pays en développement sans littoral, conformément au Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et à la feuille de route pour sa mise en œuvre accélérée, et apportera un appui aux pays les moins avancés en voie de reclassement en ce qui concerne la facilitation du commerce et des investissements afin de les préparer aux défis qu'ils devront relever suite à leur reclassement ;
- b) Fournira un accès à l'information et aux outils numériques pour les femmes entrepreneurs par le biais d'un portail dédié et d'une formation avancée sur le commerce électronique, notamment en offrant une assistance axée sur la demande ;
- c) Fournira des services adaptés de renforcement des capacités aux États membres et aux autres parties prenantes pour s'assurer qu'ils pourront faire face de manière cohérente aux problèmes tels que la contraction de l'économie à cause de la pandémie ou les entraves à l'accès préférentiel aux marchés ;
- d) Apportera une assistance aux États membres en fonction de la demande, notamment en renforçant la capacité analytique de leurs groupes de réflexion afin de mener des analyses intégrées des objectifs de développement durable par une analyse politique fondée sur des données factuelles ;
- e) Organisera des consultations sous-régionales sur les objectifs de développement durable, notamment par le biais du réseau d'Asie du Sud sur les objectifs de développement durable, afin de faciliter le partage des bonnes pratiques et de dégager des perspectives sous-régionales qui contribuent aux supports de connaissances et aux forums pertinents de la CESAP, tels que le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable et le forum politique de haut niveau sur le développement durable ;
- f) Fournira un soutien analytique, des orientations et une assistance technique aux États membres sur les priorités identifiées lors du Forum d'Asie du Sud sur les objectifs de développement durable, y compris les chaînes d'approvisionnement mondiales, régionales et sous-régionales durables, la création de débouchés professionnels pour les femmes et la réduction des risques de catastrophes, notamment celles induites par les changements climatiques. Le travail effectué dans le cadre de la composante aidera les États membres à progresser vers la réalisation des objectifs 1, 5, 7 à 10, 12, 13 et 17 ;
- g) Renforcera la coordination et la collaboration entre les organisations intergouvernementales sous-régionales et les États membres pour une représentation effective des perspectives sous-régionales lors des consultations régionales et globales et fournira un soutien à la mise en œuvre des sous-programmes de la Commission portant sur les priorités de la sous-région ;
- h) Coordonnera l'action de la Commission avec le système des coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies, notamment en apportant une aide substantielle lors de l'établissement des bilans communs de pays et des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, en particulier en ce qui concerne les aspects transfrontaliers du développement durable, et contribuera aux programmes menés au niveau des pays en fournissant des perspectives sous-régionales et un accès aux réseaux régionaux et en facilitant la coopération Sud-Sud et triangulaire.

- 19.170 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Accélération de la transition des pays les moins avancés d'Asie du Sud et du Sud-Ouest vers un reclassement durable ;
 - b) Accroissement des débouchés professionnels pour les femmes entrepreneurs en Asie du Sud et du Sud-Ouest et de leur participation aux chaînes de valeur locales, régionales et mondiales ;
 - c) Augmentation de la connectivité dans la sous-région, en particulier pour les pays en développement sans littoral et avec les sous-régions limitrophes que sont l'Asie du Sud-Est, l'Asie du Nord et l'Asie centrale ;
 - d) Renforcement des capacités des États membres en matière de réduction des risques de catastrophes, y compris celles induites par les changements climatiques ;
 - e) Capacité accrue des États membres, notamment des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral, à atténuer les conséquences préjudiciables de la COVID-19 ;
 - f) Les gouvernements et les acteurs de la société civile, du secteur privé, de l'ONU et d'autres organisations internationales ainsi que les institutions financières adoptent une démarche concertée pour relever les défis qui se posent en matière de développement dans la sous-région.

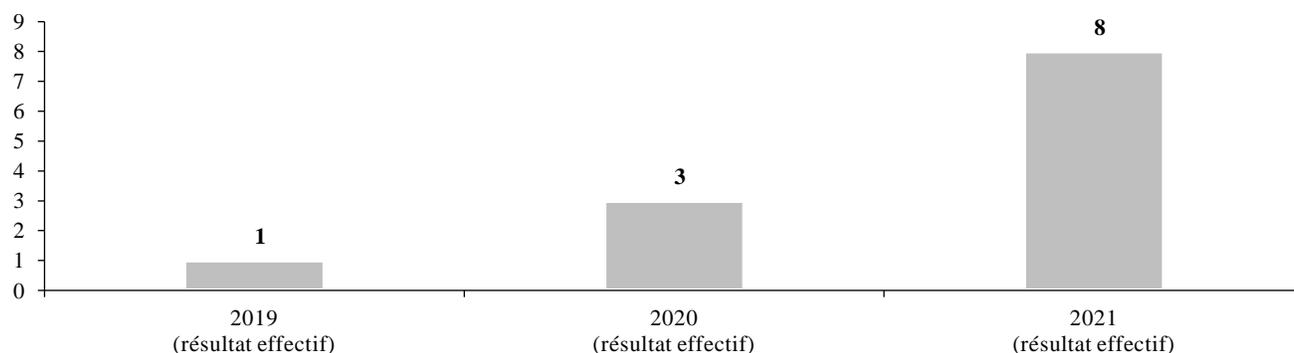
Exécution du programme en 2021

Coopération avancée entre les pays d'Asie du Sud en matière de développement durable

- 19.171 La coopération sous-régionale est essentielle à la réalisation des objectifs de développement durable en Asie du Sud. En 2020, la composante a créé un réseau de groupes de réflexion sur les objectifs de développement durable, appelé Réseau d'Asie du Sud, et a lancé un portail Web pour le réseau afin de faciliter le partage des bonnes pratiques et de diffuser des données d'observation recueillies à l'issue de recherches et des recommandations en vue de la mise en œuvre du Programme 2030. En 2021, le réseau a organisé des dialogues pour faciliter la diffusion et l'enrichissement mutuel des connaissances sur l'accélération des progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable. Au cours de ces dialogues, la CESAP et les membres du réseau ont également identifié des priorités pour une future collaboration sous-régionale, notamment la poursuite du développement du portail Web en tant que référentiel de bonnes pratiques pour permettre le partage des connaissances entre les États membres d'Asie du Sud. Des suggestions ont également été faites pour diffuser ces pratiques par le biais de bulletins d'information réguliers et pour mener des recherches en collaboration au niveau sous-régional afin d'aborder les problèmes communs et d'examiner des solutions politiques conjointes. En réponse, la CESAP a lancé le premier appel en faveur de recherches conjointes entre la Commission et les membres du Réseau sur la riposte à la COVID-19 et sur le Programme 2030, à savoir un examen des mesures nationales de relance qui devront être mises en place à la suite de la pandémie.
- 19.172 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 19.X).

Figure 19.X

Mesure des résultats : nombre de groupes de réflexion membres du réseau d'Asie du Sud pour les objectifs de développement durable (résultat cumulé)



Résultats escomptés pour 2023

Résultat 1 : les pays les moins avancés d'Asie du Sud sont dotés des moyens nécessaires pour atténuer les difficultés liées au reclassement

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 19.173 Le travail effectué dans le cadre de la composante a aidé le Bangladesh à remplir les conditions requises pour son reclassement lors de l'examen triennal de 2021 et, avec le Bhoutan et le Népal, à se doter des moyens nécessaires pour surmonter tous les obstacles en vue d'un reclassement à long terme et sans heurt.
- 19.174 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.43).

Tableau 19.43

Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Le Bangladesh, le Bhoutan et le Népal ont accès à des activités de renforcement des capacités pour recenser les principales difficultés auxquelles ils devront faire face après avoir été reclassés	Le Bangladesh, le Bhoutan et le Népal ont reçu une assistance technique et des conseils pratiques sur mesure de la part de la CESAP	Le Bangladesh a rempli les conditions requises pour son reclassement lors de l'examen triennal de 2021 et, avec le Bhoutan et le Népal, il est doté des moyens nécessaires pour surmonter tous les obstacles en vue d'un reclassement à long terme et sans heurt	Les pays les moins avancés en voie de reclassement tiennent compte, dans leurs stratégies de transition sans heurt, des effets de la pandémie de COVID-19 et des mesures prises pour y faire face	Le Bhoutan planifie son reclassement définitif pour 2023

Résultat 2 : les groupes de réflexion dans les pays les moins avancés d’Asie du Sud améliorent leur capacité d’analyse des politiques fondée sur des données factuelles afin d’appuyer l’élaboration de politiques visant à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable

- 19.175 Le travail effectué dans le cadre de la composante a contribué à l’utilisation accrue d’outils analytiques par l’Institut Biruni en Afghanistan dans le cadre de travaux de recherche et d’analyse pour faire le point des progrès accomplis par le pays dans la réalisation des objectifs de développement durable, mais n’a pas permis d’atteindre la cible fixée, à savoir que les groupes de réflexion en Afghanistan et au Bhoutan utilisent plus d’outils analytiques lors des travaux de recherche et d’analyse afin d’accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. La cible n’a pas été atteinte, car le groupe de réflexion du Bhoutan est encore en phase de mise en place.
- 19.176 Les progrès concernant l’objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.44).

Tableau 19.44
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Assistance à l’Afghanistan et au Bhoutan en matière de renforcement des capacités analytiques, à la demande de leur gouvernement respectif	Instauration d’un dialogue entre les nouveaux groupes de réflexion en Afghanistan et au Bhoutan et leurs homologues d’autres pays d’Asie du Sud en vue de résoudre les problèmes posés par la pandémie de COVID-19 qui entravent les efforts visant à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable	Utilisation accrue des outils analytiques par les groupes de réflexion en Afghanistan et au Bhoutan dans le cadre des travaux de recherche et d’analyse afin d’évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable	Les groupes de réflexion en Afghanistan et au Bhoutan contribuent à l’élaboration de stratégies visant à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable et à reconstruire en mieux, et tiennent des débats éclairés sur la question et participent aux forums et débats des groupes de réflexion sous-régionaux	Le groupe de réflexion du Bhoutan contribue à l’élaboration de stratégies pour la réalisation des objectifs de développement durable

Résultat 3 : intégration accrue de l’analyse des risques de catastrophes dans la planification nationale et locale dans les pays d’Asie du Sud et du Sud-Ouest

Projet de plan-programme pour 2023

- 19.177 Parmi les cinq sous-régions de la CESAP, l’Asie du Sud et du Sud-Ouest est la plus touchée par les catastrophes. De 2011 à 2020, la sous-région a représenté 44 % de tous les décès et près de 50 % de sa population totale a été touchée par des catastrophes naturelles en Asie et dans le Pacifique. Cette composante a travaillé en collaboration avec le sous-programme 5 sur la réduction et la gestion des risques de catastrophes pour un développement résilient et durable en Asie du Sud et du Sud-Ouest. Deux publications ont été publiées et des programmes de renforcement des capacités ont été mis en œuvre dans la sous-région pour relever les défis de la réduction des risques de catastrophe.

Enseignements tirés et changements prévus

- 19.178 L'enseignement tiré est le suivant : la composante doit renforcer les capacités institutionnelles des gouvernements nationaux et locaux en matière d'analyse des risques de catastrophes. Compte-tenu de cet enseignement, la composante s'associera au PNUD, au dispositif régional intégré d'alerte rapide multirisques pour l'Afrique et l'Asie et aux autorités nationales chargées de la réduction des risques de catastrophes pour mettre au point des outils de planification, des techniques et des lignes directrices et fournir des services personnalisés de réduction des risques climatiques et météorologiques. La composante mettra au point des outils et des techniques personnalisés, adaptés au contexte sous-régional, pour l'aménagement du territoire, la cartographie des ressources naturelles et la planification de l'espace marin et terrestre. Cette action sera accompagnée d'un soutien au renforcement des capacités des décideurs politiques afin de faciliter l'application de ces produits.
- 19.179 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.45).

Tableau 19.45
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
–	–	Les approches fondées sur des données probantes en matière de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation aux changements climatiques ne sont pas encore institutionnalisées et mises en œuvre de manière pratique	Un pays pilote d'Asie du Sud bénéficie de la mise au point d'outils de planification, de techniques et de lignes directrices personnalisés pour faciliter les analyses des risques de catastrophe à des fins de planification nationale et locale	Les responsables politiques de deux pays d'Asie du Sud utilisent des outils de planification, des techniques et des lignes directrices personnalisés pour faciliter les analyses des risques de catastrophe à des fins de planification nationale et locale

Produits

- 19.180 On trouvera dans le tableau 19.46 les produits retenus pour la composante

Tableau 19.46
Composante 4 : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	1	1
1. Rapport de la commission	1	1	1	1

Catégorie et sous-catégorie	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	6	6	6	6
2. Réunions de groupes d'experts sur les politiques et programmes envisageables afin de remédier aux problèmes naissants en matière de développement durable en Asie du Sud et du Sud-Ouest	2	2	2	2
3. Forum de l'Asie du Sud sur les objectifs de développement durable	4	4	4	4
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	2	1	2
4. Projets concernant les priorités institutionnelles des programmes de la CESAP en Asie du Sud et du Sud-Ouest	1	2	1	2
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	–	3	–	2
5. Formation virtuelle sur des domaines thématiques liés au développement durable	–	3	–	2
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	4	4	5	5
6. Documents de la série sur le développement économique et social	4	4	5	5
C. Activités de fond				
Consultation, conseil et action en faveur de telle ou telle cause : conseils d'experts aux États membres de la sous-région pour la mise en œuvre du Programme 2030 et la promotion de la coopération et de l'intégration économiques régionales.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : sessions lors du Sommet économique de l'Asie du Sud, la conférence sur le développement durable organisée par le Sustainable Development Policy Institute au Pakistan, autres événements sous-régionaux, bulletin d'information actualisé sur la réalisation des objectifs de développement durable en Asie du Sud.				
Relations extérieures et avec les médias : communiqués de presse et éditoriaux sur la connectivité durable, l'autonomisation économique des femmes et le reclassement durable des pays les moins avancés, entretiens avec la presse au sujet de publications ou de manifestations importantes.				
Plateformes numériques et contenu multimédia : portail Web du réseau d'Asie du Sud pour les objectifs de développement durable, pages Web sur la coopération régionale pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable et reconstruire en mieux, promouvoir la connectivité durable, l'autonomisation économique des femmes et le reclassement à long terme des pays les moins avancés.				

Composante 5

Activités sous-régionales de développement en Asie du Sud-Est

Objectif

- 19.181 L'objectif auquel la composante 5 du sous-programme contribue est d'approfondir la coopération et l'intégration régionales aux fins du développement durable, en accord avec les priorités sous-régionales de l'Asie du Sud-Est, notamment la connectivité durable, l'avènement de sociétés inclusives et équitables, la gestion efficace des ressources naturelles et la résilience du développement.

Stratégie

- 19.182 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, la composante aidera les États membres à progresser vers la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 3, 9, 10, 13 et 17. Plus précisément, elle s'emploiera à :

- a) Coordonner les dialogues de haut-niveau et les réunions de travail pour appuyer l'exécution du Plan de mise en œuvre de la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation des Nations Unies (2021-2025) et de la feuille de route sur les complémentarités (2020-2025) ;
- b) Renforcer la coordination effective entre les différentes agences et organes sectoriels en mettant l'accent sur la connectivité durable, les sociétés inclusives et équitables, la gestion efficace des ressources naturelles et le développement résilient, tout en assurant une synergie dans la mise en œuvre des processus ;
- c) Fournir, en collaboration avec les sous-programmes compétents, des supports de connaissances aux États membres d'Asie du Sud-Est sur les dimensions régionales et sous-régionales de questions internationales ;
- d) Renforcer la coopération avec l'ASEAN en resserrant les liens avec le secrétariat et les organismes sectoriels et les comités concernés de l'ASEAN ainsi que dans le cadre d'initiatives visant à atteindre les objectifs de développement durable et les objectifs sous-régionaux ;
- e) Coordonner les activités conjointes et le dialogue entre la CESAP et l'ASEAN dans les domaines suivants : les entreprises inclusives, la connectivité du transport de marchandises, la connectivité numérique, la protection sociale et l'autonomisation économique des femmes ;
- f) Contribuer à la mise en œuvre du Cadre de redressement global de l'ASEAN, le but étant de s'assurer que les activités de relèvement seront conformes au Programme 2030 et aux objectifs de développement durable ;
- g) Renforcer la coordination et la collaboration entre les organisations intergouvernementales sous-régionales et les États membres pour une représentation effective des perspectives sous-régionales lors des consultations régionales et globales et fournir un soutien à la mise en œuvre des sous-programmes de la Commission portant sur les priorités de la sous-région ;
- h) Coordonner l'action de la Commission avec le système des coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies, notamment en apportant une aide substantielle lors de l'établissement des bilans communs de pays et des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, en particulier en ce qui concerne les aspects transfrontaliers du développement durable, et contribuer à la mise en œuvre des programmes au niveau national en fournissant des perspectives sous-régionales et un accès aux réseaux régionaux et en facilitant la coopération Sud-Sud et triangulaire.

19.183 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Innovations et amélioration des infrastructures et de la compétitivité des États membres dans le domaine de l'informatique et des communications afin d'accompagner la transition économique et sociale vers une sous-région réellement numérique ;
- b) Accès plus juste et plus équitable à la protection sociale, en particulier pour les personnes les plus vulnérables, telles que les femmes, les personnes âgées et les personnes handicapées, et amélioration des statistiques sur le handicap, des politiques relatives au vieillissement et au handicap et du calcul des coûts de la protection sociale ;
- c) Utilisation et gestion durables accrues des ressources hydriques et marines, surveillance et prévention renforcées de la dégradation des sols et surveillance renforcée des particules fines dans la pollution atmosphérique (PM_{2,5} et PM₁₀) et gestion de la qualité de l'air ;
- d) Amélioration de la coordination et de la cohérence de l'assistance technique fournie au titre du cadre global de redressement de l'ASEAN dans la sous-région ;
- e) Les gouvernements et les acteurs de la société civile, du secteur privé, de l'ONU et d'autres organisations internationales ainsi que les institutions financières adopteront une démarche concertée pour relever les défis qui se posent en matière de développement dans la sous-région.

Exécution du programme en 2021

L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est s'est engagée à accroître la résilience face aux catastrophes dans la région

- 19.184 L'accord de l'ASEAN sur la gestion des catastrophes et les interventions d'urgence est un accord régional juridiquement contraignant qui vise à remédier aux problèmes posés par les risques de catastrophes naturelles et leurs conséquences dans la région de l'ASEAN et à orienter la coopération régionale dans le domaine de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence. Son programme de travail est aligné sur les accords mondiaux, notamment le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, l'Accord de Paris et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.
- 19.185 Pour soutenir la mise en œuvre du programme de travail de l'accord de l'ASEAN, la composante a contribué à l'élaboration de la quatrième version du Plan d'action stratégique commun de l'Organisation des Nations Unies et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est en matière de gestion des catastrophes, qui est un élément clé du plan d'action visant à mettre en œuvre la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et les Nations Unies (2021-2025). La composante a coordonné les activités et la collecte d'informations liées à ce sujet. Des activités telles que des ateliers préparatoires ont été organisées avec le secrétariat de l'ASEAN et les entités des Nations Unies notamment pour mieux harmoniser le plan d'action stratégique conjoint et le programme de travail de l'accord de l'ASEAN pour 2021-2025, examiner l'approche stratégique et les activités prévues dans le cadre des cinq programmes prioritaires et discuter de la préparation d'un cadre de suivi pour le plan d'action stratégique conjoint.
- 19.186 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.47).

Tableau 19.47

Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)
–	Adoption du plan de mise en œuvre de la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation des Nations Unies (2021-2025)	Les pays membres ont approuvé le Plan d'action stratégique commun de l'Organisation des Nations Unies et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est en matière de gestion des catastrophes pour 2021-2025

Résultats escomptés pour 2023

Résultat 1 : renforcer la coopération et les relations entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 19.187 Le travail effectué dans le cadre de la composante a contribué à la mise en œuvre de deux nouvelles initiatives de l'ASEAN et des Nations Unies dans les domaines de la facilitation des investissements et des indicateurs d'IED durables, ce qui a permis de faire mieux que la cible prévue, à savoir mettre en œuvre le Plan d'action pour l'application de la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et les Nations Unies (2021-2025) avec un nombre accru d'initiatives conjointes ASEAN-Nations Unies.

19.188 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.48).

Tableau 19.48
Mesure des résultats

<i>2019 (résultats effectifs)</i>	<i>2020 (résultats effectifs)</i>	<i>2021 (résultat effectif)</i>	<i>2022 (résultat escompté)</i>	<i>2023 (résultat escompté)</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Prise en considération de la feuille de route sur les complémentarités (2020-2025) par les dirigeants de l'ASEAN • Élaboration du plan de mise en œuvre de la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation des Nations Unies (2021-2025), comme prévu dans la feuille de route 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de la feuille de route avec, notamment, la création du Groupe d'experts de l'ASEAN sur les ressources • Renforcement de la coopération entre l'ASEAN et des acteurs d'autres sous-régions, par exemple organisation d'une manifestation de l'ASEAN à l'occasion de la réunion régionale sur la coopération Sud-Sud • Prise en considération du Plan de mise en œuvre 	<p>Deux nouvelles initiatives de l'ASEAN et des Nations Unies mises en œuvre dans les domaines de la facilitation des investissements et des indicateurs d'IED durables</p>	<p>Exécution du Plan de mise en œuvre accompagnée d'une nouvelle initiative conjointe ASEAN-ONU</p>	<p>Élaboration par deux États membres de l'ASEAN d'activités de renforcement des capacités pour des indicateurs d'IED durables</p>

Résultat 2 : donner aux femmes entrepreneurs de la sous-région les moyens de surmonter les conséquences socioéconomiques de la pandémie de COVID-19

19.189 Le travail effectué dans le cadre de la composante a permis à deux États membres (Cambodge et Viet Nam) de mettre en place des mécanismes institutionnels de collaboration entre les ministères et les secteurs afin d'accroître l'accès des femmes entrepreneurs aux financements et aux services d'assistance aux entreprises, ce qui a permis de dépasser l'objectif prévu, à savoir un accès accru des États membres à des outils tels que des lignes directrices pour répondre aux besoins des femmes entrepreneurs dans les politiques relatives aux micro, petites et moyennes entreprises de la sous-région.

19.190 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.49).

Tableau 19.49
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
–	Les États membres ont manifesté un intérêt pour les initiatives visant à lever les obstacles auxquels se heurtent les femmes entrepreneurs	Deux États membres (le Cambodge et le Viêt Nam) ont mis en place des mécanismes institutionnels de collaboration entre les ministères et les secteurs afin d'améliorer l'accès des femmes entrepreneurs à des solutions de financement et aux services d'assistance aux entreprises	Deux États membres de la sous-région mettent en place des projets visant à améliorer l'inclusion des femmes entrepreneurs et leur accès aux solutions de financement	Deux autres États membres de la sous-région mettent en place des projets visant à améliorer l'inclusion des femmes entrepreneurs et leur accès aux solutions de financement

Résultat 3 : utilisation accrue de politiques et d'instruments de financement innovants pour atteindre les objectifs de développement durable

Projet de plan-programme pour 2023

- 19.191 Le Programme 2030 inclut la nécessité de s'attaquer aux obstacles qui détournent le financement du développement durable et d'aligner les politiques et les systèmes financiers pour tirer parti des possibilités d'accroître les investissements dans les Objectifs de développement durable. L'obtention de ressources suffisantes pour la mise en œuvre du Programme 2030 reste un défi important pour de nombreux pays d'Asie du Sud-Est. Cette composante a soutenu les dialogues sous-régionaux afin d'étudier comment les pays de la région peuvent tirer parti de politiques et d'instruments de financement innovants pour progresser vers la réalisation des objectifs de développement durables.

Enseignements tirés et changements prévus

- 19.192 L'enseignement tiré est le suivant : la composante doit faciliter un partage transparent des informations entre les secteurs public et privé et garantir la participation active des groupes de réflexion aux discussions afin de renforcer les dimensions sociales et environnementales des mécanismes de financement novateurs. En outre, ces échanges bénéficieraient d'une meilleure compréhension des perspectives et des connaissances des autres sous-régions d'Asie. Compte tenu de cet enseignement, la composante offrira des possibilités supplémentaires d'échange des connaissances entre pairs dans le but d'identifier les obstacles réglementaires et d'offrir des conseils pratiques sur les politiques et instruments de financement novateurs. En collaboration avec les bureaux des coordonnateurs résidents, la composante élargira également l'éventail des parties prenantes à ces échanges pour y inclure, par exemple, les organismes d'exécution, et facilitera le partage continu d'informations entre toutes les parties prenantes afin de concilier des perspectives contradictoires et d'améliorer la mise en œuvre des politiques nationales. Couplée au renforcement des capacités, cette composante aidera les États membres à utiliser plus efficacement les mécanismes de financement durable.
- 19.193 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.50).

Tableau 19.50
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
–	Les États membres ont exprimé leur souhait de discuter des obligations durables dans la région de l'ASEAN et avec d'autres sous-régions	Les États membres sont convenus d'étudier plus avant l'utilisation d'obligations durables et liées aux objectifs de développement durable en tant qu'instrument permettant de répondre aux besoins de financement de l'après-COVID-19 et de mettre en œuvre le Programme 2030	Les États membres coorganisent des dialogues sous-régionaux sur les incidences de l'émission d'obligations durables au regard des politiques	Les États membres mettent en place des initiatives qui facilitent les mécanismes de financement innovants

Produits

19.194 On trouvera dans le tableau 19.51 les produits retenus pour la composante.

Tableau 19.51
Composante 5 : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	1	1
1. Rapport de la commission	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	8	7	7	9
2. Réunions de groupes d'experts sur les politiques et programmes envisageables afin de remédier aux problèmes naissants en matière de développement durable en Asie du Sud-Est	4	1	–	2
3. Forum multipartite d'Asie du Sud-Est sur la réalisation des objectifs de développement durable	4	5	4	4
4. Réunions avec l'ASEAN sur la question du développement durable en Asie du Sud-Est	–	1	3	3
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	–	1	1
5. Projets sur les priorités institutionnelles des programmes de la CESAP en Asie du Sud-Est	1	–	1	1

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	–	2	1	2
6. Activités sur l'application du Plan de mise en œuvre de la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation des Nations Unies (2021-2025)	–	2	1	1
7. Activités sur la mise en œuvre d'indicateurs d'IED durables	–	–	–	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	1	1	1	1
8. Activités sur l'application du Plan de mise en œuvre de la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation des Nations Unies (2021-2025)	1	1	1	1

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations et soutien consultatif aux États membres sous-régionaux sur la connectivité durable, les sociétés inclusives et équitables, la gestion efficace des ressources naturelles et le développement résilient, action de sensibilisation auprès des États membres sur les conclusions sous-régionales des publications de la Commission.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : lancement sous-régional de publications de la CESAP.

Relations extérieures et avec les médias : communiqués de presse et éditoriaux sur la connectivité durable, les sociétés inclusives et équitables, la gestion efficace des ressources naturelles et le développement résilient, entretiens avec la presse au sujet de publications ou de manifestations importantes.

Plateformes numériques et contenu multimédia : pages Web sur l'action climatique, l'environnement, le développement social et l'intégration commerciale et financière.

Sous-programme 9 Énergie

Objectif

- 19.195 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable, en Asie et dans le Pacifique, en renforçant les capacités des États membres en matière d'accès à l'énergie, d'énergies renouvelables, d'efficacité énergétique et de connectivité énergétique.

Stratégie

- 19.196 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme aidera à renforcer l'utilisation de données factuelles à l'appui de la réalisation et du suivi de l'objectif de développement durable n° 7 et des objectifs qui y sont associés, et à examiner et appuyer les efforts déployés par les États membres pour réaliser cet objectif ainsi que ceux qui ont été fixés dans le cadre de l'Accord de Paris concernant la réduction des émissions. Plus précisément, dans le cadre du sous-programme :
- On améliorera l'outil national d'aide à la planification énergétique axé sur les objectifs de développement durable, outil de modélisation intégré qui vise à aider les responsables politiques à prendre des décisions éclairées concernant l'ensemble des mesures à prendre en matière d'accès à l'énergie, d'efficacité énergétique et de sources d'énergie renouvelables ;
 - On élaborera et diffusera des recommandations et des orientations fondées sur des données probantes sur les tendances mondiales et régionales et les nouveautés concernant l'amélioration de l'accès à l'énergie, l'augmentation de la part des sources d'énergie renouvelables dans le

bouquet énergétique et l'amélioration de l'efficacité énergétique, en partenariat avec des organismes internationaux de développement et des banques de développement ;

- c) On renforcera en priorité les capacités des petits États insulaires en développement, des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral afin d'accélérer les progrès visant à assurer un accès inclusif aux modes de cuisson propres et d'établir des principes d'action au niveau national pour permettre aux ménages pauvres d'accéder plus facilement à des combustibles de cuisson propres ;
- d) On fournira des données et des indicateurs actualisés, des informations sur les politiques et des cartes des infrastructures énergétiques par l'intermédiaire du Portail Asie-Pacifique de l'énergie, plateforme de connaissances axée sur l'évaluation des progrès accomplis vers la réalisation de l'objectif 7 dans la région Asie-Pacifique ;
- e) On facilitera les échanges entre pairs et les partenariats avec les États membres et les autorités infranationales concernant l'accès à l'énergie, l'efficacité énergétique, les sources d'énergie renouvelables et l'énergie durable dans les zones urbaines par la collecte et l'analyse de données, notamment la mise au point de méthodes et la formulation de recommandations sur l'adaptation des solutions politiques et technologiques au contexte local, ainsi que par le renforcement des capacités des autorités locales qui interviennent dans les prises de décision et la planification ;
- f) On mettra au point des supports de connaissances et des activités de renforcement des capacités axés sur une meilleure compréhension des avantages et des implications de la connectivité énergétique pour une énergie sûre, résiliente, durable et d'un coût abordable, ou on participera à la conception de tels supports, en vue notamment d'encourager une plus grande intégration des systèmes énergétiques ;
- g) On facilitera le dialogue intergouvernemental et formulera des recommandations sur les politiques, les lois et les mécanismes nécessaires pour que la connectivité énergétique favorise et intensifie la transition vers des systèmes d'énergie durable, tels que la feuille de route régionale sur la connectivité des réseaux électriques visant à promouvoir la connectivité électrique transfrontière à l'appui du développement durable ;
- h) On proposera des possibilités d'action et des analyses des politiques, le but étant d'accroître la résilience du secteur de l'énergie en prévision de crises futures, compte tenu des enseignements tirés des crises passées, y compris celle liée à la pandémie de COVID-19.

19.197 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Les États membres sont mieux à même de mettre en place des politiques en faveur de la transition énergétique, notamment pour ce qui est de définir et d'atteindre des cibles nationales adaptées en vue de concrétiser les contributions déterminées au niveau national au titre de l'Accord de Paris ;
- b) Les villes adhèrent de plus en plus aux politiques, stratégies et plans d'investissement fondés sur des données probantes qui visent à promouvoir l'accès à l'énergie, l'efficacité énergétique et les sources d'énergie renouvelables également au niveau des villes et du pays aux fins d'une transition vers des économies sobres en émissions de gaz à effet de serre ;
- c) Les populations n'ayant qu'un accès restreint aux services de base bénéficient d'une meilleure connectivité énergétique et d'un meilleur accès à l'énergie ;
- d) Les possibilités d'action et les mesures visant à renforcer la résilience du secteur de l'énergie aux catastrophes sont intégrées dans les stratégies nationales et locales des États membres ;
- e) Les effets néfastes des modes de cuisson sur la santé des femmes et des enfants en Asie et dans le Pacifique sont réduits.

Exécution du programme en 2021

Engagement accru en faveur de l'élimination progressive de l'utilisation du charbon afin de réaliser l'objectif de réduction à zéro des émissions

- 19.198 La région Asie-Pacifique dépend fortement des combustibles fossiles pour satisfaire ses besoins énergétiques. Pour réaliser les objectifs du Programme 2030 et de l'Accord de Paris, il s'agira d'abandonner rapidement les combustibles fossiles au profit d'un système fondé sur les sources d'énergie renouvelables et l'efficacité énergétique. Le fait que la région dépende considérablement du charbon pour la production d'électricité représente un obstacle important à la transition vers une énergie durable. La région génère plus des trois quarts de l'électricité produite à partir du charbon et on lui attribue la quasi-totalité (soit 94 %) des projets de construction de centrales à charbon à l'échelle mondiale. Si ces centrales voient le jour, le niveau élevé d'émissions durables qu'elles généreront représentera un obstacle majeur qui exacerbera les difficultés déjà rencontrées pour réaliser les objectifs de l'Accord de Paris.
- 19.199 Afin d'examiner les contraintes auxquelles la région fait face et les opportunités qui s'offrent à elle pour devenir progressivement moins dépendante du charbon, et afin de discuter des questions relatives à la production d'électricité à partir du charbon et des voies de développement alternatives, le sous-programme a organisé un dialogue politique multipartite en marge de la troisième session du Comité de l'énergie. Les implications sociales et économiques plus larges des efforts visant à réaliser l'objectif zéro émission nette d'ici le milieu du siècle et à abandonner progressivement le charbon sont d'autres questions clés qui ont été abordées lors de la table ronde régionale sur les industries extractives, l'une des cinq tables rondes organisées par les commissions régionales conjointement avec le Bureau du Secrétaire général. Les travaux de recherche du sous-programme et l'appui technique que ce dernier a fourni ont permis d'éclairer l'action que les États membres mènent pour réaliser l'objectif 7 et éliminer progressivement le charbon de leurs systèmes électriques afin de parvenir à la transition énergétique (qui aura une incidence plus large sur les industries extractives), notamment pour ce qui est de déplacer la demande des combustibles fossiles vers les minéraux essentiels.
- 19.200 Les progrès escomptés, mesurés en pourcentage d'États membres annonçant des objectifs réduction à zéro des émissions d'ici à 2050, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.52).

Tableau 19.52
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)
21 % des États membres de la région Asie-Pacifique se sont engagés à parvenir à zéro émission nette d'ici le milieu du siècle	Certains États membres de la région se sont engagés à accélérer l'action visant à parvenir à zéro émission nette de dioxyde de carbone d'ici le milieu du siècle	Les États membres de la région comptent pour 25 % des pays qui se sont engagés à parvenir à zéro émission nette, le Bhoutan étant l'un des deux pays au monde à être parvenus à zéro émission en 2021

Résultats escomptés pour 2023

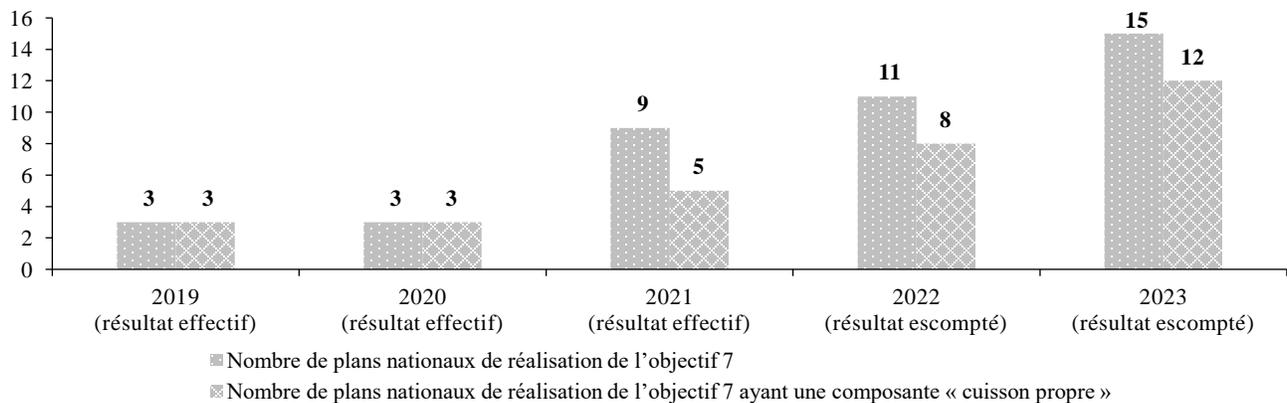
Résultat 1 : planification relative aux énergies durables fondée sur l'analyse des faits et mettant l'humain au centre

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 19.201 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à l'élaboration de cinq plans nationaux de réalisation de l'objectif de développement durable n° 7, au Bangladesh, au Bhoutan, aux Fidji, en Géorgie et aux Tonga, qui comprennent des stratégies visant à faciliter l'accès de tous à des combustibles et à des techniques propres pour la cuisson, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée. Ce travail a également aidé neuf États membres à élaborer des plans nationaux de réalisation de l'objectif 7, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée (16 plans nationaux), la crise sanitaire ayant fait obstacle à la conclusion d'accords avec certains pays partenaires.
- 19.202 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 19.XI).

Figure 19.XI

Mesure des résultats : nombre de plans nationaux de réalisation de l'objectif de développement durable n° 7 dans la région Asie-Pacifique qui comprennent des stratégies visant à faciliter l'accès de tous à des combustibles et à des techniques propres pour la cuisson (résultat cumulé)



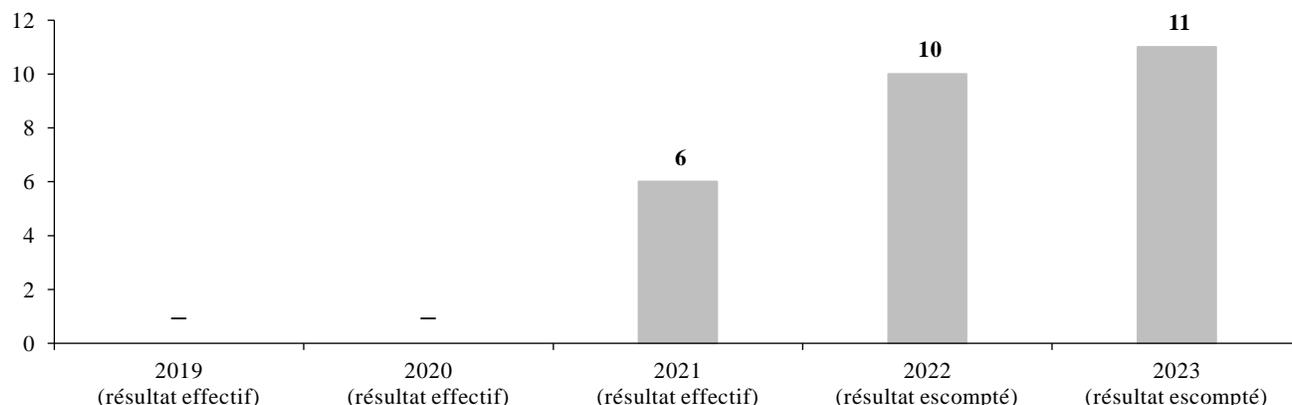
Résultat 2 : adaptation de l'objectif de développement durable n° 7 aux réalités locales : stratégies fondées sur des données factuelles visant à promouvoir l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables dans les zones urbaines

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 19.203 Le travail mené dans le cadre du sous-programme a contribué à l'élaboration de six plans locaux de réalisation de l'objectif de développement durable n° 7, adoptés au niveau des villes en Indonésie, en Malaisie, aux Philippines et en Thaïlande, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir cinq plans locaux.
- 19.204 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 19.XII).

Figure 19.XII

Mesure des résultats : nombre de plans locaux de réalisation de l'objectif de développement durable n° 7 adoptés au niveau des villes dans la région Asie-Pacifique (résultat cumulé)



Résultat 3 : stratégies fondées sur des données probantes pour accroître la connectivité durable des réseaux électriques

Projet de plan-programme pour 2023

19.205 En 2018, avec l'aide du secrétariat de la CESAP, les États membres se sont engagés, dans la Déclaration ministérielle sur la coopération régionale pour une transition énergétique vers des sociétés durables et résilientes en Asie et dans le Pacifique, à améliorer la connectivité électrique transfrontalière. Le sous-programme a contribué à mettre la dernière main à la feuille de route régionale sur la connectivité des réseaux électriques en organisant quatre réunions du Groupe d'experts sur la connectivité énergétique et en élaborant des publications pertinentes, notamment des rapports sur le potentiel de connectivité durable des réseaux électriques en Asie du Nord-Est, en Asie du Sud et en Asie du Sud-Est. Approuvée par la Commission à sa soixante-dix-septième session, la feuille de route fait directement suite à la Déclaration ministérielle ; elle comprend une vision, un ensemble de principes et neuf stratégies visant à accroître l'intégration durable des réseaux électriques dans la région. Cette feuille de route est le premier mécanisme de coopération régionale placé sous l'égide de la CESAP portant sur l'objectif de développement durable n° 7.

Enseignements tirés et changements prévus

19.206 Les enseignements tirés sont les suivants : le lien entre la connectivité des réseaux électriques et la durabilité doit être mieux défini, notamment en ce qui concerne la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7 et des objectifs de l'Accord de Paris et la mise en œuvre des décisions adoptées à la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il faut également accroître la coordination et la collaboration entre les nombreuses initiatives sous-régionales et régionales existantes en matière de connectivité des réseaux électriques. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on collaborera de manière plus dynamique avec les autres organisations sous-régionales et régionales qui participent aux efforts de connectivité des réseaux électriques ou les appuient, et on étendra les partenariats à d'autres initiatives pertinentes. Pour répondre pleinement aux préoccupations des États membres concernant les conséquences des décisions adoptées lors de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties, le sous-programme communiquera plus clairement les analyses factuelles figurant dans ses travaux.

19.207 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.53).

**Tableau 19.53
Mesure des résultats**

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Les États membres de la CESAP ont souligné l'importance de la feuille de route régionale sur la connectivité des réseaux électriques	Les États membres de la CESAP se sont mis d'accord, lors d'une consultation informelle, sur le projet de texte d'une feuille de route régionale sur la connectivité des réseaux électriques	Le Comité de l'énergie a approuvé la feuille de route régionale sur la connectivité des réseaux électriques à sa troisième session, et la Commission l'a approuvée à sa soixante-dix-septième session	Les États membres de la CESAP fournissent des mises à jour nationales et sous-régionales concernant l'état de la connectivité des réseaux électriques et confirment les délais de réalisation des étapes définies dans la feuille de route	Les États membres de la CESAP analysent les lacunes dans les politiques, les réglementations et les normes dans chaque sous-région et conviennent d'un ensemble de principes permettant de parvenir à une connectivité durable des réseaux électriques

Produits

19.208 On trouvera dans le tableau 19.54 les produits retenus pour le sous-programme.

**Tableau 19.54
Sous-programme 9 : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie**

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	7	1	4
1. Rapports destinés à la Commission	1	1	1	1
2. Rapports destinés au Comité de l'énergie	1	6	–	–
3. Rapports destinés au Forum Asie-Pacifique de l'énergie	–	–	–	3
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	16	17	10	16
4. Réunions du Comité de l'énergie	6	6	–	–
5. Forum Asie-Pacifique de l'énergie	–	–	–	6
6. Réunions du Groupe d'experts sur l'accès de tous à des services énergétiques modernes, les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et l'utilisation plus propre des combustibles fossiles	4	4	4	4
7. Réunions du Groupe d'experts sur la connectivité énergétique	4	5	4	4
8. Réunions du groupe de travail sur l'eau, l'énergie et l'environnement relevant du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale (questions énergétiques)	2	2	2	2
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	2	6	2	1
9. Projets portant sur la réalisation de l'objectif 7	2	6	2	1

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	1	1	1	1
10. Concertations sur les mesures à prendre en matière d'énergie	1	1	1	1
Publications (nombre de publications)	1	1	4	3
11. Publications portant sur les questions relatives à l'énergie	1	1	4	3
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	1	5	2	1
12. Activités ou documents ayant trait à l'énergie	1	5	2	1

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : fourniture de conseils pratiques aux États membres, sur demande, concernant la réalisation de l'objectif 7.

Bases de données et supports numériques : Portail Asie-Pacifique de l'énergie.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : supports d'information sur les statistiques sous-régionales en matière d'énergie renouvelable destinés à des responsables gouvernementaux et à des experts techniques de la région.

Relations extérieures et avec les médias : communiqués de presse et articles d'opinion sur les sources d'énergie renouvelables, l'efficacité énergétique, l'accès à l'énergie et la connectivité énergétique ; entretiens avec la presse au sujet de publications ou de manifestations importantes.

Plateformes numériques et contenus multimédias : pages Web consacrées au sous-programme, qui portent sur six domaines : énergies renouvelables, efficacité énergétique, utilisation plus propre des combustibles fossiles, accès à l'électricité, accès à des modes de cuisson propres, connectivité énergétique et coopération régionale.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

Vue d'ensemble

19.209 On trouvera dans les tableaux 19.55 à 19.57 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 19.55

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements					2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Postes	46 432,7	48 689,6	–	–	–	–	–	48 689,6
Autres dépenses de personnel	439,4	783,4	–	–	2,5	2,5	0,3	785,9
Dépenses de représentation	0,4	5,4	–	–	–	–	–	5,4
Consultants	674,7	268,9	–	–	(34,9)	(34,9)	(13,0)	234,0
Experts	–	407,4	–	–	(18,8)	(18,8)	(4,6)	388,6
Voyages du personnel	29,7	402,0	–	–	11,8	11,8	2,9	413,8
Services contractuels	1 304,7	1 171,9	–	–	49,4	49,4	4,2	1 221,3
Frais généraux de fonctionnement	2 186,7	2 013,1	–	–	(4,2)	(4,2)	(0,2)	2 008,9
Fournitures et accessoires	46,1	113,4	–	–	(3,1)	(3,1)	(2,7)	110,3
Mobilier et matériel	950,6	412,3	–	–	(2,7)	(2,7)	(0,7)	409,6
Aménagement des locaux	69,8	44,9	–	–	–	–	–	44,9
Subventions et contributions	1101,2	940,9	(940,9)	–	–	(940,9)	(100,0)	–
Total	53 236,0	55 253,2	(940,9)	–	–	(940,9)	(1,7)	54 312,3

Tableau 19.56

Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2023

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2022	418	1 SGA, 2 D-2, 15 D-1, 35 P-5, 63 P-4, 52 P-3, 33 P-2/1, 3 AN, 214 AL
Transferts	–	– 1 P-4 transféré du Bureau de la Secrétaire exécutive à la Section du développement durable et des pays en situation particulière, au sein de la composante Direction exécutive et administration – 1 AL relevant du sous-programme 1 transféré à la composante Direction exécutive et administration
Effectif proposé pour 2023	418	1 SGA, 2 D-2, 15 D-1, 35 P-5, 63 P-4, 52 P-3, 33 P-2/1, 3 AN, 214 AL

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; G(1^{re}C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

Tableau 19.57

Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe^a

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	Changements					Total	Effectif proposé pour 2023
	Effectif approuvé pour 2022	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							
SGA	1	–	–	–	–	–	1
D-2	2	–	–	–	–	–	2
D-1	15	–	–	–	–	–	15
P-5	35	–	–	–	–	–	35
P-4	63	–	–	–	–	–	63
P-3	52	–	–	–	–	–	52
P-2/1	33	–	–	–	–	–	33
Total partiel	201	–	–	–	–	–	201
Agents des services généraux et des catégories apparentées							
AN	3	–	–	–	–	–	3
AL	214	–	–	–	–	–	214
Total partiel	217	–	–	–	–	–	217
Total	418	–	–	–	–	–	418

^a Dont 4 postes temporaires (3 P-4 et 1 P-3), qui ont été approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution [71/272](#).

19.210 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées pour 2023 dans les tableaux 19.58 à 19.60 et dans la figure 19.XIII.

19.211 Comme le montrent les tableaux 19.58 1) et 19.59 1), les ressources proposées pour 2023 s'élèvent globalement à 54 312 300 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution de 940 900 dollars (1,7 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2022. La variation découle des deux facteurs suivants : a) des ajustements techniques ; b) d'autres changements. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 19.58

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par source de financement, composante et sous-programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	Changements						Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
A. Organes directeurs	267,9	447,9	–	–	–	–	–	447,9	
B. Direction exécutive et administration	3 506,3	3 954,8	–	–	59,9	59,9	1,5	4 014,7	

Titre V Coopération régionale pour le développement

Composante/sous-programme	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
C. Programme de travail									
1. Politique macroéconomique, réduction de la pauvreté et financement du développement	2 924,8	3 000,0	–	–	(72,1)	(72,1)	(2,4)	2 927,9	
2. Commerce, investissement et innovation	3 362,6	3 278,0	–	–	14,7	14,7	0,4	3 292,7	
3. Transport	3 127,7	3 370,5	–	–	1,1	1,1	–	3 371,6	
4. Environnement et développement	2 823,7	2 927,6	–	–	4,6	4,6	0,2	2 932,2	
5. Technologies numériques, et réduction et gestion des risques de catastrophe	2 392,7	2 816,7	–	–	(5,0)	(5,0)	(0,2)	2 811,7	
6. Développement social	3 368,3	4 005,1	–	–	(42,2)	(42,2)	(1,1)	3 962,9	
7. Statistiques	2 909,9	3 056,0	–	–	33,3	33,3	1,1	3 089,3	
8. Activités sous-régionales de développement	4 034,3	4 397,9	–	–	7,2	7,2	0,2	4 405,1	
9. Énergie	1 728,4	1 799,5	–	–	(1,5)	(1,5)	(0,1)	1 798,0	
Total partiel (C)	26 672,4	28 651,3	–	–	(59,9)	(59,9)	(0,2)	28 591,4	
D. Appui au programme	22 789,4	22 199,2	(940,9)	–	–	(940,9)	(4,2)	21 258,3	
Total partiel (I)	53 236,0	55 253,2	(940,9)	–	–	(940,9)	(1,7)	54 312,3	

2) Ressources extrabudgétaires

Composante/sous-programme	2021 (dépenses effectives)	2022 (estimations)	Variation	Pourcentage	2023 (prévisions)
A. Organes directeurs	–	–	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	101,3	204,2	68,8	33,7	273,0
C. Programme de travail					
1. Politique macroéconomique, réduction de la pauvreté et financement du développement	161,6	88,9	(88,9)	(100)	–
2. Commerce, investissement et innovation	2 229,5	4 505,6	(1 415,6)	(31,4)	3 090,0
3. Transport	462,6	897,8	85,0	9,5	982,8
4. Environnement et développement	2 137,5	3 614,7	(887,4)	(24,5)	2 727,3

Chapitre 19 Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique

Composante/sous-programme	2021 (dépenses effectives) (estimations)		Variation	Pourcentage	2023 (prévisions)
5. Technologies numériques, et réduction et gestion des risques de catastrophe	2 225,8	5 367,8	(640,9)	(11,9)	4 726,9
6. Développement social	869,9	1 751,1	(333,0)	(19,0)	1 418,1
7. Statistiques	2 169,2	4 004,5	(926,3)	(23,1)	3 078,2
8. Activités sous-régionales de développement	1 446,4	2 710,7	(134,0)	(4,9)	2 576,7
9. Énergie	805,2	1 072,8	(495,1)	(46,1)	577,7
Total partiel (C)	12 507,7	24 013,9	(4 836,2)	(20,1)	19 177,7
D. Appui au programme	4 242,7	4 271,5	(17,6)	(0,4)	4 253,9
Total partiel (2)	16 851,7	28 489,6	(4 785,0)	(16,8)	23 704,6
Total	70 087,7	83 742,8	(5 725,9)	(6,8)	78 016,9

Tableau 19.59

Vue d'ensemble : postes proposés pour 2023, par source de financement, composante et sous-programme

(Nombre de postes)

 1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	Effectif approuvé pour 2022	Changements				Total	Effectif proposé pour 2023
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
A. Organes directeurs	–	–	–	–	–	–	
B. Direction exécutive et administration	24	–	–	1	1	25	
C. Programme de travail							
1. Politique macroéconomique, réduction de la pauvreté et financement du développement	23	–	–	(1)	(1)	22	
2. Commerce, investissement et innovation	25	–	–	–	–	25	
3. Transport	25	–	–	–	–	25	
4. Environnement et développement	22	–	–	–	–	22	
5. Technologies numériques, et réduction et gestion des risques de catastrophe	21	–	–	–	–	21	
6. Développement social	30	–	–	–	–	30	
7. Statistiques	24	–	–	–	–	24	
8. Activités sous-régionales de développement	25	–	–	–	–	25	
9. Énergie	12	–	–	–	–	12	
Total partiel (C)	207	–	–	(1)	(1)	206	

Titre V Coopération régionale pour le développement

Composante/sous-programme	Changements					Effectif proposé pour 2023
	Effectif approuvé pour 2022	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
D. Appui au programme	187	–	–	–	–	187
Total partiel (1)	418	–	–	–	–	418

2) Ressources extrabudgétaires

Composante/sous-programme	2022 (estimations)	Variation	2023 (prévisions)
A. Organes directeurs	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	–	–	–
C. Programme de travail			
1. Politique macroéconomique, réduction de la pauvreté et financement du développement	–	–	–
2. Commerce, investissement et innovation	11	–	11
3. Transport	2	–	2
4. Environnement et développement	10	–	10
5. Technologies numériques, et réduction et gestion des risques de catastrophe	18	5	23
6. Développement social	3	–	3
7. Statistiques	14	(1)	13
8. Activités sous-régionales de développement	24	(2)	22
9. Énergie	–	–	–
Total partiel (C)	82	2	84
D. Appui au programme	32	–	32
Total partiel (2)	114	2	116
Total	532	2	534

Note : Les postes financés au moyen de ressources extrabudgétaires comprennent les experts détachés à titre gracieux.

Tableau 19.60

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes

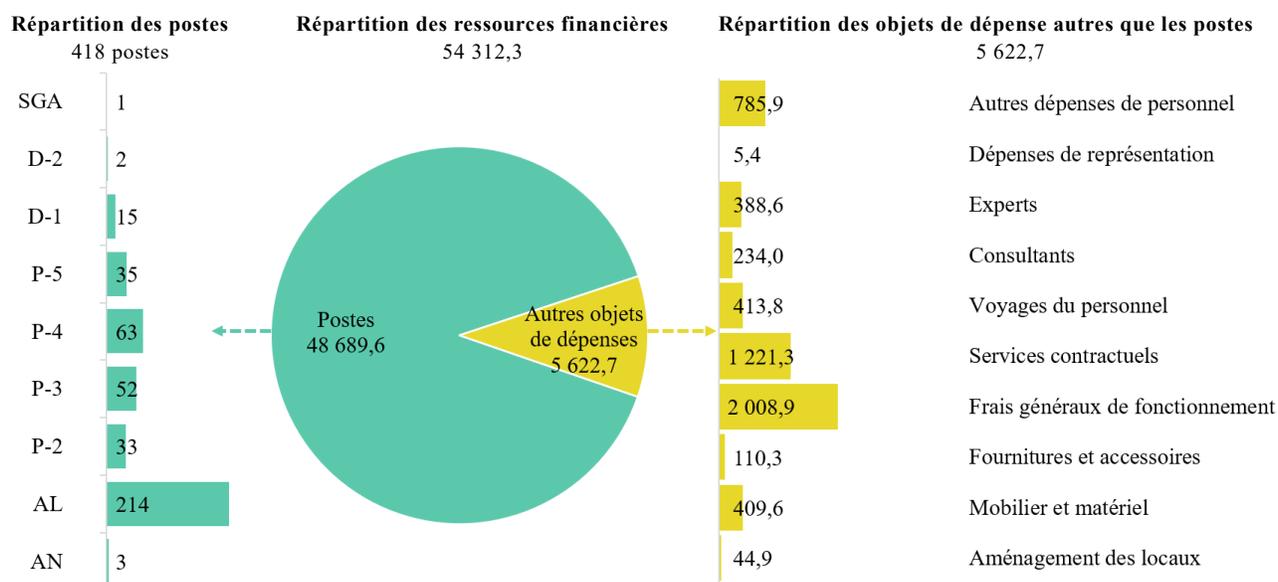
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	46 432,7	48 689,6	–	–	–	–	–	48 689,6	
Autres objets de dépense	6 803,3	6 563,6	(940,9)	–	–	(940,9)	(14,3)	5 622,7	
Total	53 236,0	55 253,2	(940,9)	–	–	(940,9)	(1,7)	54 312,3	
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		201	–	–	–	–	–	201	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		217	–	–	–	–	–	217	
Total		418	–	–	–	–	–	418	

Figure 19.XIII

Répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Explications concernant les variations, par facteur, composante et sous-programme

Récapitulatif des changements relatifs aux ressources

Ajustements techniques

- 19.212 Comme le montre le tableau 19.58 1), les changements entraînent une diminution de 940 900 dollars pour la composante Appui au programme, imputable au non-renouvellement de crédits prévus pour 2022 au titre du projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la CESAP, que l'Assemblée générale avait approuvés dans sa résolution 76/246. Les montants nécessaires pour financer le projet de mise aux normes parasismiques de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique figureront dans le rapport du Secrétaire général sur ledit projet, qui sera présenté à l'Assemblée générale durant la partie principale de sa soixante-dix-septième session.

Autres changements

- 19.213 Comme le montre le tableau 19.58 1), l'effet net des changements proposés est sans effet sur les coûts. Ils se répartissent comme suit :
- a) **Direction exécutive et administration.** L'augmentation de 59 900 dollars au titre des postes s'explique par le gain par transfert d'un poste d'agent(e) local(e) cédé par le sous-programme 1 (voir annexe III) ;
 - b) **Sous-programme 1 (Politique macroéconomique, réduction de la pauvreté et financement du développement).** La diminution nette de 72 100 dollars comprend : i) une diminution au titre des postes (59 900 dollars), qui est liée au transfert d'un poste d'agent(e) local(e) à la direction exécutive et administration (voir annexe III) ; ii) une baisse des ressources demandées au titre des consultants (7 800 dollars) et des experts (12 000 dollars), qui s'explique par la diminution du nombre de réunions de groupes d'experts et des besoins en services de conseil y relatifs ; iii) une diminution des frais de voyage du personnel (4 000 dollars) due à une réduction du volume des voyages prévus, contrebalancée en partie par une augmentation des services contractuels (11 600 dollars), qui s'explique par une hausse des ressources demandées pour la publication de la collection de livres sur le financement du développement en Asie et dans le Pacifique (*Financing for Development in Asia and the Pacific*) ;
 - c) **Sous-programme 2 (Commerce, investissement et innovation).** L'augmentation de 14 700 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes s'explique principalement par une augmentation des besoins en services contractuels (14 100 dollars), en raison de la hausse des dépenses liées à révision approfondie d'une publication phare sur le commerce et l'investissement ;
 - d) **Sous-programme 3 (Transports).** L'augmentation de 1 100 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes s'explique principalement par une augmentation des besoins en consultants (1 400 dollars) en raison d'une augmentation du nombre de jours de consultation nécessaires pour appuyer les réunions prévues des groupes d'experts ;
 - e) **Sous-programme 4 (Environnement et développement).** L'augmentation nette de 4 600 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes s'explique principalement par une augmentation des besoins en services contractuels (5 400 dollars), du fait du nombre plus important de publications. Cette augmentation est compensée en partie par une diminution au titre des consultants (1 300 dollars), en raison d'une réduction du nombre de jours de consultation ;
 - f) **Sous-programme 5 (Technologies numériques, et réduction et gestion des risques de catastrophe).** La diminution nette de 5 000 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes s'explique principalement par une baisse des besoins en experts (12 000 dollars) et en

consultants (3 700 dollars), due à une réduction du nombre de réunions de groupes d'experts et des services de conseil associés. Cette diminution est contrebalancée en partie par une augmentation au titre des services contractuels (10 900 dollars), due à la publication d'un rapport phare sur la réduction des risques de catastrophe ;

- g) **Sous-programme 6 (Développement social).** La diminution nette de 42 200 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes s'explique principalement par la baisse des dépenses prévues au titre des consultants (20 400 dollars) et des experts (17 600 dollars), en raison de la réduction du nombre de réunions de groupes d'experts sur les perspectives sociales pour l'Asie et le Pacifique et des services de conseil connexes, ainsi que des services contractuels (12 600 dollars), du fait de la réduction du nombre de publications. Cette diminution est contrebalancée en partie par une hausse des dépenses au titre des voyages du personnel (8 400 dollars), en raison du nombre plus important de voyages qu'il est prévu d'effectuer pour assurer une participation effective des États membres de la région à la mise en œuvre du Programme 2030 ;
- h) **Sous-programme 7 (Statistiques).** L'augmentation de 33 300 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes s'explique principalement par une augmentation des dépenses à la rubrique Experts (24 500 dollars) et Consultants (3 900 dollars), en raison de l'augmentation du nombre d'experts requis pour les réunions de groupes d'experts et des services de conseil connexes, ainsi que des frais de voyage du personnel (3 700 dollars), en raison du nombre plus important de voyages qu'il est prévu d'effectuer pour assurer la participation effective des États membres de la région à la mise en œuvre du Programme 2030 ;
- i) **Sous-programme 8, composante 1 (Activités sous-régionales de développement dans le Pacifique).** L'augmentation de 7 900 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes s'explique principalement par l'augmentation des ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement (7 500 dollars), en raison de la hausse prévue des coûts de communication due à une mise à niveau de la bande passante Internet ;
- j) **Sous-programme 8, composante 2 (Activités sous-régionales de développement en Asie de l'Est et du Nord-Est).** La diminution nette de 2 000 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes s'explique principalement par une baisse des ressources demandées au titre des experts (2 600 dollars), due à la réduction du nombre de réunions de groupes d'experts, et au titre des frais généraux de fonctionnement (2 200 dollars), en raison de besoins moins élevés en services de communication et d'entretien du matériel. Cette diminution est contrebalancée en partie par une augmentation au titre des consultants (3 500 dollars), du fait des services de conseil auxquels il est prévu de recourir dans le domaine des problèmes naissants en matière de développement économique et social en Asie de l'Est et du Nord-Est ;
- k) **Sous-programme 8, composante 3 (Activités sous-régionales de développement en Asie du Nord et en Asie centrale).** La diminution de 6 700 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes s'explique principalement par la diminution des ressources demandées au titre des services contractuels (2 900 dollars), en raison de besoins moins importants en matière de soutien logistique aux réunions, et au titre des frais généraux de fonctionnement (2 900 dollars), du fait de la diminution des besoins pour ce qui est de l'entretien des véhicules officiels et des services de communication ;
- l) **Sous-programme 8, composante 4 (Activités sous-régionales de développement en Asie du Sud et du Sud-Ouest).** La diminution de 3 900 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes s'explique principalement par une baisse des frais généraux de fonctionnement (6 500 dollars), en raison de besoins moins importants en matière de communications et de services publics, ainsi que par une diminution des ressources demandées au titre des experts (1 800 dollars), du fait des dépenses moins importantes qu'il est prévu d'engager pour les déplacements nécessaires aux réunions des groupes d'experts. Cette diminution est contrebalancée en partie par une augmentation des besoins au titre des services contractuels (5 400 dollars), du fait de la hausse des crédits demandés pour les services de traitement des données ;

- m) **Sous-programme 8, composante 5 (Activités sous-régionales de développement en Asie du Sud-Est).** L'augmentation de 11 900 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes s'explique principalement par une hausse des crédits demandés aux rubriques Consultants (4 800 dollars) et Experts (7 100 dollars), en raison de l'augmentation du nombre de réunions de groupes d'experts et des besoins de services de consultants y relatifs ;
- n) **Sous-programme 9 (Énergie).** La diminution de 1 500 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes s'explique principalement par la réduction des crédits demandés à la rubrique Consultants (5 300 dollars), en raison d'une diminution des services de conseil dans le domaine de la connectivité énergétique. Cette diminution est contrebalancée en partie par une augmentation des ressources demandées au titre des voyages du personnel (4 500 dollars), du fait de l'augmentation du volume des voyages qu'il est prévu d'effectuer pour renforcer la participation des États membres à la mise en œuvre du Programme 2030.

Ressources extrabudgétaires

- 19.214 Comme le montrent les tableaux 19.58 2) et 19.59 2), la CESAP devrait continuer de recevoir des ressources extrabudgétaires en espèces et en nature, en complément des ressources du budget ordinaire. En 2023, le montant des ressources extrabudgétaires devrait s'élever à 23 704 500 dollars, ce qui permettra de financer 116 postes, comme indiqué dans le tableau 19.59 2). Les contributions en nature, d'une valeur totale de 4,52 millions de dollars, comprennent des dons de droits d'usage de locaux à Bangkok cédés sans contrepartie à la CESAP (d'une valeur de 1,3 million de dollars) et de locaux dans les bureaux sous-régionaux et les instituts régionaux (d'une valeur de 1,8 million de dollars), ainsi que les experts détachés dans le cadre de prêts non remboursables et les Volontaires des Nations Unies (d'une valeur de 1,4 million de dollars). Les ressources extrabudgétaires représentent 30,4 % des ressources totales du présent chapitre.
- 19.215 Les ressources extrabudgétaires dont il est question ici sont placées sous le contrôle du secrétariat de la CESAP, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.

Organes directeurs

- 19.216 Les ressources demandées au titre de cette composante serviraient à financer les dépenses afférentes aux réunions des organes intergouvernementaux permanents, dont le service est assuré par le secrétariat. La Commission, qui compte 53 membres et 9 membres associés, assure la direction générale des travaux de son secrétariat et rend compte au Conseil économique et social. Elle tient une session ordinaire annuelle, qui comporte un débat des hauts responsables et un débat ministériel, pour examiner des questions importantes au regard du développement durable et inclusif des pays de la région et prendre des décisions à ce sujet. La Commission a établi ses prévisions de dépenses pour 2023 conformément à sa résolution [73/1](#), dans laquelle elle a défini son appareil de conférence, à savoir le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable et neuf comités. Outre la session annuelle de la Commission et celle du Forum, se tiendront les sessions biennales des trois comités suivants : Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement ; Comité du commerce et de l'investissement ; Comité de la réduction des risques de catastrophe. En outre, la Commission n'organisera pas plus de huit conférences ministérielles ad hoc ou autres réunions intergouvernementales outre les réunions intergouvernementales ordinaires inscrites au calendrier pour chaque exercice biennal. Conformément à la résolution [74/9](#) de la Commission, le troisième Forum Asie-Pacifique de l'énergie sera organisé en tant que réunion spéciale à la place de la réunion du Comité de l'énergie, conformément aux dispositions de l'appareil de conférence de la Commission ([E/2017/39-E/ESCAP/73/40](#), annexe II). La septième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique, organe statutaire de la Commission, sera également convoquée, conformément à la résolution [74 \(XXIII\)](#) de la Commission.
- 19.217 On trouvera dans le tableau 19.61 des informations sur les organes intergouvernementaux permanents et sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire à ce titre.

Tableau 19.61
Organes directeurs

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Organe directeur</i>	<i>Description</i>	<i>Informations supplémentaires</i>	<i>202 (crédits ouverts)</i>	<i>2023 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	La Commission assure la direction générale des travaux du secrétariat et rend compte au Conseil économique et social. Elle tient une session ordinaire annuelle, qui comporte un débat des hauts responsables et un débat ministériel, pour examiner des questions importantes au regard du développement durable et inclusif des pays de la région et prendre des décisions à ce sujet, comme suite à l'adoption du Programme 2030.	Mandat : résolutions 37 (IV), 1895 (LVII) et 2015/30 du Conseil économique et social Composition : 53 membres et 9 membres associés Nombre de sessions en 2023 : 1 (soixante-dix-neuvième session)	213,3	255,2
Forum Asie-Pacifique pour le développement durable	Le Forum est une instance intergouvernementale largement représentative qui se réunit chaque année pour préparer au niveau régional le forum politique de haut niveau pour le développement durable, tenu sous les auspices du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale.	Mandat : résolution 2015/30 du Conseil économique et social et résolutions 71/1 et 73/1 de la Commission Composition : 53 membres et 9 membres associés Nombre de sessions en 2023 : 1 (dixième session)	24,6	22,3
Comité des transports	Organe subsidiaire de la Commission chargé des questions de transport.	Mandat : résolution 2015/30 et décision 2017/269 du Conseil économique et social et résolution 71/1 de la Commission Composition : 53 membres et 9 membres associés Nombre de sessions en 2023 : aucune	24,6	–
Comité de l'environnement et du développement	Organe subsidiaire de la Commission chargé des questions d'environnement et de développement	Mandat : résolution 2015/30 du Conseil économique et social et résolution 71/1 de la Commission Composition : 53 membres et 9 membres associés Nombre de sessions en 2023 : aucune	24,6	–
Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation	Organe subsidiaire de la Commission chargé des questions liées aux technologies de l'information et de la communication, à la science, à la technologie et à l'innovation	Mandat : résolution 2015/30 du Conseil économique et social et résolution 71/1 de la Commission Composition : 53 membres et 9 membres associés Nombre de sessions en 2023 : aucune	24,6	–
Comité du développement social	Organe subsidiaire de la Commission chargé des questions de développement social	Mandat : résolution 2015/30 du Conseil économique et social et résolution 71/1 de la Commission	24,6	–

Titre V Coopération régionale pour le développement

<i>Organe directeur</i>	<i>Description</i>	<i>Informations supplémentaires</i>	<i>202 (crédits ouverts)</i>	<i>2023 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>
		Composition : 53 membres et 9 membres associés Nombre de sessions en 2023 : aucune		
Comité de statistique	Organe subsidiaire de la Commission chargé des questions de statistique	Mandat : résolution 2015/30 du Conseil économique et social et résolution 71/1 de la Commission Composition : 53 membres et 9 membres associés Nombre de sessions en 2023 : aucune	24,6	–
Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement	Organe subsidiaire de la Commission chargé des questions de politique macroéconomique et de celles qui intéressent la réduction de la pauvreté et le financement du développement	Mandat : résolution 2015/30 du Conseil économique et social et résolution 71/1 de la Commission Composition : 53 membres et 9 membres associés Nombre de sessions en 2023 : 1 (quatrième session)	–	15,1
Comité du commerce et de l'investissement	Organe subsidiaire de la Commission chargé des questions ayant trait au commerce et à l'investissement	Mandat : résolution 2015/30 du Conseil économique et social et résolution 71/1 de la Commission Composition : 53 membres et 9 membres associés Nombre de sessions en 2023 : 1 (huitième session)	–	15,1
Comité de la réduction des risques de catastrophe	Organe subsidiaire de la Commission chargé des questions concernant la réduction des risques de catastrophe	Mandat : résolution 2015/30 du Conseil économique et social et résolution 71/1 de la Commission Composition : 53 membres et 9 membres associés Nombre de sessions en 2023 : 6 (huitième session)	–	15,1
Comité de l'énergie	Organe subsidiaire de la Commission chargé des questions relatives à l'énergie	Mandat : résolution 2015/30 du Conseil économique et social et résolution 71/1 de la Commission Composition : 53 membres et 9 membres associés Nombre de sessions en 2023 : aucune	–	–
Conférence ministérielle sur les transports	La Conférence sera l'occasion d'évaluer l'exécution du Programme d'action régional pour la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique, phase I (2017-2021) et de réfléchir à son futur programme de travail	Mandat : décision 2017/269 du Conseil économique et social et résolution 73/4 de la Commission Composition : 53 membres et 9 membres associés Nombre de sessions en 2023 : aucune	–	–

Chapitre 19 Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique

<i>Organe directeur</i>	<i>Description</i>	<i>Informations supplémentaires</i>	202 (crédits ouverts)	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique	La Conférence examinera les progrès réalisés dans la promotion de la coopération et de l'intégration économiques régionales	Mandat : décision 2018/260 du Conseil économique et social et résolution 74/10 de la Commission Composition : 53 membres et 9 membres associés Nombre de sessions en 2023 : aucune	–	–
Examen pour l'Asie et le Pacifique du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement	La Conférence examinera les progrès réalisés dans la promotion de la coopération et de l'intégration économiques régionales.	Mandat : résolution 75/152 de l'Assemblée générale et résolution 2020/8 du Conseil économique et social Composition : 53 membres et 9 membres associés Nombre de sessions en 2023 : aucune	31,2	–
Examen de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022)	La Conférence examinera la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022) et réfléchira à un futur programme de travail.	Mandat : résolutions 69/13 et 74/7 de la Commission Composition : 53 membres et 9 membres associés Nombre de sessions en 2023 : aucune	31,2	–
Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique	La Conférence examinera les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la phase I et le début de la phase II du Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable (2018-2030).	Mandat : décision 75/4 et résolution 75/6 de la Commission Composition : 53 membres et 9 membres associés Nombre de sessions en 2023 : aucune	24,6	–
Forum Asie-Pacifique de l'énergie		Mandat : résolutions 67/2, 70/9, 73/8 et 74/9 de la Commission Composition : 53 membres et 9 membres associés Nombre de sessions en 2023 : 1 (troisième session)	–	15,1
Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique		Mandat : résolutions 74 (XXIII) de la Commission Composition : 53 membres et 9 membres associés Nombre de sessions en 2023 : 1 (septième session)	–	110,0
Total			447,9	447,9

19.218 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élève à 447 900 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant du crédit ouvert pour 2022. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 19.62 et la figure 19.XIV.

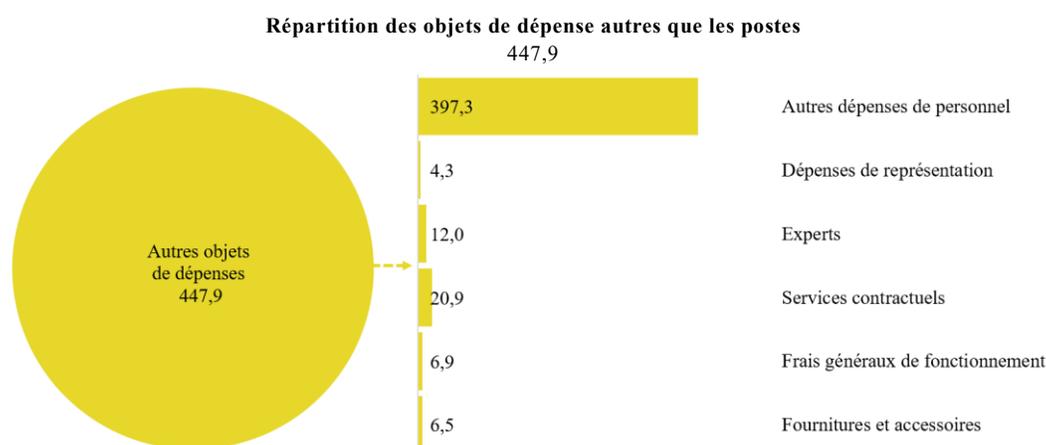
Tableau 19.62
Organes directeurs : évolution des ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				2023 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Autres objets de dépense	267,9	447,9	–	–	–	–	–	447,9
Total	267,9	447,9	–	–	–	–	–	447,9

Figure 19.XIV
Organes directeurs : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis)



Direction exécutive et administration

- 19.219 La composante Direction exécutive et administration relève du Bureau de la Secrétaire exécutive et est secondée par la Section du développement durable et des pays en situation particulière. Le Bureau assure la gestion et la direction stratégique du secrétariat afin d'appuyer les États membres en leur proposant des analyses stratégiques approfondies, des possibilités d'action et des activités de renforcement des capacités. Il les aide ainsi à s'attaquer aux grands problèmes de développement et à trouver des solutions novatrices pour promouvoir dans toute la région Asie-Pacifique la prospérité économique, le progrès social et la durabilité environnementale dans des conditions équitables et inclusives. Le secrétariat recensera les questions nouvelles ayant trait au programme de développement régional, en replaçant les préoccupations et priorités régionales dans leur contexte mondial.
- 19.220 Le Bureau de la Secrétaire exécutive donne des orientations aux divisions, aux bureaux sous-régionaux et aux institutions régionales concernant la mise en œuvre du programme de travail de la CESAP et son suivi. Il fournit également des orientations sur l'intégration des politiques et stratégies en faveur de l'égalité des sexes et de l'avancement des femmes, ainsi que sur l'inclusion du handicap, dans toutes les activités menées dans le cadre du programme de travail.
- 19.221 Le Bureau de la Secrétaire exécutive dirige et supervise l'élaboration de l'étude thématique annuelle de la Commission et l'organisation de sa session annuelle, qui tient lieu de dispositif intergouvernemental de coopération régionale ouvert à tous. Il oriente la mise en œuvre des réformes

de l'appareil de conférence de la CESAP, conformément à la résolution 73/1 de la Commission, l'amélioration de l'efficacité organisationnelle et de la gestion axée sur les résultats, et l'application des mesures de gestion du changement à l'échelle du système des Nations Unies.

- 19.222 Le Bureau de la Secrétaire exécutive veille également à ce que les services d'appui aux programmes tiennent compte des questions de genre et de handicap dans la planification des programmes et la gestion des ressources financières et humaines, ainsi que dans les mécanismes de responsabilité. Tout sera mis en œuvre pour faire progresser la parité femmes-hommes.
- 19.223 La Section du développement durable et des pays en situation particulière aide les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement à accélérer la mise en œuvre du Programme 2030. Elle adopte une approche concertée pour intégrer les problèmes rencontrés par ces groupes de pays dans le programme de travail général, suit l'exécution des programmes d'action pour ces pays et fournit des analyses stratégiques pour relever les principaux défis du développement. Elle supervise également l'organisation du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, réunion multipartite qui permet d'examiner, d'évaluer et de suivre les priorités et les besoins régionaux en matière de développement durable.
- 19.224 Comme prévu dans le Programme 2030, en particulier dans la cible 12.6, au titre de laquelle les organismes sont encouragés à donner des informations sur la durabilité dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, ainsi qu'à la politique environnementale applicable au Secrétariat de l'ONU (ST/SGB/2019/7), le Bureau de la Secrétaire exécutive incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. En 2021, la CESAP a continué de s'efforcer d'améliorer son efficacité énergétique en menant sa campagne Heure pour la Terre, dans le cadre de laquelle l'éclairage de ses bureaux s'éteint automatiquement une heure par jour pendant la pause déjeuner, et en apportant des améliorations et des ajustements aux systèmes de gestion des installations. Elle est parvenue à accroître son efficacité énergétique de 40 % par rapport à 2016 – son année de référence en matière environnementale – et de 15 % par rapport à 2020. Ces améliorations ont permis d'économiser l'équivalent de 7 171 tonnes de dioxyde de carbone pendant les cinq années qui ont suivi le lancement du système de gestion de l'environnement de la CESAP. En 2020-2021, la CESAP a augmenté le nombre de panneaux solaires installés sur place et acquis des certificats internationaux d'énergie renouvelable de façon à s'approvisionner à 100 % en énergie solaire produite localement en Thaïlande, atteignant ainsi dès 2020 les objectifs qui ont été fixés pour 2030 par le Secrétariat de l'ONU. La même année, elle a poursuivi ses efforts de réduction et de gestion des déchets et atteint un taux de recyclage des déchets de 80 % (soit une augmentation de 56 % par rapport à 2016). Elle a par exemple maintenu l'interdiction des principaux articles de restauration à usage unique dans l'ensemble du complexe et mis en place un nouveau système de gestion des déchets qui favorise le recyclage (bacs de recyclage centralisés, nouvelle zone de tri des déchets et compostage des déchets organiques). En 2021, elle a organisé ses réunions en ligne ou dans des formats hybrides, réduisant ainsi de plus de 90 % l'empreinte environnementale associée aux voyages en avion. Elle parviendra à la neutralité climatique dans le cadre de ses activités de 2021 en acquérant des crédits d'émission certifiés d'ici à juin 2022. En 2022, le Bureau continuera de réduire son bilan carbone en mettant en place son système de gestion de l'environnement pour cibler, de façon systématique et contrôlée, la consommation d'énergie et d'eau, la production de déchets ainsi que l'empreinte environnementale des réunions et des voyages, et fera de la sensibilisation du personnel un enjeu commun à tous les problèmes environnementaux décelés. Il convient de noter que, même si la CESAP était déjà parvenue à réduire son bilan carbone, obtenant des résultats environnementaux positifs avant la pandémie de COVID-19, les progrès réalisés jusqu'à présent dans certains des domaines ciblés pourraient ne pas être maintenus au même niveau à long terme si les taux d'occupation des bâtiments et les voyages en avion devaient augmenter.
- 19.225 On trouvera dans le tableau 19.63 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Pendant la pandémie, les restrictions imposées aux voyages internationaux et le resserrement des conditions d'entrée sur les territoires ont continué d'avoir des répercussions sur la planification et la préparation des voyages. Les directives relatives

aux délais d'achat des billets d'avion ont été moins bien appliquées, le taux de respect des délais passant de 49 % en 2020 à 39 % en 2021. Le nombre de demandes de voyage est resté extrêmement faible, bien qu'une forte augmentation ait été observée entre les troisième (12 demandes) et quatrième trimestres de 2021 (61 demandes), lorsque certains États membres de la région Asie-Pacifique ont assoupli leurs restrictions en matière de voyages internationaux et d'entrée sur le territoire. Bien que la CESAP continue de mettre en place des mesures visant à améliorer la situation (suivi de l'application par l'Organisation des directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion et communication de l'information à ce sujet, consultations bilatérales avec les divisions et bureaux concernés pour améliorer la planification de leurs voyages), l'évolution de la situation sanitaire et les changements incessants concernant les politiques et restrictions liées aux voyages ont eu une incidence sur le respect des délais.

Tableau 19.63
Respect des délais
(Pourcentage)

	2019 (taux effectif)	2020 (taux effectif)	2021 (taux effectif)	2022 (taux prévu)	2023 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	81	93	93	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	61	49	39	100	100

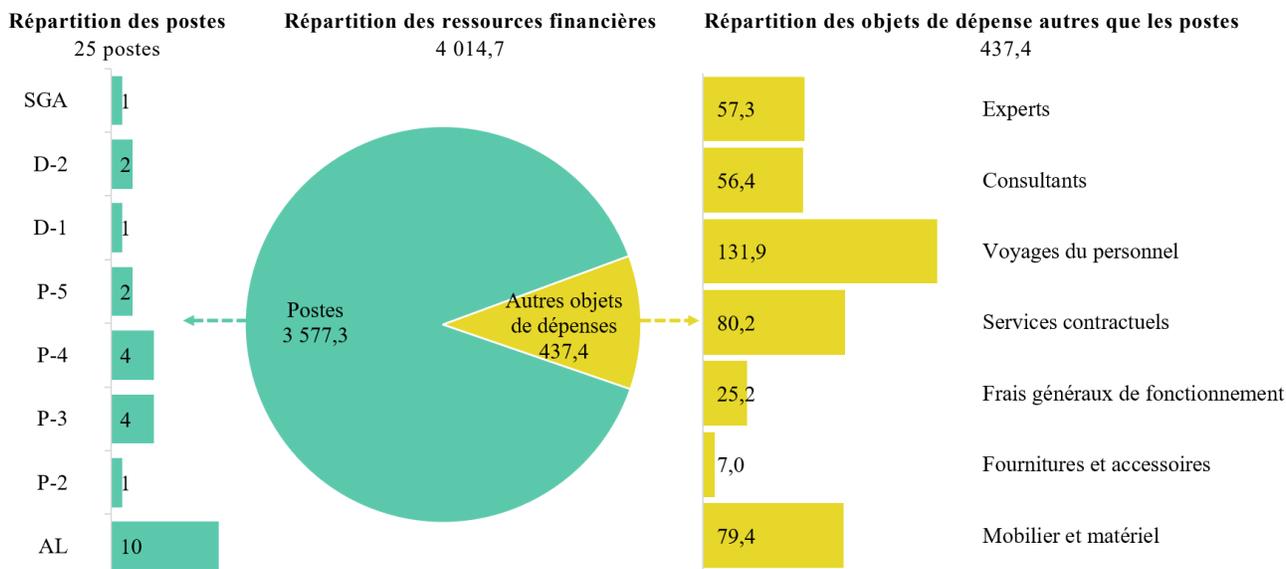
19.226 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 4 014 700 dollars et font apparaître une augmentation nette de 59 900 par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera au paragraphe 19.213 a) des explications sur l'augmentation qui est proposée, et des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 19.64 et la figure 19.XV.

Tableau 19.64
Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	3 179,3	3 517,4	–	–	59,9	59,9	1,7	3 577,3	
Autres objets de dépense	327,0	437,4	–	–	–	–	–	437,4	
Total	3 506,3	3 954,8	–	–	59,9	59,9	1,5	4 014,7	
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		15	–	–	–	–	–	15	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		9	–	–	1	1	11,1	10	
Total		24	–	–	1	1	4,2	25	

Figure 19.XV
Direction exécutive et administration : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

19.227 Le montant des ressources extrabudgétaires devrait s'élever à 273 000 dollars au titre de la composante Direction exécutive et administration, ce qui permettra de financer les objets de dépense autres que les postes, dont : a) un projet de coopération technique avec la Banque asiatique de développement et le PNUD en faveur de la réalisation du Programme 2030 ; b) des activités de recherche et de renforcement des capacités à l'intention des pays les moins avancés. L'augmentation des ressources par rapport à 2022, estimée de 68 750 dollars, tient principalement au fait que l'on s'attend à ce que les perturbations liées à la pandémie s'atténuent et à ce que les activités de voyage reprennent leur cours habituel.

Programme de travail

Sous-programme 1

Politique macroéconomique, réduction de la pauvreté et financement du développement

19.228 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 2 927 900 dollars et font apparaître une diminution de 72 100 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera au paragraphe 19.213 b) des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 19.65 et la figure 19.XVI.

Tableau 19.65

Sous-programme 1 : évolution des ressources financières et des postes

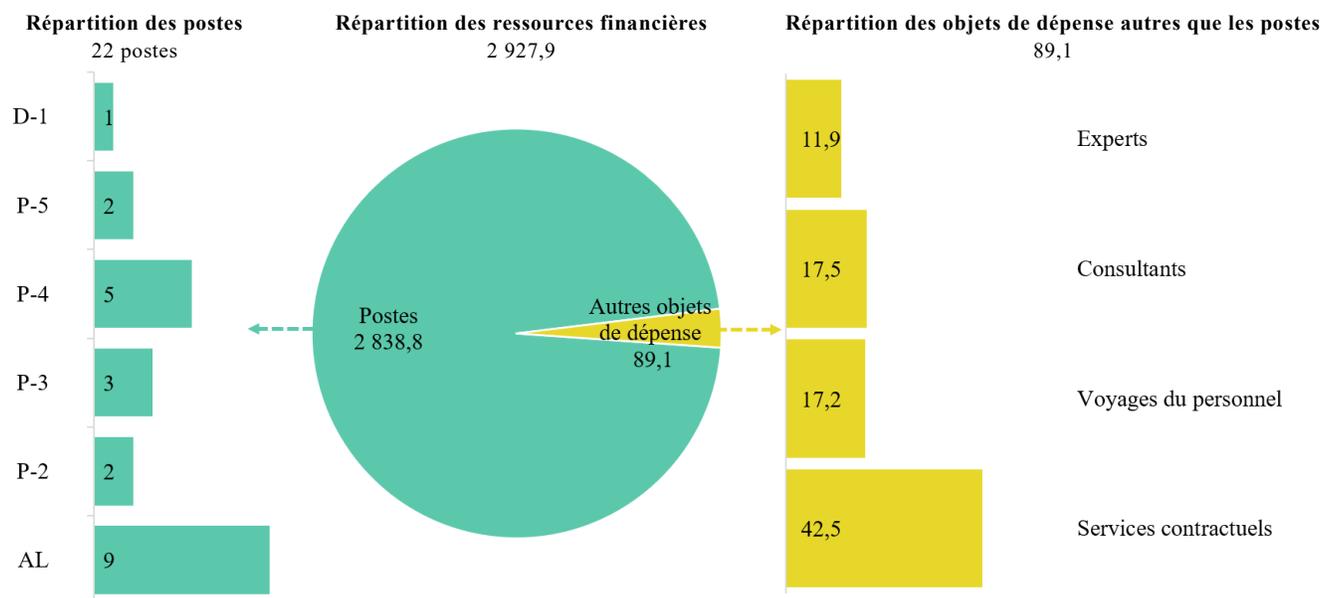
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	2 816,0	2 898,7	–	–	(59,9)	(59,9)	(2,1)	2 838,8	
Autres objets de dépense	108,8	101,3	–	–	(12,2)	(12,2)	(12,0)	89,1	
Total	2 924,8	3 000,0	–	–	(72,1)	(72,1)	(2,4)	2 927,9	
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		13	–	–	–	–	–	13	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		10	–	–	(1)	(1)	(10,0)	9	
Total		23	–	–	(1)	(1)	(4,3)	22	

Figure 19.XVI

Sous-programme 1 : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

19.229 Aucune ressource extrabudgétaire n'est prévue au titre de ce sous-programme en 2023. La diminution d'un montant estimé à 88 900 dollars tient principalement à l'achèvement de projets de coopération technique en 2022.

Sous-programme 2 Commerce, investissement et innovation

19.230 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 3 292 700 dollars et font apparaître une augmentation de 14 700 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera au paragraphe 19.213 c) des explications sur l'augmentation qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 19.66 et la figure 19.XVII.

Tableau 19.66

Sous-programme 2 : évolution des ressources financières et des postes

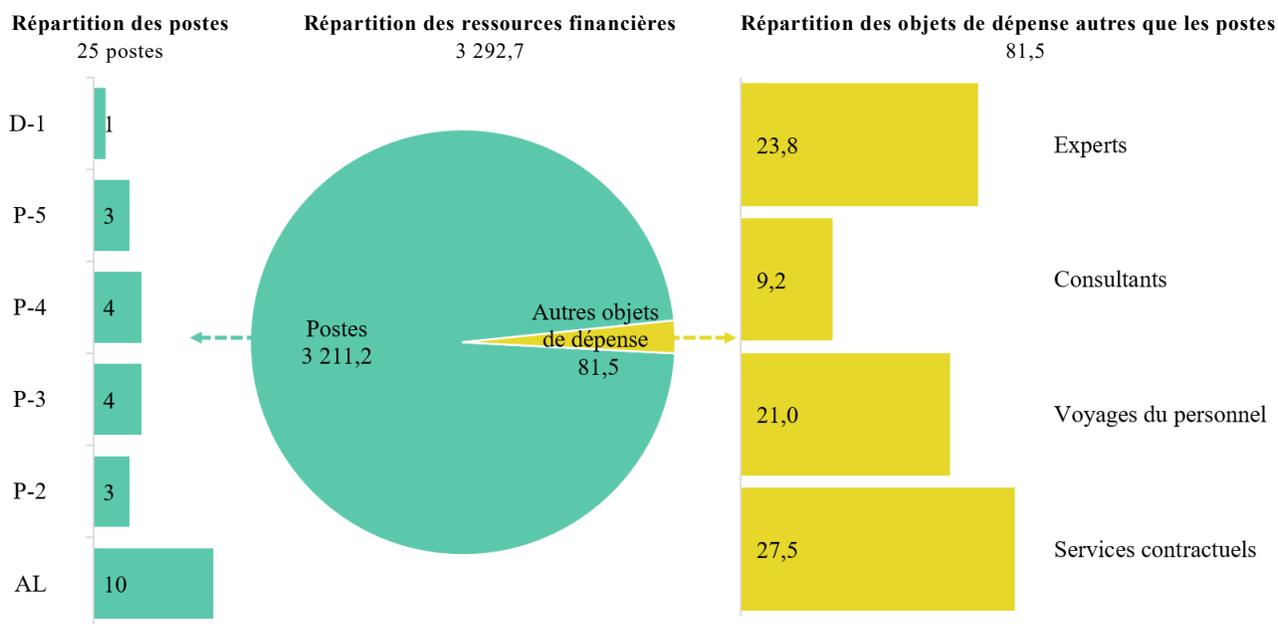
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements					2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	3 289,0	3 211,2	–	–	–	–	–	3 211,2
Autres objets de dépense	73,6	66,8	–	–	14,7	14,7	22,0	81,5
Total	3 362,6	3 278,0	–	–	14,7	14,7	0,4	3 292,7
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		15	–	–	–	–	–	15
Agents des services généraux et des catégories apparentées		10	–	–	–	–	–	10
Total		25	–	–	–	–	–	25

Figure 19.XVII

Sous-programme 2 : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

19.231 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 3 090 000 dollars, ce qui permettra de financer 11 postes (1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 1 administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 5 agents locaux) et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront à financer des projets de coopération technique concernant l'entrepreneuriat féminin (volet sur le financement innovant), les politiques commerciales et la facilitation du commerce, l'investissement, l'entreprise et l'innovation, ainsi que les activités de coopération technique et les dépenses de fonctionnement du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie. La diminution d'un montant estimé à 1 415 600 dollars tient principalement à l'achèvement de projets de coopération technique en 2022.

**Sous-programme 3
Transport**

19.232 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 3 371 600 dollars et font apparaître une augmentation de 1 100 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera au paragraphe 19.213 d) des explications sur l'augmentation qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 19.67 et la figure 19.XVIII.

Tableau 19.67

Sous-programme 3 : évolution des ressources financières et des postes

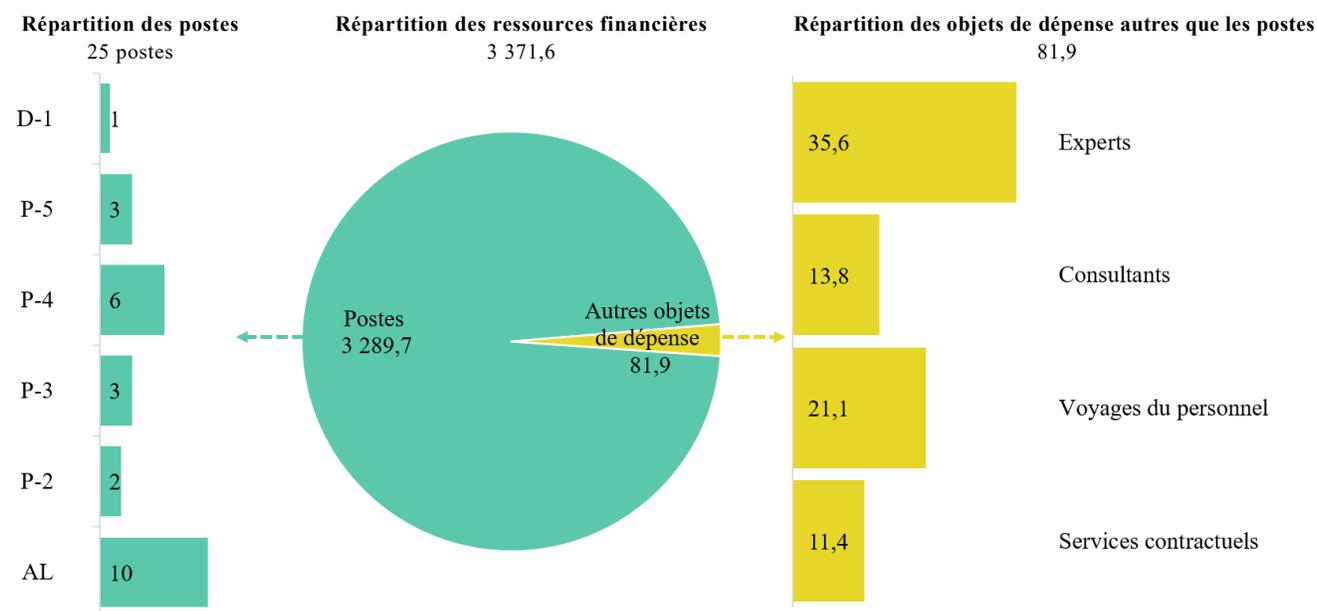
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements					2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	3 073,7	3 289,7	–	–	–	–	–	3 289,7
Autres objets de dépense	54,0	80,8	–	–	1,1	1,1	1,4	81,9
Total	3 127,7	3 370,5	–	–	1,1	1,1	0,0	3 371,6
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		15	–	–	–	–	–	15
Agents des services généraux et des catégories apparentées		10	–	–	–	–	–	10
Total		25	–	–	–	–	–	25

Figure 19.XVIII

Sous-programme 3 : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)


Ressources extrabudgétaires

19.233 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 982 800 dollars, ce qui permettra de financer 2 postes (P-4) et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources contribueront à la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 3, 9 et 11 : elles serviront à des projets de coopération technique sur la connectivité durable des transports et la logistique durable et sur la mobilité durable dans l'Asie et le Pacifique. L'augmentation des

ressources, estimée à 85 000 dollars, tient principalement aux contributions prévues pour appuyer les projets de coopération technique sur le développement du transport durable dans la région.

Sous-programme 4 **Environnement et développement**

19.234 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 2 932 200 dollars et font apparaître une augmentation de 4 600 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera au paragraphe 19.213 e) des explications sur l'augmentation qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 19.68 et la figure 19.XIX.

Tableau 19.68

Sous-programme 4 : évolution des ressources financières et des postes

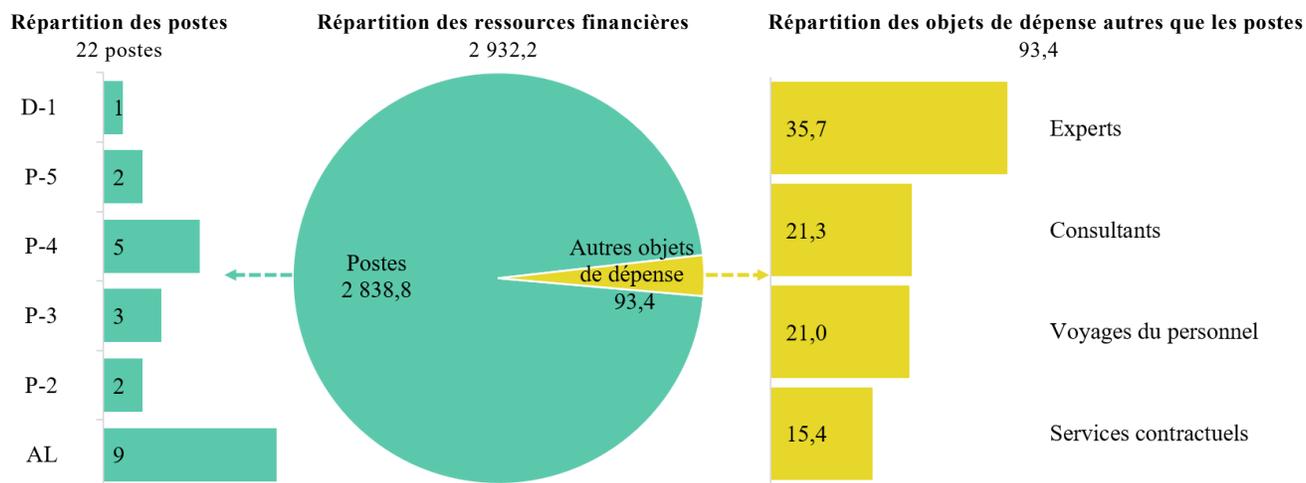
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	2 719,4	2 838,8	–	–	–	–	–	2 838,8
Autres objets de dépense	104,3	88,8	–	–	4,6	4,6	5,2	93,4
Total	2 823,7	2 927,6	–	–	4,6	4,6	0,2	2 932,2
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		13	–	–	–	–	–	13
Agents des services généraux et des catégories apparentées		9	–	–	–	–	–	9
Total		22	–	–	–	–	–	22

Figure 19.XIX

Sous-programme 4 : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

19.235 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 2 727 300 dollars, ce qui permettra de financer 10 postes (1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 1 administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 4 agents locaux) et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront à financer des projets de coopération technique qui contribueront à la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 1, 2, 6, 11 à 15 et 17 et qui concernent plus particulièrement la promotion de la coopération régionale et la mise en place de réseaux, les travaux de recherche et d'analyse et le renforcement des capacités en matière de développement urbain durable et de mécanisation agricole durable dans l'Asie et le Pacifique. La diminution d'un montant estimé à 887 400 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2022 tient à l'achèvement de projets de coopération technique en 2022.

**Sous-programme 5
Technologies numériques, et réduction et gestion des risques de catastrophe**

19.236 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 2 811 700 dollars et font apparaître une diminution de 5 000 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera au paragraphe 19.213 f) des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 19.69 et dans la figure 19.XX.

Tableau 19.69

Sous-programme 5 : évolution des ressources financières et des postes

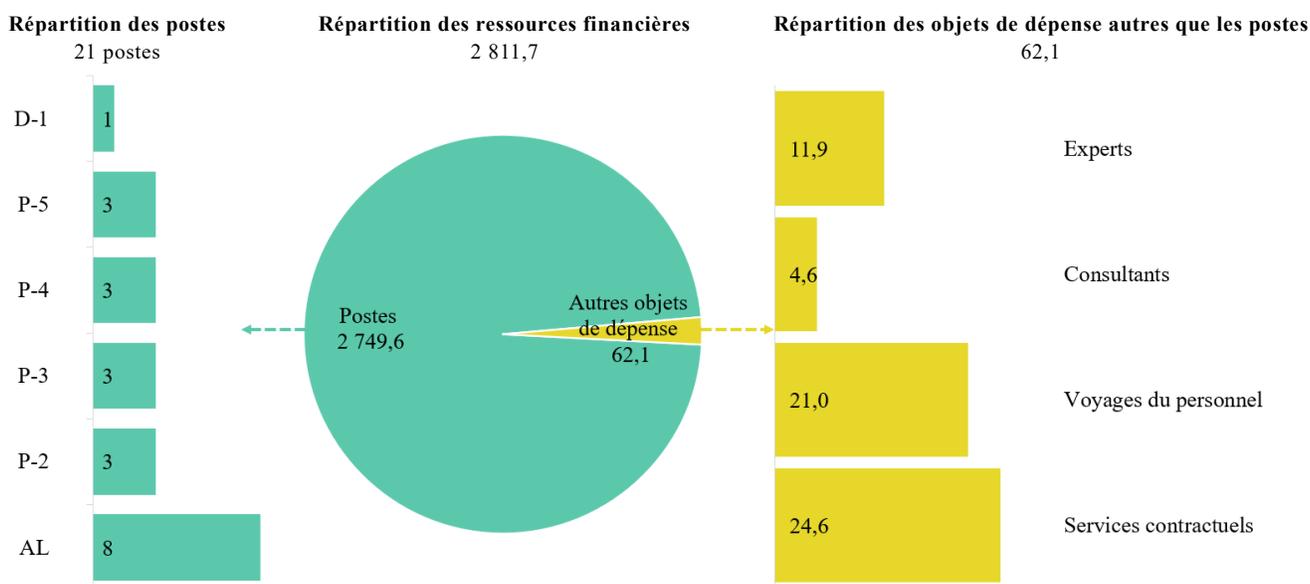
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	2 328,1	2 749,6	–	–	–	–	–	2 749,6	
Autres objets de dépense	64,6	67,1	–	–	(5,0)	(5,0)	(7,5)	62,1	
Total	2 392,7	2 816,7	–	–	(5,0)	(5,0)	(0,2)	2 811,7	
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		13	–	–	–	–	–	13	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		8	–	–	–	–	–	8	
Total		21	–	–	–	–	–	21	

Figure 19.XX

Sous-programme 5 : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

19.237 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 4 726 900 dollars, ce qui permettra de financer 23 postes (2 D-1, 1 P-5, 3 P-4, 5 P-3, 4 administrateurs recrutés sur le plan national et 8 agents locaux) et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront à financer des projets de coopération technique contribuant à la réalisation de tous les objectifs de développement durable, en particulier des objectifs n^{os} 1, 4, 5, 9 à 11, 13 à 15 et 17, grâce à des activités visant à réduire la fracture numérique et à faire progresser l'utilisation des

technologies et des données géospatiales aux fins de l'accroissement de la résilience aux catastrophes et de l'exécution du Programme 2030 dans la région, compte tenu de questions sociales, économiques et environnementales. Elles permettront également de financer les dépenses opérationnelles et les activités de coopération technique du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement et du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes. La diminution d'un montant estimé à 640 900 dollars tient principalement à l'achèvement de projets de coopération technique en 2022.

Sous-programme 6 Développement social

19.238 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 3 962 900 dollars et font apparaître une diminution de 42 200 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera au paragraphe 19.213 g) des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 19.70 et la figure 19.XXI.

Tableau 19.70

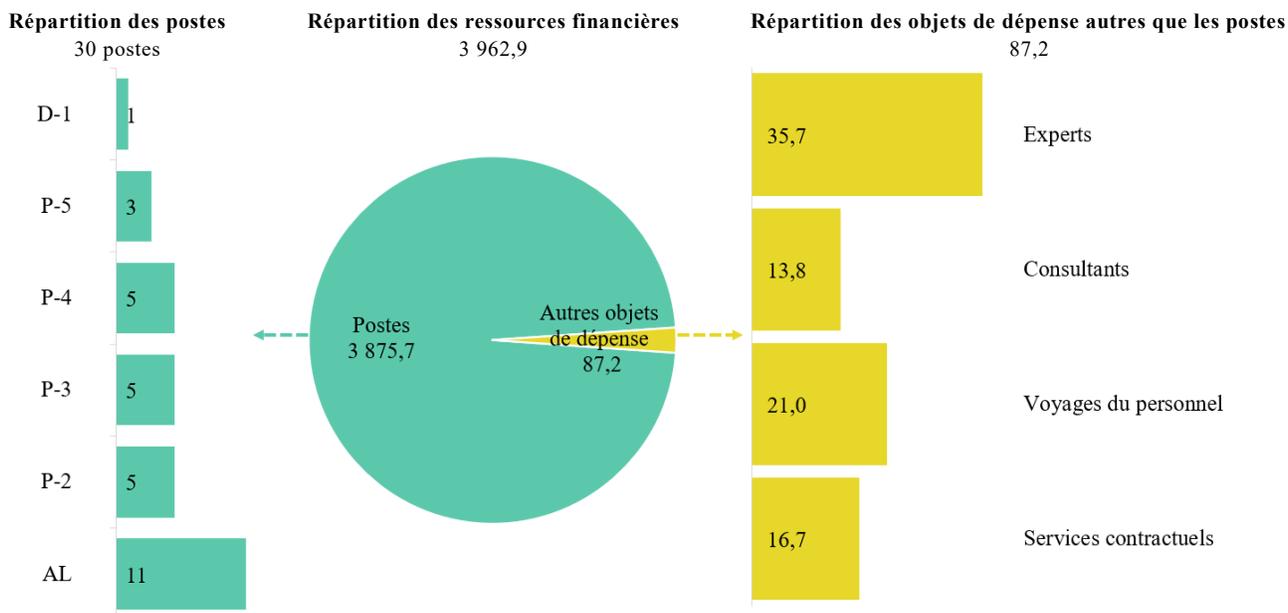
Sous-programme 6 : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements					2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	3 229,0	3 875,7	–	–	–	–	–	3 875,7
Autres objets de dépense	139,3	129,4	–	–	(42,2)	(42,2)	(32,6)	87,2
Total	3 368,3	4 005,1	–	–	(42,2)	(42,2)	(1,1)	3 962,9
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		19	–	–	–	–	–	19
Agents des services généraux et des catégories apparentées		11	–	–	–	–	–	11
Total		30	–	–	–	–	–	30

Figure 19.XXI
Sous-programme 6 : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

19.239 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 1 418 100 dollars, ce qui permettra de financer 3 postes (2 P-4 et 1 P-3) et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront à financer des projets de coopération technique qui contribueront à la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 1, 3 à 5, 8, 10 et 17 et aideront les États membres à répondre aux besoins des personnes les plus défavorisées, à renforcer la protection sociale, à promouvoir les droits et l'inclusion des personnes handicapées, des personnes âgées et des migrants et à promouvoir l'égalité des sexes et l'avancement économique des femmes. La diminution d'un montant estimé à 333 000 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2022 tient à l'achèvement de projets de coopération technique en 2022.

**Sous-programme 7
 Statistiques**

19.240 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 3 089 300 dollars et font apparaître une augmentation de 33 300 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera au paragraphe 19.213 h) des explications sur l'augmentation qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 19.71 et la figure 19.XXII.

Tableau 19.71

Sous-programme 7 : évolution des ressources financières et des postes

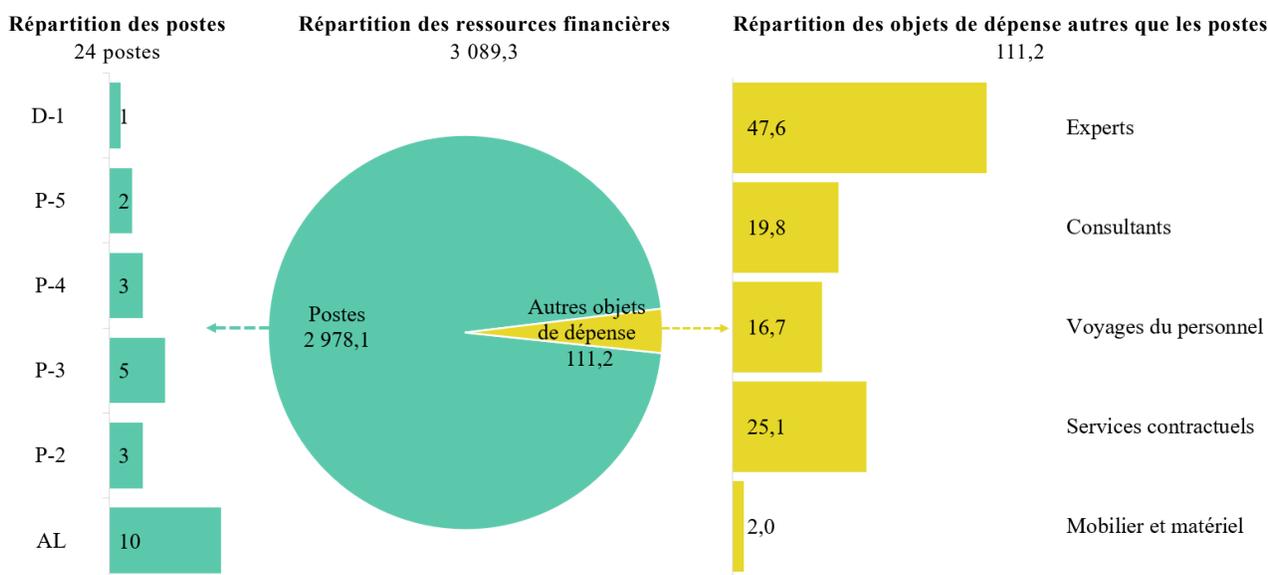
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	2 812,7	2 978,1	–	–	–	–	–	2 978,1	
Autres objets de dépense	97,2	77,9	–	–	33,3	33,3	42,7	111,2	
Total	2 909,9	3 056,0	–	–	33,3	33,3	1,1	3 089,3	
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		14	–	–	–	–	–	14	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		10	–	–	–	–	–	10	
Total		24	–	–	–	–	–	24	

Figure 19.XXII

Sous-programme 7 : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)


Ressources extrabudgétaires

19.241 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 3 078 200 dollars, ce qui permettra de financer 13 postes (1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 4 P-3, 1 P-2/1 et 5 agents locaux) et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront à financer des activités de renforcement des capacités statistiques afin d'améliorer les données et les statistiques liées au Programme 2030 et les systèmes de suivi nationaux en renforçant les liens entre les politiques et les données. Elle serviront aussi à financer les dépenses opérationnelles et les activités de coopération

technique de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique. La diminution d'un montant estimé à 926 300 dollars tient principalement à l'achèvement de projets de coopération technique en 2022.

Sous-programme 8
Activités sous-régionales de développement

19.242 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 4 405 100 dollars et font apparaître une augmentation de 7 200 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2022. Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 pour les différentes composantes du sous-programme sont présentées ci-dessous.

Composante 1
Activités sous-régionales de développement dans le Pacifique

19.243 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 1 430 200 dollars et font apparaître une augmentation de 7 900 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera au paragraphe 19.213 i) des explications sur l'augmentation qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 19.72 et la figure 19.XXIII.

Tableau 19.72

Composante 1 (sous-programme 8) : évolution des ressources financières et des postes

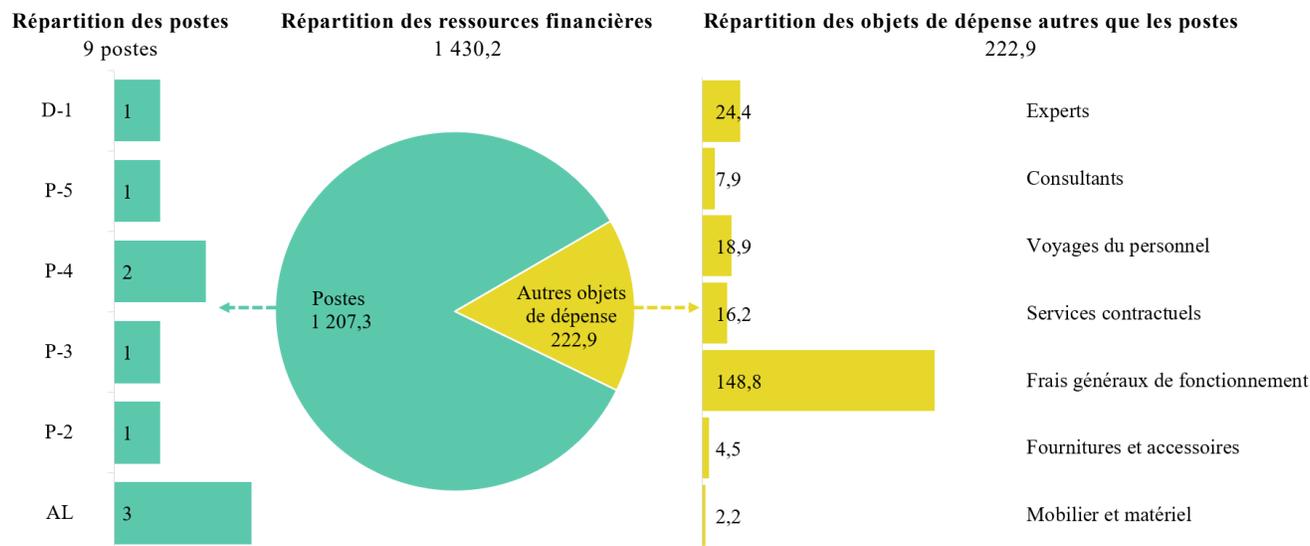
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements					2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	1 240,3	1 207,3	–	–	–	–	–	1 207,3
Autres objets de dépense	181,7	215,0	–	–	7,9	7,9	3,7	222,9
Total	1 422,0	1 422,3	–	–	7,9	7,9	0,6	1 430,2
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		6	–	–	–	–	–	6
Agents des services généraux et des catégories apparentées		3	–	–	–	–	–	3
Total		9	–	–	–	–	–	9

Figure 19.XXIII

Composante 1 (sous-programme 8) : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

19.244 Le montant des ressources extrabudgétaires pour la composante devrait s'élever à 256 700 dollars, ce qui permettra de financer les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront à financer des projets de coopération technique concernant la promotion de la coopération régionale et de la constitution de réseaux en faveur du développement durable. La diminution d'un montant estimé à 54 700 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2022 tient à l'achèvement de projets de coopération technique en 2022.

Composante 2

Activités sous-régionales de développement en Asie de l'Est et du Nord-Est

19.245 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 927 700 dollars et font apparaître une diminution de 2 000 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera au paragraphe 19.213 j) des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 19.73 et la figure 19.XXIV.

Tableau 19.73

Composante 2 (sous-programme 8) : évolution des ressources financières et des postes

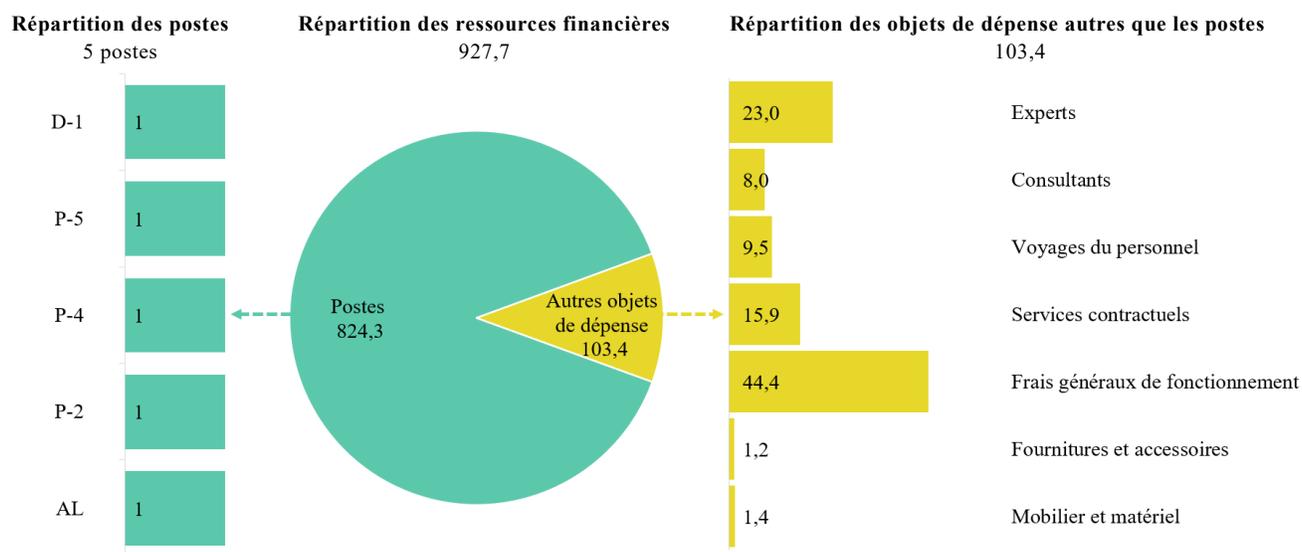
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	891,7	824,3	–	–	–	–	–	824,3	
Autres objets de dépense	67,6	105,4	–	–	(2,0)	(2,0)	(1,9)	103,4	
Total	959,3	929,7	–	–	(2,0)	(2,0)	(0,2)	927,7	
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		4	–	–	–	–	–	4	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		1	–	–	–	–	–	1	
Total		5	–	–	–	–	–	5	

Figure 19.XXIV

Composante 2 (sous-programme 8) : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

19.246 Le montant des ressources extrabudgétaires pour la composante devrait s'élever à 1 886 800 dollars, ce qui permettra de financer 12 postes (1 P-4, 2 P-3, 1 P-2/1 et 8 agents locaux) et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront à financer des projets de coopération technique visant à promouvoir et à renforcer la coordination des politiques relatives à la connectivité durable, à la durabilité environnementale et à l'innovation au service de sociétés inclusives et résilientes en Asie de l'Est et du Nord-Est, ce qui devrait contribuer avant tout à la réalisation des

objectifs de développement durable n^{os} 3, 5, 7, 9 à 11, 13 à 15 et 17. L'augmentation des ressources par rapport à 2022, estimée à 94 900 dollars, s'explique par le fait que l'on s'attend à ce que les perturbations liées à la pandémie s'atténuent, ce qui permettrait l'organisation de réunions en présentiel ainsi que la reprise normale des activités de voyage.

Composante 3 Activités sous-régionales de développement en Asie du Nord et en Asie centrale

19.247 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 712 400 dollars et font apparaître une diminution de 6 700 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera au paragraphe 19.213 k) des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 19.74 et la figure 19.XXV.

Tableau 19.74

Composante 3 (sous-programme 8) : évolution des ressources financières et des postes

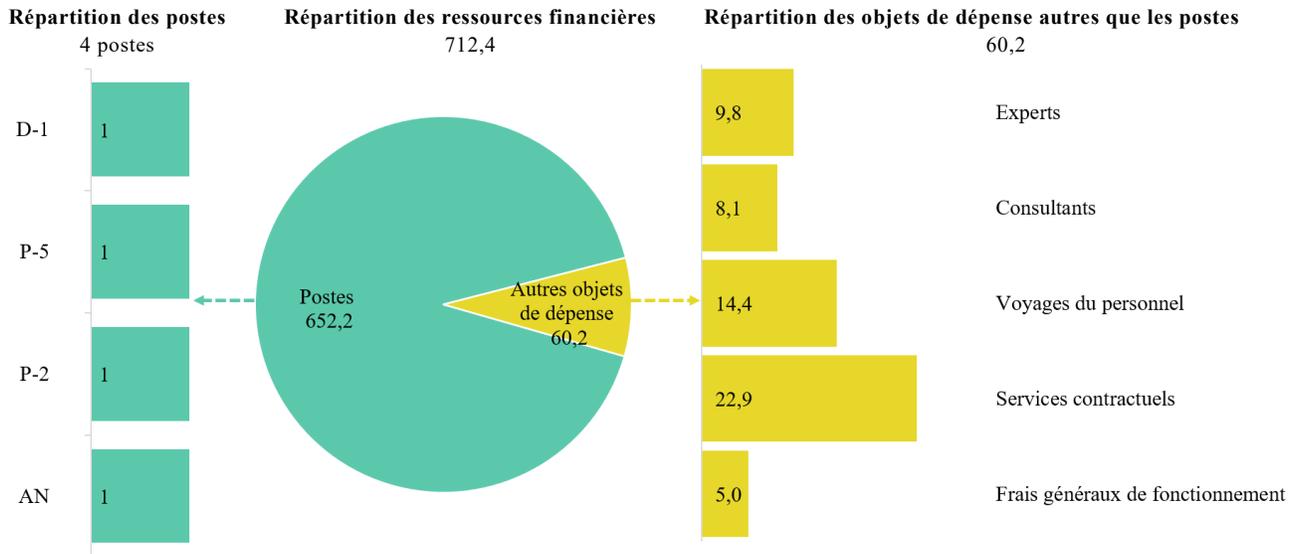
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	494,4	652,2	–	–	–	–	–	652,2	
Autres objets de dépense	77,2	66,9	–	–	(6,7)	(6,7)	(10,0)	60,2	
Total	571,6	719,1	–	–	(6,7)	(6,7)	(0,9)	712,4	
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		3	–	–	–	–	–	3	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		1	–	–	–	–	–	1	
Total		4	–	–	–	–	–	4	

Figure 19.XXV

Composante 3 (sous-programme 8) : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

19.248 Le montant des ressources extrabudgétaires pour la composante devrait s'élever à 319 800 dollars, ce qui permettra de financer 4 postes d'agent(e) local(e) et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources contribueront à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 17 : elles serviront à financer des projets de coopération technique concernant des activités de renforcement des capacités ainsi que des travaux de recherche et d'analyse, à l'appui de la mise en œuvre du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale, qui facilite la coopération économique et l'intégration des pays participants dans l'économie mondiale et fournit un cadre pour la coopération transfrontières aux fins de la réalisation des objectifs. L'augmentation des ressources, estimée à 127 000 dollars, tient aux contributions prévues aux activités de renforcement des capacités en matière de transformation numérique et d'utilisation des nouvelles technologies pour améliorer la résilience du transport ferroviaire et intermodal en Asie du Nord et en Asie centrale.

**Composante 4
Activités sous-régionales de développement en Asie du Sud et du Sud-Ouest**

19.249 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 1 098 000 dollars et font apparaître une diminution de 3 900 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera au paragraphe 19.213 l) des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 19.75 et la figure 19.XXVI.

Tableau 19.75

Composante 4 (sous-programme 8) : évolution des ressources financières et des postes

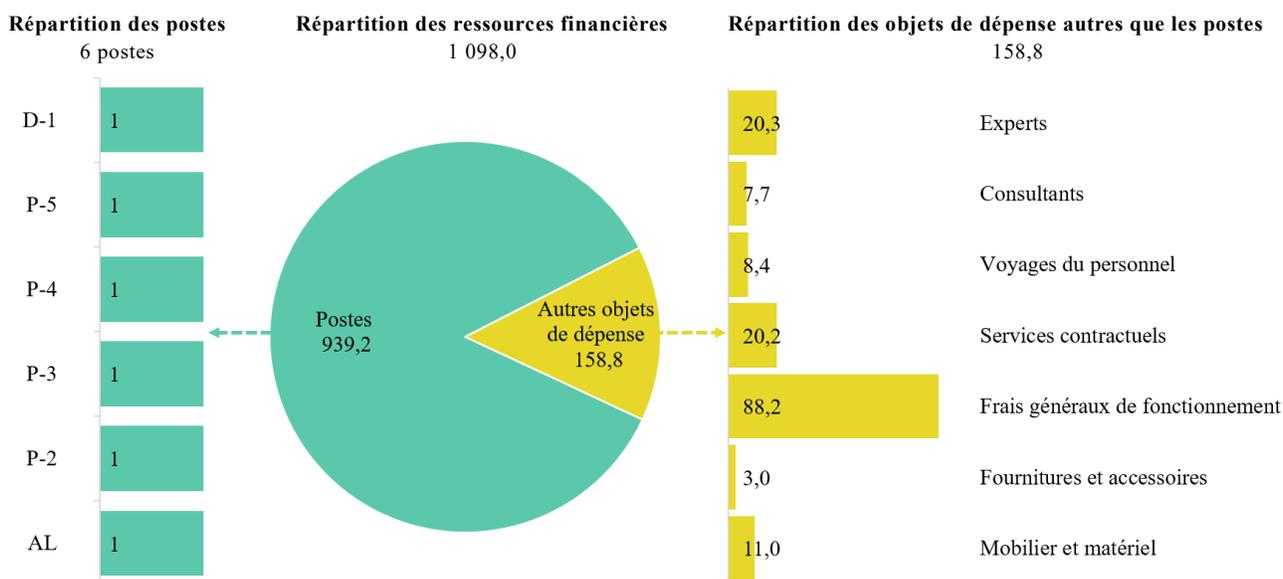
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	713,7	939,2	–	–	–	–	–	939,2	
Autres objets de dépense	133,9	162,7	–	–	(3,9)	(3,9)	(2,4)	158,8	
Total	847,6	1 101,9	–	–	(3,9)	(3,9)	(0,4)	1 098,0	
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		5	–	–	–	–	–	5	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		1	–	–	–	–	–	1	
Total		6	–	–	–	–	–	6	

Figure 19.XXVI

Composante 4 (sous-programme 8) : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)


Ressources extrabudgétaires

19.250 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 113 400 dollars, ce qui permettra de financer 6 postes (1 administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 5 agents locaux) et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources contribueront à la mise en œuvre du Programme 2030 dans la sous-région, et serviront à financer les dépenses opérationnelles du Bureau sous-régional pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest. La diminution d'un

montant estimé à 301 200 dollars tient principalement à l'achèvement de projets de coopération technique en 2022.

Composante 5
Activités sous-régionales de développement en Asie du Sud-Est

19.251 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 236 800 dollars et font apparaître une augmentation de 11 900 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera au paragraphe 19.213 m) des explications sur l'augmentation qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 19.76 et la figure 19.XXVII.

Tableau 19.76

Composante 5 (sous-programme 8) : évolution des ressources financières et des postes

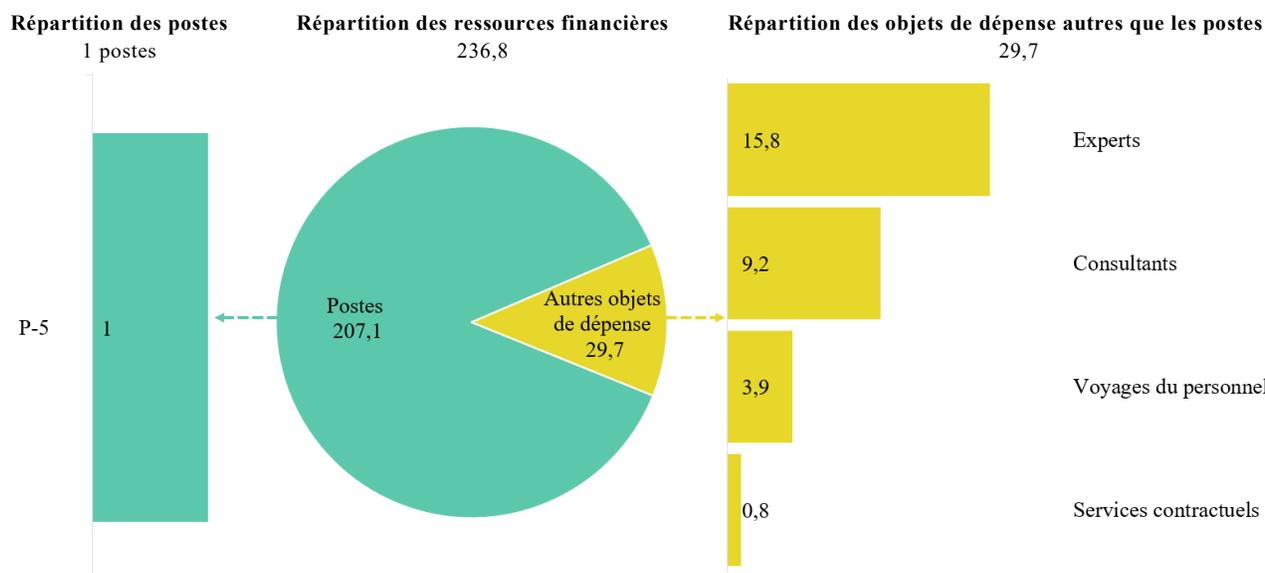
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	207,8	207,1	–	–	–	–	–	–	207,1
Autres objets de dépense	26,0	17,8	–	–	11,9	11,9	66,9	–	29,7
Total	233,8	224,9	–	–	11,9	11,9	4,9	–	236,8
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		1	–	–	–	–	–	–	1
Total		1	–	–	–	–	–	–	1

Figure 19.XXVII

Composante 5 (sous-programme 8) : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Sous-programme 9 Énergie

19.252 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 1 798 000 dollars et font apparaître une diminution de 1 500 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera au paragraphe 19.213 n) des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 19.77 et la figure 19.XXVIII.

Tableau 19.77

Sous-programme 9 : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

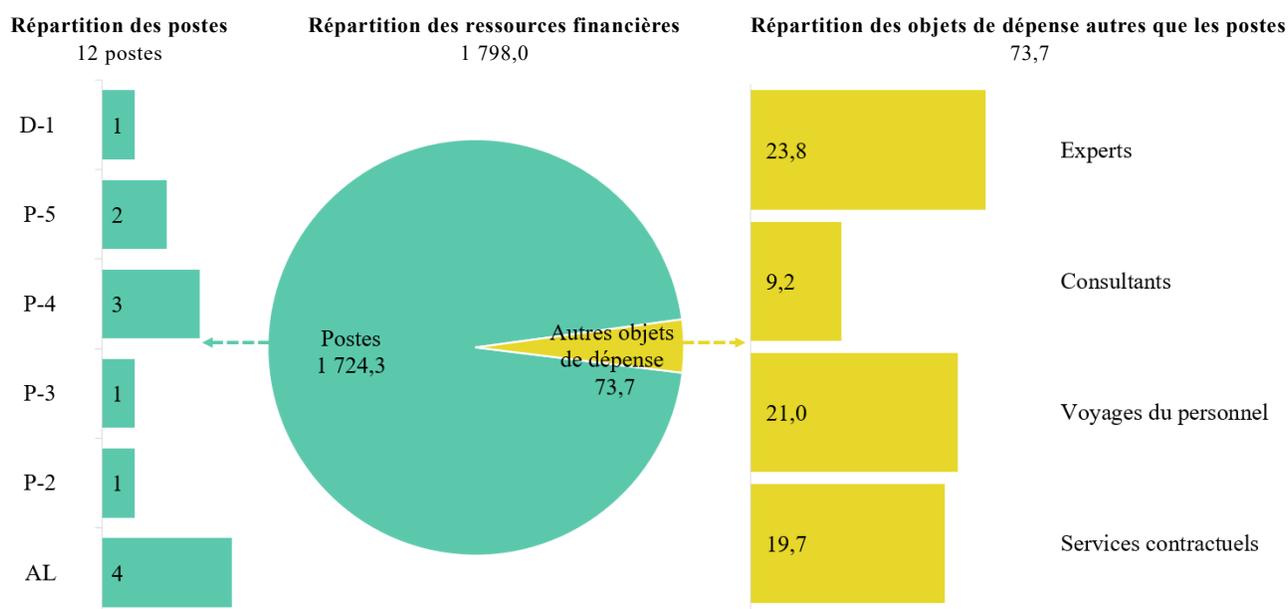
	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	1 665,3	1 724,3	–	–	–	–	–	1 724,3	
Autres objets de dépense	63,1	75,2	–	–	(1,5)	(1,5)	(2,0)	73,7	
Total	1 728,4	1 799,5	–	–	(1,5)	(1,5)	(0,1)	1 798,0	
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		8	–	–	–	–	–	8	

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Agents des services généraux et des catégories apparentées		4	–	–	–	–	–	4	
Total		12	–	–	–	–	–	12	

Figure 19.XXVIII

Sous-programme 9 : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

19.253 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 577 700 dollars, ce qui permettra de financer les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront à financer des projets de coopération technique contribuant à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7 dans la région en renforçant les capacités des États membres en matière d'énergies renouvelables, d'efficacité énergétique, d'accès à l'énergie et de connectivité énergétique. La diminution d'un montant estimé à 495 100 dollars tient principalement à l'achèvement de projets de coopération technique en 2022.

Appui au programme

19.254 La composante Appui au programme comprend : a) la Division de la stratégie et de la gestion des programmes, qui remplit des fonctions relatives à la planification stratégique, à la gestion et à la budgétisation des programmes, à la coopération technique et à la mobilisation des ressources, à l'évaluation et aux partenariats ; b) la Division de l'administration, dont les fonctions concernent la gestion financière, la gestion des ressources humaines, la gestion des technologies de l'information et des communications, et les services commerciaux et généraux ; c) la Section de la communication et de la gestion des connaissances, qui assure des fonctions liées à la prestation de services de communication, de gestion des connaissances et d'information ; d) la Section des services de

conférence et de la documentation, qui assure des fonctions relatives aux services d'interprétation, de traduction et d'édition ainsi qu'à la reproduction et à l'impression des documents.

- 19.255 La Division de la stratégie et de la gestion des programmes s'emploiera en priorité à améliorer la pertinence et l'impact de l'action de la CESAP grâce à une approche plus stratégique et axée sur les résultats de la gestion des programmes, à l'amélioration du contrôle, du suivi et de l'évaluation des résultats des programmes et des projets, à un appui visant à améliorer la coopération technique et les activités de renforcement des capacités, et au renforcement de la mobilisation de ressources et de la collaboration avec les partenaires de développement.
- 19.256 La Division de l'administration continuera de s'attacher à améliorer l'appui qu'elle apporte à la Commission dans l'exécution de ses programmes par l'intermédiaire de ses branches opérationnelles. Depuis le déclenchement de la pandémie en 2020, elle ajuste et renforce ses activités d'appui, notamment en matière d'informatique et d'appui aux conférences, afin de permettre au personnel de passer sans heurts de modalités de travail en présentiel à des modalités virtuelles et de permettre la tenue de réunions virtuelles ou hybrides avec les parties concernées, et collabore avec l'OMS pour agir systématiquement et méthodiquement face aux risques liés à la COVID-19, afin que l'ensemble du personnel travaillant dans les locaux partagés à Bangkok soit en sécurité et en bonne santé. En 2023, elle continuera d'intégrer nombre des initiatives et des mesures en question dans son appui logistique.
- 19.257 Le Bureau du (de la) Chef, est chargé : a) de diriger l'application des directives du Secrétaire général relatives à l'innovation en matière de données et à l'analyse des données en mettant largement en application des outils et des tableaux de bord pour l'analyse décisionnelle ; de gérer le système de gestion de l'environnement en partenariat avec le PNUE pour mener des activités visant à réduire l'empreinte carbone de la CESAP, à améliorer l'efficacité énergétique, à réduire les déchets et à faire évoluer les mentalités ; de promouvoir activement, en collaboration avec les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents de la région, la mise en œuvre de la stratégie relative aux activités d'appui dans les lieux où la CESAP est présente ; de produire des améliorations constantes grâce à la réforme de la gestion et des opérations et la réforme des modes opératoires dans le cadre du système des Nations Unies pour le développement ; de mettre en œuvre un accord bilatéral avec l'Organisation internationale du Travail sur l'amélioration des normes de sécurité et de santé au travail dans les locaux partagés de Bangkok ; de travailler avec l'OMS pour prendre des mesures de riposte et d'atténuation face à la COVID-19 dans les entités basées à Bangkok ; b) de s'occuper de la transformation opérationnelle et des questions de responsabilité, notamment en ce qui concerne la supervision et le suivi ; c) d'assurer de façon durable et économiquement rationnelle la gestion et l'entretien de toutes les installations, en mettant l'accent sur l'inclusion des personnes handicapées grâce à l'application des principes de la conception universelle, qui visent à réduire tous les obstacles pour toutes et pour tous par des mesures visant à améliorer l'accessibilité ; d) d'assurer des services d'achat et des services liés à la chaîne d'approvisionnement ; e) d'assurer la direction et l'exécution du projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie.
- 19.258 La Section de la gestion des ressources humaines est chargée : a) d'appuyer la réalisation des objectifs relatifs aux ressources humaines ; b) d'appliquer les mesures de réforme de la gestion des ressources humaines du Secrétaire général visant à favoriser la mobilité, l'adaptabilité, la parité des genres et la polyvalence du personnel grâce à une planification judicieuse des effectifs, à une gestion avisée des ressources affectées au perfectionnement du personnel et à une administration efficace et simplifiée du capital humain ; c) d'assurer des services de santé au travail et de diriger les démarches destinées à promouvoir et à maintenir une bonne capacité de réaction face aux risques de pandémie.
- 19.259 La Section de la gestion des ressources financières est chargée : a) de fournir des orientations stratégiques sur l'utilisation efficace des ressources dans le respect des règles de gestion financière et des règlements financiers ; b) d'assurer la gestion des risques financiers et la résilience institutionnelle ; c) de renforcer la gestion des ressources demandées au titre des postes et des autres objets de dépense en appliquant des procédures d'autorisation rigoureuses à tous les comptes et en veillant à l'exactitude des paiements, des états de paie et de l'information financière ; d) d'assurer

la gestion et le suivi du recouvrement des coûts et de l'utilisation des ressources pour l'appui aux programmes dans le cadre des services d'appui administratif fournis aux clients ; e) de collaborer à l'élaboration et à la mise en œuvre de dispositifs de contrôle interne et de toute autre initiative qui pourrait être prise en matière financière.

- 19.260 La Section de la gestion de l'information, des communications et de la technologie est chargée : a) d'améliorer la gestion des ressources informatiques et des moyens de communication et de moderniser les outils et applications technologiques afin d'appuyer les initiatives de développement et de réforme de la gestion ; b) d'améliorer l'infrastructure informatique pour faciliter les nouvelles modalités de travail adoptées dans le contexte de la pandémie de COVID-19.
- 19.261 La Section des services commerciaux et généraux est chargée : a) de fournir et de coordonner des services intégrés de gestion des événements et notamment de gérer les activités du Centre de conférence de l'Organisation des Nations Unies à Bangkok, en ce qui concerne les réunions et manifestations (en présentiel, virtuelles ou hybrides) prévues dans le programme de travail de la CESAP ; b) de fournir des services intégrés de voyage et de transport, des services de liaison avec le pays hôte et d'autres services généraux d'appui.
- 19.262 La Section de la communication et de la gestion des connaissances est chargée de fournir des services de communication et de gestion des connaissances ainsi que des services d'information et de bibliothèque. Il s'agit notamment de gérer les relations avec les médias, d'élaborer des contenus destinés aux médias traditionnels et aux médias sociaux, de gérer la présence de la CESAP sur le Web, de fournir un appui en matière de conception et de multimédia, de développer et de gérer l'image de marque de la Commission, d'organiser des manifestations spéciales de sensibilisation, des expositions et des séances d'information de groupe et de concevoir des supports promotionnels qui seront diffusés dans toute la région. En accord avec le programme de travail de la CESAP et avec le Programme 2030, la Section assurera la gestion du programme de publication et fournira des services de bibliothèque et des services de gestion des connaissances, tels que l'achat et la gestion d'abonnements à des ressources électroniques, bases de données et publications en ligne. Afin de préserver la mémoire institutionnelle et les supports de connaissances, elle gère un programme de numérisation et met au point des outils permettant de rendre les documents et publications officiels de la Commission plus accessibles et visibles. Ces activités permettront de mettre en avant les analyses réalisées par la CESAP, ses activités normatives et ses initiatives de renforcement des capacités et de donner une grande visibilité à son action en tant qu'instance la mieux placée pour promouvoir un développement inclusif, équitable et durable dans la région.
- 19.263 La Section des services de conférence et de la documentation est chargée des services d'édition, d'interprétation, de traduction et de traitement de texte dans les quatre langues de travail de la CESAP, y compris des services de traitement des documents et de reprographie, et de mettre à profit les technologies informatiques liées aux langues et les outils de traduction assistée par ordinateur, comme eLUNa, tout en assurant une communication multilingue à l'appui de l'exécution du mandat de la Commission consistant à promouvoir et à faciliter la réalisation des objectifs de développement durable en Asie et dans le Pacifique.
- 19.264 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 21 258 300 dollars et font apparaître une diminution de 940 900 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera au paragraphe 19.212 des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 19.78 et la figure 19.XXIX.

Table 19.78

Appui au programme : évolution des ressources financières et des postes

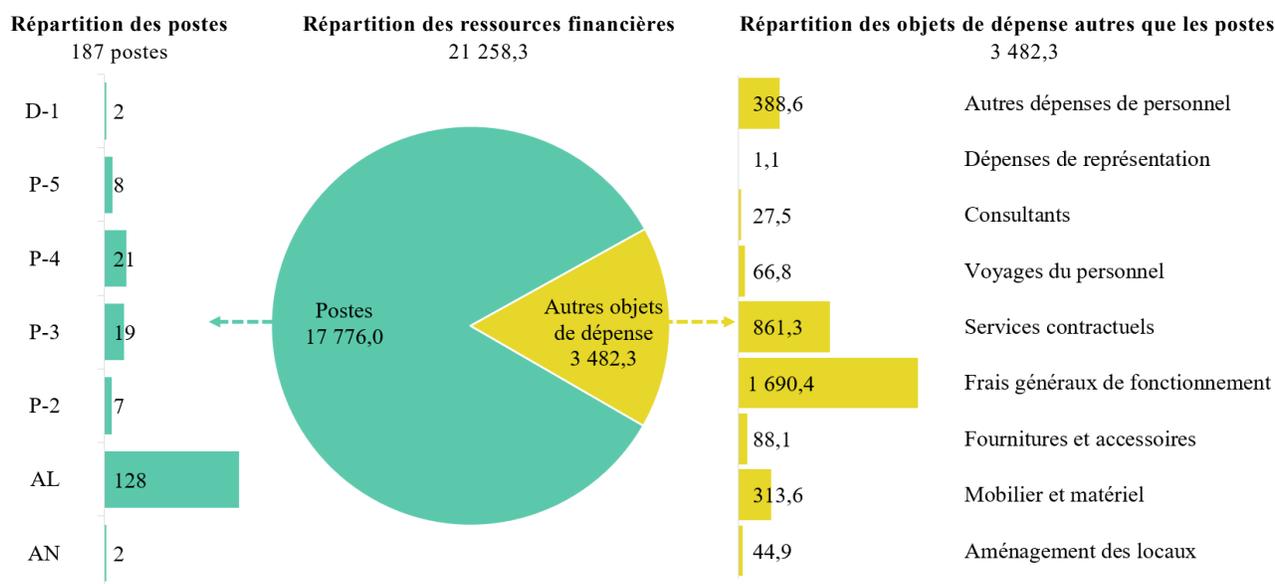
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	17 772,2	17 776,0	–	–	–	–	–	17 776,0	
Autres objets de dépense	5 017,2	4 423,2	(940,9)	–	–	(940,9)	(21,3)	3 482,3	
Total	22 789,4	22 199,2	(940,9)	–	–	(940,9)	(4,2)	21 258,3	
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		57	–	–	–	–	–	57	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		130	–	–	–	–	–	130	
Total		187	–	–	–	–	–	187	

Figure 19.XXIX

Appui au programme : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

19.265 Le montant des ressources extrabudgétaires devrait s'élever à 4 253 900 dollars, ce qui permettra de financer 32 postes (4 P-4, 6 P-3, 2 administrateurs recrutés sur le plan national et 20 agents locaux) et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront aux services liés à l'administration centrale et à des services relatifs aux programmes qui seront assurés à l'appui des projets financés par des contributions volontaires et des ressources issues du recouvrement des coûts, pour fournir des services d'appui administratif à des clients externes à la CESAP, à savoir notamment

des services en matière d'accueil de conférences, de traitement des voyages, de traitement des paiements et d'administration des ressources humaines pour des clients tels que l'Assistance des Nations Unies aux procès des Khmers rouges, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Bureau de la coordination des activités de développement et l'Organisation internationale du Travail. La diminution prévue de 17 600 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2022 tient principalement à l'achèvement prévu des activités relatives à un projet d'amélioration du système de stockage des publications de la CESAP en 2022.

Annexe I

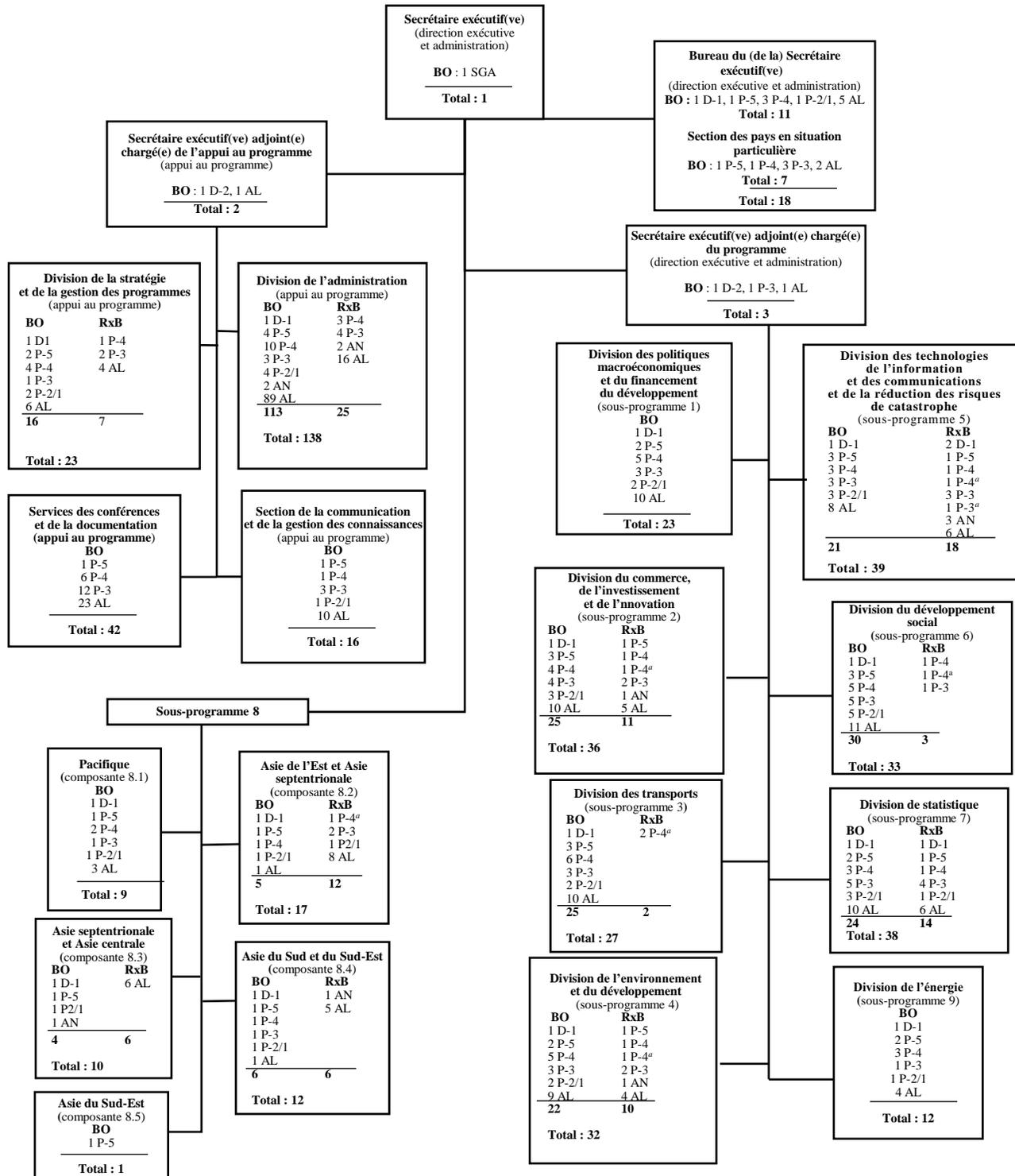
Organigramme et répartition des postes pour 2023

On trouvera ci-après deux organigrammes de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), le premier montrant la structure retenue pour 2022, compte tenu des prévisions actualisées concernant les postes financés au moyen de fonds extrabudgétaires [voir [A/75/6 \(Sect. 20\)](#)], et le second la structure qui est proposée pour 2023.

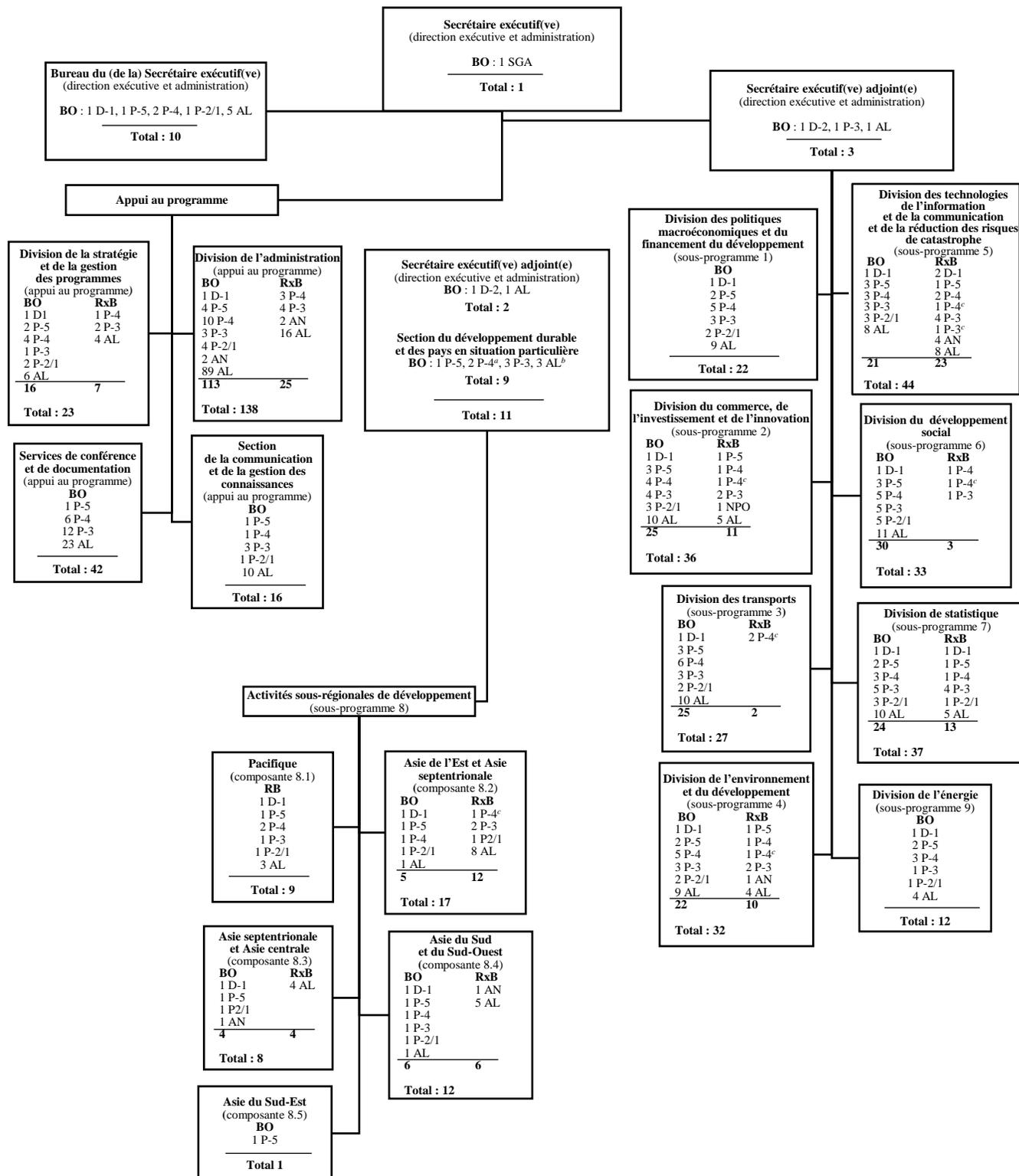
Justification des changements proposés

La structure de la CESAP a été réaménagée pour renforcer l'appui apporté aux États Membres dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 par une mise en œuvre plus efficace de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, qui nécessite une meilleure coordination entre les entités du système des Nations Unies aux niveaux national, régional et mondial. À partir de 2023, le (la) Secrétaire exécutif(ve) adjoint(e) supervisera les activités sous-régionales de développement (sous-programme 8) et la Section du développement durable et des pays en situation particulière, qui relevaient auparavant du Bureau du (de la) Secrétaire exécutif(ve). Le Bureau du (de la) Secrétaire exécutif(ve) donnera des conseils aux coordonnateurs et coordonnatrices résidents et aux équipes de pays des Nations Unies au niveau national et à la plateforme de collaboration régionale des Nations Unies au niveau régional, tout en coordonnant l'appui qui leur est apporté, et aidera la Secrétaire exécutive dans les échanges qu'elle entretient avec les responsables du Groupe des Nations Unies pour le développement durable à l'échelle mondiale. Il coordonnera également les échanges entre la CESAP et les organisations intergouvernementales sous-régionales d'Asie et du Pacifique. En outre, il supervisera les travaux de la CESAP concernant le suivi et l'examen du Programme 2030, notamment en aidant les États Membres à préparer leurs examens nationaux volontaires, en organisant le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable et en participant, avec d'autres entités de la Commission, au forum politique de haut niveau pour le développement durable. La composante Appui au programme rend directement compte à la Secrétaire exécutive de l'action qu'elle mènera à l'appui des composantes Direction exécutive et administration et Programme de travail.

A. Organigramme et répartition des postes pour 2022



B. Organigramme et répartition des postes pour 2023



Abbreviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; BO = budget ordinaire ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

^a 1 P-4 transféré du Bureau du (de la) Secrétaire exécutif(ve) à la Section du développement durable et des pays en situation particulière, au sein de la composante Direction exécutive et administration.

^b 1 poste d'agent(e) local(e) transféré du sous-programme 1 à la Section du développement durable et des pays en situation particulière.

^c Détachement à titre gracieux.

Annexe II**État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes consultatifs et les organes de contrôle**

*Résumé de la recommandation**Suite donnée à la recommandation*

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**[A/76/7](#) et [A/76/7/Corr.1](#)**

Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général donnera des informations récapitulatives sur l'état d'avancement de la mise à niveau du matériel informatique obsolète dans le prochain projet de budget-programme (par. V.33).

La CESAP a continué de s'efforcer de mettre à niveau le matériel informatique obsolète. En 2021, elle a remplacé tous les ordinateurs obsolètes et fourni aux membres de son personnel un ensemble d'outils numériques, ce qui a facilité le travail à distance ; l'infrastructure informatique a été mise à niveau et les technologies obsolètes ont été remplacées. En 2022 et 2023, la CESAP continuera de remplacer les ordinateurs portables, de fournir des outils numériques à son personnel et de remplacer les technologies obsolètes encore en service, telles que les pare-feu et les serveurs.

Annexe III

Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
Direction exécutive et administration	1	P-4	Transfert de 1 poste de spécialiste du développement durable du Bureau du (de la) Secrétaire exécutif(ve) à la Section du développement durable et des pays en situation particulière, au sein de la composante Direction exécutive et administration	Réalisation et coordination d'études sur des questions économiques, environnementales et sociales déterminées qui seront examinées lors du Forum annuel Asie-Pacifique pour le développement durable, compte tenu des résultats des réunions préparatoires sous-régionales, et institutionnalisation des réunions préparatoires sous-régionales et du Forum
Direction exécutive et administration	1	AL	Transfert de 1 poste d'assistant(e) de secrétariat, cédé par le sous-programme 1	Fourniture de l'appui administratif nécessaire à l'organisation du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, et contribution à la coordination, à l'échelle de l'organisation, du soutien transversal apporté par la Section du développement durable et des pays en situation particulière
Sous-programme 1	1	AL	Transfert de 1 poste d'assistant(e) de secrétariat à la composante Direction exécutive et administration	

Abréviations : AL = agent(e) local(e)